L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1512 - VENDREDI 1er FÉVRIER 2019 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232

BÂTIMENT NEUFS OU EXISTANTS
« Générez des revenus supplémentaires grâce au photovoltaïque »
Etudes Conseils Réalisations Maintenances



Clef Energies
Maîtrise et Rentabilité
627 b Rue de la Pièce Léger
21160 MARSANNAY LA CÔTE
Tel : 03.80.58.82.09
clef-energies@fclh.fr
www.clef-energies.fr

Semis 2018 de colza

Quelle alternative au printemps 2019?



Photo: Réussir

Certaines parcelles de colza ont déjà été retournées dès l'automne, d'autres parcelles pourraient le nécessiter en sortie d'hiver… Des agriculteurs ont choisi d'implanter très tôt un pois d'hiver en lieu et place d'un colza mal démarré *(voir page 6)*. Mais d'ici le printemps, d'autres agriculteurs vont devoir trouver une alternative pour des colzas trop déficients. Ce seront autant d'hectares libérés pour des cultures de printemps. Dans cette période où les stratégies de remplacement s'affinent, Terres Inovia revient sur les atouts du tournesol, culture qui a le mérite de valoriser tous les types de sol, à condition de semer tôt (*page 20)*.

Encarté avec cette édition : Aviva Assurances (sur certains cantons).

Côte d'Or

› Élevage bovin

L'heure de donner la vie



Nièvre

› Herd-Book charolais

Un rendez-vous réussi au Marault



Yonne

› Fourrages

Les céréaliers solidaires des éleveurs



Photo : Réussir

LUCAS G focus on performance
CONDITIONS MORTE SAISON MAXI
Maitrisez votre paillage





grâce à la pesée embarquée

G. BUCHEZ
SECTEURS / Autun - Corbigny - Luzy - Moulins Engilbert
03 86 20 17 38 - www.gbuchez.fr



GRÊLE et RISQUES CLIMATIQUES
MONGIN Jean-Jacques
n° ORIAS 07009678
> Professionnel en assurances agricoles depuis 25 ans
> Présent dès 7h00 le matin
> 1 seul interlocuteur pour l'établissement de vos contrats et la gestion de vos sinistres
6, Rue Dampierre (Place des Cordeliers) Auxerre
Tel. 03 86 72 08 38 - Fax 03 86 72 08 39
E-mail: mongin-jj@aviva-assurances.com
AVIVA Assurance
Assureur agricole depuis 1856

Sommaire

Côte-d'Or
04 • GIE Charolais évaluation: Le conseil des classes
05 • Élevage bovin: L'heure de donner la vie
06 • Cultures: L'alternative pois hiver
07 • Méthanisation: Tous à la Barotte, mercredi
08 • Cuma: Une nouvelle organisation territoriale
Nièvre
09 • Élevage: Un rendez-vous réussi pour le HBC
10-11 • Bio: La FDSEA répond au Gabni
12 • Foncier: La Safer fait le point sur les transactions et ses missions forestières
Yonne
13 • Syndicat: Les élus nationaux à la rencontre des agriculteurs icaunais
14 • GDS 89: L'attention est de mise
15 • Mal-être des agriculteurs : tous concernés
16 • FDSEA: 2019 est un bon cru pour les cantonales
Région et ailleurs
17 • Finale territoriale des Ovinpiades Bourgogne: Ultime sélection avant Paris
18 • Productions végétales: Le Sival fait le plein à l'heure de la réduction des pesticides
Filières
19 • Élevage Fédération nationale bovine: Enrayer la décapitalisation du cheptel bovin
20 • Cultures Tournesol: Une alternative pour les parcelles non semées à l'automne ou retournées
Infos Services
21 • Firmes et Machinisme
22-22 • Analyses et tendances
24-25 • Petites annonces
26-30 • Annonces légales
31 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21 110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef: Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Centre - 348, Rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » : P tot 0,01 kg/tonne

Financement participatif

Une nouvelle plateforme pour accompagner les transitions

MiiMOSA a lancé, le 29 janvier, MiiMOSA Transition. Cette nouvelle plateforme de financement participatif a pour objectif d'accompagner les mutations de l'agriculture et de participer à sa transition.



Le 29 janvier, à l'APCA, Florian Breton, fondateur de MiiMOSA, a lancé officiellement « *MiiMOSA Transition* ». Quatre ans presque jour pour jour après le lancement de MiiMOSA, il s'est donc félicité de la réussite de la plateforme et du travail commun avec les chambres d'Agriculture depuis le lancement de la première plateforme de financement participatif à destination de projets agricoles et alimentaires. 30 % des projets présentés sur MiiMOSA proviennent du réseau des chambres d'Agriculture. Des chiffres, qui pour Claude Cochonneau, président de l'APCA, sont la preuve de la volonté du monde agricole d'évoluer et de s'adapter aux nouvelles attentes. Si MiiMOSA a pour ambition d'accompagner des projets locaux, notamment pour de petites exploitations, MiiMOSA Transition est dédiée au financement de projets de transition agricole, alimentaire et énergétique, principalement pour des structures de tailles importantes sous contrat avec des distributeurs, des coopératives et des transformateurs de l'agroalimentaire.

Des solutions adaptées à toutes les demandes

Un élargissement de l'offre qui doit permettre, selon Florian Breton, d'apporter des solutions de financement adaptées à toutes les tailles et typologies de projet tout en contrebalançant la frilosité des banques. Il s'agit, pour le président de MiiMOSA, d'accompagner la transition des systèmes alimentaires dans un contexte où les demandes sociétales augmentent et où, la France a pour ambition de doubler sa surface agricole cultivée en agriculture biologique. Grâce à un agrément obtenu auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) les citoyens et les personnes morales auront la possibilité d'investir dans les projets sélectionnés par la plateforme avec des besoins de financement allant de 50 000 € à 1 million €. Ils doivent s'inscrire dans une démarche de progrès et de transition ; agroécologie agriculture biologique, bien-être animal, agriculture de conservation, agroforesterie, élevage plein air et énergie renouvelable). La plateforme a développé des partenariats avec 5 acteurs de l'agroalimentaire (Danone, Herta, Daucy, Les Paysans de Rougeline et Carrefour), une première dans le monde agricole, ces partenaires deviennent ainsi des cofinanceurs, avec MiiMOSA Transition de projets. Au-delà de ces premiers partenariats, MiiMOSA finalise de nouvelles collaborations avec des acteurs de l'agroalimentaire, de l'amont à l'aval, et des institutionnels (publics et privés) pour investir, aux côtés des citoyens, 100 millions d'euros dans des projets de transition agricole, alimentaire et énergétique. Le marché du crowdfunding en France En 4 ans, MiiMOSA a accompagné 1 700 projets pour 9 millions d'euros collectés auprès de citoyens, sur le modèle de don avec contrepartie et du prêt participatif. MiiMOSA est donc le leader européen du financement participatif agricole et alimentaire. Avant sa création seulement 0,1 % des projets de financement concernaient ce thème, aujourd'hui ils représentent près de 3 % des demandes de financement, dont 75 % via MiiMOSA Il s'agit donc d'un marché en croissance, comme l'ensemble du marché du crowdfunding en France qui a été multiplié par 5 en 4 ans.

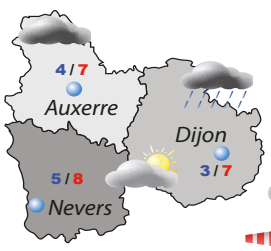
la météo présentée par Dijon Céréales

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 1 Février

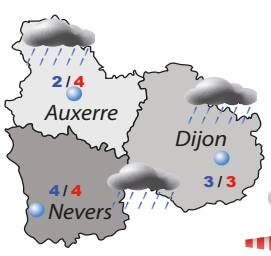


Mitigé
Un temps nuageux à couvert, avec de rares éclaircies et quelques pluies localement.

T° mini : 3 à 5°C
T° maxi : 4 à 8°C
Vents : Sud 40 km/h

Sainte Ella
Soleil : 08h21 - 17h49
Lune : 06h00 - 14h48

Samedi 2 Février

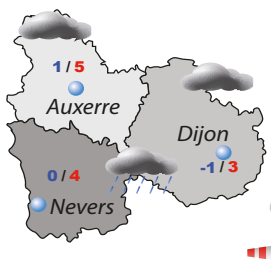


Pluvieux
Un ciel menaçant avec bon nombre de précipitations. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 1 à 3°C
T° maxi : 3 à 5°C
Vents : Ouest 30 km/h

Saint Théophane
Soleil : 08h19 - 17h50
Lune : 06h52 - 15h38

Dimanche 3 Février



Maussade
Le ciel restera couvert et quelques pluies persisteront par endroits.

T° mini : 0 à 2°C
T° maxi : 3 à 6°C
Vents : Ouest 20 km/h

Saint Blaise
Soleil : 08h18 - 17h52
Lune : 07h36 - 16h33

Prévisions à 7 jours

Lundi 4 Février au Mercredi 6 Février

Un ciel nuageux avec quelques pluies pour mercredi.

Vents : Ouest à 10 km/h
T° mini : -2 à 0°C T° maxi : 3 à 5°C

Du Jeudi 7 Février au Dimanche 10 Février

Le soleil sera bien présent et accompagné de nuages de beau temps.

Vents : Sud-Est à 10 km/h
T° mini : -2 à 0°C T° maxi : 10 à 12°C

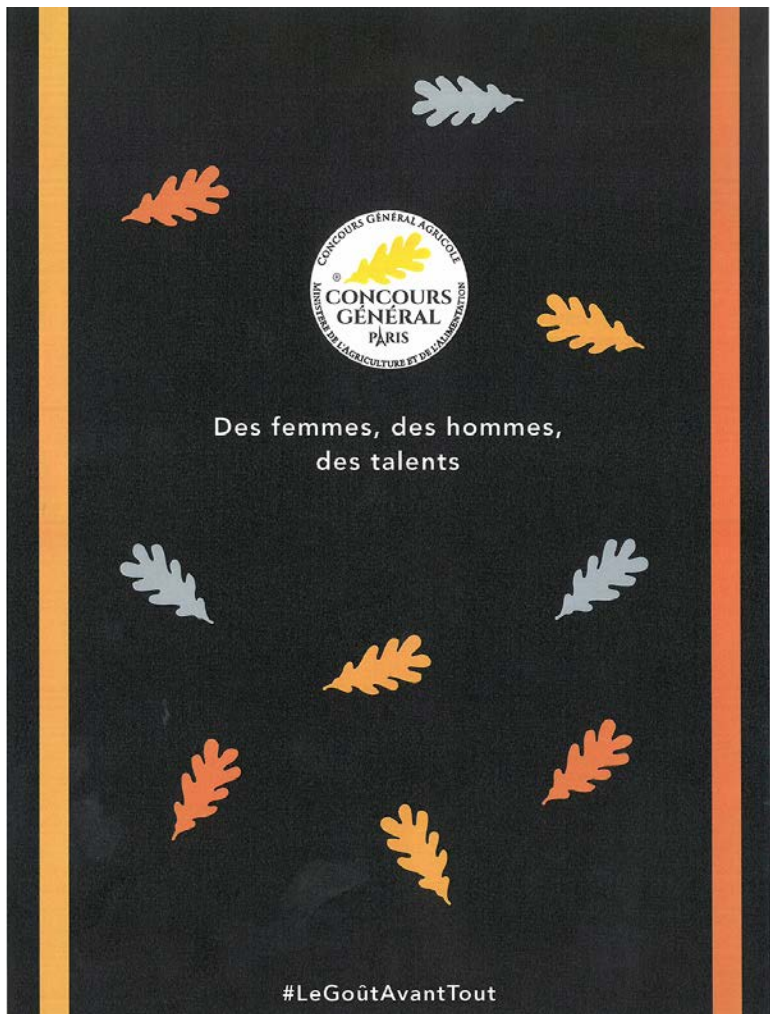
clin d'œil



Excellence agricole

Le Concours général agricole 2019 innove, crée, forme et enquête

Depuis 149 ans, le Concours général agricole (CGA) sélectionne et distingue le meilleur des produits agricoles et alimentaires. Focus sur l'édition 2019.



Le Salon international de l'agriculture (SIA), c'est également le Concours général agricole (CGA) qui, lui aussi, met en avant le travail de femmes, d'hommes et de leurs talents (par ailleurs devise cette année du SIA). En 2019, de nouvelles sections sont créées dans plusieurs concours. Les finales de l'ensemble des concours auront lieu les 23, 24, 25 et 26 février 2019 sur le Salon international de l'agriculture dans le pavillon 7.2.

Nouveautés dans les sections

Au niveau charcuteries, de nouvelles sections AOP sont lancées pour le « Jambon sec de Corse », le « Lonzo de Corse » et la « Coppa de Corse » et une section « Pâtés en croûte traditionnels » est ouverte. Côté confitures, de nouvelles sections mettent en avant les producteurs de l'Outre-Mer pour les fruits suivants : goyaviers, papayes, litchis. L'année 2019 est aussi celle de la fusion des concours « Huîtres », « Truites » et « Rillettes de Carpe » en un seul concours « Produits de l'aquaculture ». Au rayon des mistelles, sont lancés des concours Pineau des Charente rouge AOC jeune/vieux/très vieux, Floc de Gascogne rouge et Macvin rouge. Le beurre de baratte et les desserts lactés (riz au lait, île flottante) connaîtront leur grande première dans la section produits laitiers. A noter le lancement d'un nouveau concours expérimental dédié au chocolat issu de cacao de l'Outre-mer.

Autour des concours

Le programme de formation à la dégustation s'enrichit également : 55 sessions sont prévues dont 27 dans 15 villes en régions, avec, au final, plus de 1 200 jurés formés. L'innovation est au rendez-vous avec six nouvelles formations à l'évaluation sensorielle. Ces formations concernent aussi bien l'initiation (viandes d'agneau, rillettes de porc, fromages de chèvre) que le perfectionnement (vins de Bourgogne, vins de Provence, vins d'Alsace).

Tendances goût

Promoteur de la richesse et de la diversité des goûts à travers notamment un important programme de formation à la dégustation, le CGA a missionné le cabinet XTC (conseils et études concernant la conception et la commercialisation de nouveaux produits grande consommation et plus particulièrement alimentaires) pour décrypter les tendances des goûts d'aujourd'hui et de demain.

« Cette analyse met en évidence la place primordiale donnée au goût par les consommateurs. Elle nous révèle les préférences actuelles des Français en la matière : la recherche de goûts puissants mais naturels, obtenus par des procédés traditionnels avec des ingrédients à forte personnalité ; mais aussi la préférence pour des produits affichant une liste courte d'ingrédients et correspondant aux attentes tant en termes de sécurité alimentaire que de quête de goût authentique. Pour autant, cette simplicité ne s'oppose pas à un goût prononcé pour les recettes audacieuses ! L'étude XTC met aussi en évidence l'exigence des consommateurs pour les productions respectueuses de l'environnement et apportant une juste rémunération des producteurs » écrit Benoît Tarche, commissaire général du Concours général agricole, dans son édito de présentation à la presse du CGA 2019.

En résumé, « le plaisir reste le critère de choix numéro un des Français face à leur alimentation. Mais la source-même de leur plaisir évolue. La tradition se mêle à l'originalité, le terroir à l'exotisme, l'exigence de sécurité à la quête de naturalité. La conception des produits tend à s'y adapter et donne lieu à de nouveaux modes d'innovation » précise Xavier Terlet, du cabinet XTC World Innovation et responsable de l'étude conduite pour le compte du CGA.

THIERRY MICHEL

Le CGA 2019 en chiffres

- 35 catégories jugées
- 1 669 sections de produits et vins en compétition
- 6 350 produits inscrits
- 16 076 vins inscrits
- 4 jours de concours
- 8 010 jurés professionnels ou consommateurs en finales
- Moins d'un produit ou vin sur quatre est médaillé.

en bref

Carburants

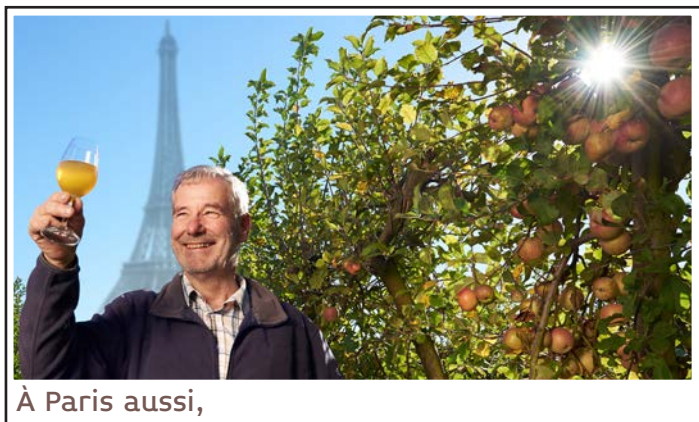
Le débouché domestique de l'éthanol fortement soutenu par l'E10 et l'E85

Le débouché de l'éthanol sur le marché intérieur français est fortement soutenu par l'ouverture de stations-service E10 et d'E85, a indiqué le 29 janvier la collective du bioéthanol, lors de sa conférence de presse de bilan annuel.

Le nombre de stations-service distribuant de l'E10 a atteint 6 228 en décembre, soit 377 stations de plus qu'un an auparavant, tandis que celui des stations distribuant de l'E85 est passé à 1 106, soit 133 stations de plus qu'un an plus tôt.

Les perspectives sont favorables: l'E10 est moins cher de 0,8 centime par litre que le gazole dans une même station-service (cette différence ne fera qu'augmenter en raison du rééquilibrage de la fiscalité essence-gazole) et de 2,8 centimes par litre à la pompe que le SP95, selon la collective. L'E85 quant à lui, qui est l'essence la moins chère à la pompe (68 centimes le litre en moyenne), devrait encore voir son utilisation augmenter sur le marché intérieur français en raison de son prix attractif et de la possibilité, depuis un an, d'équiper les voiture à essence de boîtiers pour rendre les moteurs à compatibles avec l'E85.

Face à cette évolution, la filière française de d'éthanol ne produira pas plus, mais elle exportera moins (elle exporte jusqu' à présent un quart de sa production) sur des marchés peu valorisants, a précisé Sylvain Demoures, secrétaire général du Syndicat national des fabricants d'alcool agricole (SNPAA).


À Paris aussi,
le Département soutient ses agriculteurs

Une journée au Salon de l'Agriculture à Paris,
ça vous tente ?
Gagnez votre place sur la page Facebook du Département de la Côte-d'Or
cotedor.fr
AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE CÔTE-D'OR
Côte d'Or LE DÉPARTEMENT
© Direction Communication CD21 / JPL • Photo : J. Dromas • 01/19

Syndical

ZDS Encore une promesse non tenue !

Lors de sa visite en Côte d'Or, le ministre avait promis d'étudier sérieusement le cas des Hautes Côtes, injustement exclues de la ZDS, et d'envisager une modification du périmètre de la petite région agricole afin de pouvoir réintégrer les communes d'élevage au zonage.
Pourtant, à peine 10 jours plus tard, cette ouverture est balayée d'un revers de manche. L'administration émet un avis négatif catégorique et se retranche derrière divers prétextes technocratiques.
De qui se moque-t-on ? Et qui commande en France ? Apparemment, ce sont les administrations et non les représentants politiques.
La FDSEA et les JA ne céderont pas face à ces gens incapables de prendre en compte des réalités de terrain, de comprendre les vrais enjeux de leurs erreurs.
Puisque la logique et le bon sens ne semblent pas être compris en haut lieux, nous continuerons à demander pour obtenir gain de cause et évaluerons la possibilité de poursuivre notre combat sur le plan juridique.

LA FDSEA

Calamités agricoles C'est le moment de déposer votre demande d'indemnisation

Depuis mi-juillet la FDSEA et les JA (et seulement nous), avons été sur le terrain pour trouver des solutions à la situation climatique exceptionnelle que nous avons connu cet été. Nous avons pu obtenir, au-delà des aménagements réglementaires, des avances PAC, et des propositions de solutions techniques, un retour de près de 9 millions d'euros pour les exploitations de Côte d'Or :
Une aide au cheptel souche de la part du conseil régional (555 000 euros)
Un dégrèvement de la TFNB sur toutes les surfaces agricoles du département (2,1 millions d'euros).
La reconnaissance au titre des calamités agricole (6,39 millions d'euros).
Nous entrons dans la phase concrète des dépôts de demandes. Ce sont des étapes à ne pas rater !
Pour rappel :
La demande d'indemnisation au titre des calamités agricoles était à déposer via télécalam avant le 31 janvier. En cas d'oubli, contactez-nous au plus vite.
La demande d'aide du conseil régional est à retourner à l'ASP avant le 31 mars
N'attendez pas la dernière minute et n'hésitez pas à vous faire aider si besoin.

LA FDSEA

GIE Charolais Évaluation

Le conseil des classes...

De futurs reproducteurs charolais seront proposés à la vente vendredi prochain à Créancey. Le point sur leur indexation.

Les résultats de l'évaluation des reproducteurs charolais de la station de Créancey sont désormais connus. Après 84 jours de contrôle, les différentes mesures permettant la comparaison des reproducteurs ont été collectées et enregistrées (pesées, pointages, pelvimétrie). Celles-ci donnent lieu à l'attribution de notes prenant également en compte les résultats des génotypages ainsi que les données de l'ascendance.

C'est ce qu'on appelle l'indexation : un savant calcul appliqué avec différentes pondérations selon les orientations définies par l'Organisme de sélection Charolais France et la Fédération Nationale des stations d'Évaluation Charolaises en collaboration avec l'Institut de l'Élevage.

Ourson et Oasis en tête

L'IMOCR moyen de la série (index de synthèse) est de 104. La meilleure note est de 120, disputée par deux reproducteurs ex aequo : Ourson, du Gaec de Nolat (71) et Oasis, de Sébastien Tursin (21).

Côté reproducteurs, l'un est d'origine IA, l'autre d'origine monte naturelle. Côté naisseurs, l'un est connaisseur de la station en tant qu'acheteur mais se présente pour la première fois en tant qu'apporteur de veaux. L'autre est un habitué de la station. Preuve que tous les profils peuvent accéder à un très bon résultat en station.

Le GMQ pour la série, à la fin du contrôle, s'élève à 1 584 g/j, le minimum fixé étant de 1 400 g/j. La commission qui avait sélectionné les 43 veaux à l'automne est repassée le 23 janvier et a retenu 41 animaux pour la vente. Mais ceux-ci doivent également passer avec brio le test spermatogenèse pour pouvoir accéder au ring des enchères.

Il n'y a plus qu'à

Vendredi prochain, le pôle agricole ouvrira ses portes dès 10 heures, pour une ultime visite avant les enchères dont le coup d'envoi sera donné à 14 heures. L'ordre de passage des bovins, très utile pour les stratégies d'achat, a été tiré au sort et est disponible sur le site internet de la station (www.stationevaluation.com).

Pour rappel, neuf veaux sans corne et douze montages vêlages faciles font partie de ce millésime. Les organisateurs proposent une nouvelle fois la possibilité d'acheter un ou plusieurs animaux à distance (les personnes intéressées sont invitées à contacter le GIE pour connaître les différentes modalités).

En attendant le jour J, les reproducteurs sont visibles à la station, sur rendez-vous. Contact : isabelle.brice@cote-dor.chambagri.fr ou 03 80 90 68 81.

AG





Les bovins du Gaec de Nolat et de Sébastien Tursin ont un Imocr de 120.

Sécurité et performances avec Dijon Céréales

Dijon Céréales est partenaire de la station d'évaluation charolaise de Créancey depuis une dizaine d'années. La coopérative fournit l'aliment et assure le suivi technique en étroite collaboration avec Joffrey Krumm, technicien animalier à la station d'évaluation. *« Une formule d'aliments est spécialement développée et fabriquée pour les stations, en partenariat avec Inzo et Soreal »*, indique Dominique Gelot. *« Le produit apporte satisfaction depuis plusieurs années sur cette station, mais aussi les autres stations Charolais Évaluation de Jalogny (71), Le Marault (58) et Creuzier (03) »*, poursuit le responsable du service nutrition animale de Dijon Céréales. *« Joffrey Krumm et nos techniciens Fanélie Godot et Matthieu Bagnariol, sans oublier Jean-Luc Bélorgey jusqu'à l'an passé, se rencontrent régulièrement pour élaborer les programmes alimentaires, en fonction du poids et des performances de chaque bovin »*. L'alimentation fournie par Dijon Céréales apporte sécurité, performances et contribue concrètement à la réussite de la station. La formule permet également aux animaux de bien repartir dans leur exploitation d'accueil. *« Dijon Céréales recherche en permanence des solutions innovantes en termes de nutrition animale afin de répondre aux exigences technico économiques des éleveurs »*, souligne Dominique Gelot. *« Nous sommes fiers d'apporter notre contribution à cette vitrine de la race charolaise que sont les stations d'évaluation »*.



Élevage bovin

L'heure de donner la vie

Deux jeunes apprentis du canton de Semur-en-Auxois évoquent la période des vêlages.



Lilian Jannier et Julien Baulot, la semaine dernière à Vic-de-Chassenay.

Ils ont 18 ans et prévoient tous les deux de s'installer sur l'exploitation agricole de leurs parents. Lilian Jannier et Julien Baulot se sont rencontrés il y a quelques années à la MFR Auxois sud Morvan et ne se quittent plus depuis : *« Nous partageons la même passion pour le métier d'éleveur, ça aide, et nous n'habitons qu'à une dizaine de kilomètres l'un de l'autre. Nous avons pris la direction du lycée de Fontaines pour sa spécialisation élevage. Aujourd'hui en classe de Terminal Bac Pro, nous effectuons un apprentissage, chacun chez les parents de l'autre ».*

L'hiver se passe bien

Les deux jeunes Côte-d'oriens évoquent leur travail du moment, consacré largement aux vêlages. À l'EARL Baulot, à Vic-de-Chassenay, treize des 30 vaches charolaises avaient vêlé à la date du 22 janvier. *« Nous sommes en plein dedans »*, indique Julien Baulot, *« dans notre troupeau de 40 Simmental, les trois quarts des vêlages sont réalisés. Tout se passe très bien, il n'y a aucune césarienne à ce jour, nous n'avons eu à tirer que deux veaux »*. Chez Lilian Jannier, à Collonges, 37 des 85 vêlages charolais étaient réalisés à la même date. *« Les naissances devraient s'étaler jusqu'à fin février, comme chez Julien. Tout va bien, les veaux sont en bonne santé et leur taille est tout à fait conforme à la norme. Les vaches délivrent bien, malgré la sécheresse »*.

Des stocks très utiles

Les deux exploitations ne devraient pas manquer de fourrages d'ici la mise à l'herbe au printemps. *« Nous devrions pouvoir tenir le coup avec les quantités mises de côté les années précédentes, cela nous a été déjà utile pour l'affouragement à partir du mois d'août, les vaches n'ont pas perdu de poids. Systématiquement, nous gardons un maximum de foin pour parer ce type d'évènement »* assurent les deux jeunes Côte-d'oriens.

Lilian Jannier et Julien Baulot travaillent également dans les champs durant leur apprentissage et relèvent une péripétie cette année, à mettre à l'actif du colza. *« Chez nous, nos huit hectares de cultures ont dû être retournés car rien n'avait levé ou presque, à cause de la sécheresse. Nous avons semé du triticale à la place. L'année prochaine, je pense que nous allons essayer de semer pour la première fois des lentilles, ce sera un essai »*, poursuit Julien Baulot. Chez Lilian Jannier, seuls deux des sept hectares dédiés au colza ont levé : *« je pense que nous allons semer du soja au printemps, ce sera également une première pour nous »*.

L'importance de communiquer

Adhérents de leur canton JA depuis quelques semaines, les deux compères ne restent pas insensibles au développement de l'agri-bashing ces dernières semaines.

Pour Julien, *« il est vraiment triste d'en arriver là. Comme tout le monde, nous ne comprenons pas ce qu'il nous arrive. La population retient logiquement ce qu'elle entend à la radio ou ce qu'elle voit à la télévision. L'agriculture ouvre pourtant ses portes toute l'année, rien ne vaut un déplacement dans une ferme pour se donner une véritable idée de nos métiers. Il paraît que les exploitants utilisent du glyphosate à fond. C'est n'importe quoi, nous travaillons de plus en plus en raisonné. Du glyphosate, cela fait au moins cinq ans que nous n'en avons pas utilisé une goutte chez nous »*. Pour Lilian, *« les personnes contre l'agriculture sont bien meilleures en communication que nous. De notre côté, nous devons développer la bonne communication et essayer de trouver des solutions pour mieux vendre notre métier »*.

AG

Groupement de défense sanitaire

Des veaux en bonne santé

Le GDS de Côte-d'Or, en collaboration avec le GTV, organise des journées techniques sur la santé des veaux et des élevages.



Lors du rendez-vous chez Jean-Marc Girard, le 24 janvier à Thoisy-le-Désert. Une seconde réunion s'est tenue lundi à l'EARL Fevre à Éringes. Un troisième et dernier échange sera organisé le 8 février au Gaec de Sainte Catherine, à Poiseul-la-Grange.

Un nouveau-né, ça se pouponne ! D'importants rappels relatifs aux vêlages ont été effectués la semaine dernière à Thoisy-le-Désert. Ce rendez-vous initié par le GDS a mis l'accent sur plusieurs actions à mettre en place pour assurer une bonne santé des veaux dans les exploitations. *« Un tas de règles sont à respecter lors du vêlage »*, souligne Thierry Virely, vétérinaire à Pouilly-en-Auxois, *« en naissant, le veau entre dans un milieu totalement différent, l'animal a besoin d'énergie pour se mettre en route. Cette énergie, jusqu'à présent, lui était fournie in utero. L'éleveur doit être très attentif dans les 24, 48 premières heures »*. L'administration d'un colostrum de qualité, en quantité voulue et tôt après la naissance constitue le facteur de santé le plus important de l'animal, comme l'indique le vétérinaire : *« la plupart des éleveurs leur administrent systématiquement, mais une certaine proportion pense que le veau va le boire tout seul. Cela peut être vrai, mais cela demande à être systématiquement vérifié »*. *« Un veau naît sans aucune défense immunitaire »*, insiste pour sa part Cécile Chuzeville, technicienne au GDS de Saône-et-Loire, *« il n'y a aucun transfert immunitaire in utero, d'où l'importance du colostrum. Sans cela, le veau connaîtra un démarrage beaucoup plus difficile dans la vie. Le colostrum est le premier remède de l'élevage ! »* Thierry Virely aborde ensuite l'utilisation des antibiotiques : *« ils ne sont pas nécessaires dans bien des cas. Une utilisation raisonnée est toujours préconisée. Il ne faut les utiliser qu'en dernier recours, si possible après des analyses qui nous diront quels produits peuvent être envisagés. Les éleveurs doivent s'interdire un certain nombre d'antibiotiques réservés à la médecine humaine »*.

Le bien-être du veau

Bien d'autres points ont été abordés durant ce rendez-vous, dont la notion de confort, étroitement liée au bâtiment d'élevage. *« Les veaux qui viennent de naître sont forcément plus fragiles que les adultes »*, rappelle Cécile Chuzeville, *« des températures plus élevées doivent être recherchées. Des aménagements sont possibles pour améliorer leur confort, je pense notamment aux faux plafonds qui peuvent être mis en place dans les parcs à veaux, ce système donne satisfaction. Dans les périodes de grand froid, les éleveurs peuvent aussi opter pour des manteaux à veaux. Un bâtiment avec une bonne ventilation et dans le respect des densités permettra de mieux gérer la pression infectieuse. L'idéal serait d'avoir au moins 12 m² pour le couple mère/veau, cette surface n'est pas toujours respectée. Ainsi, l'animal qui vient de naître ne consommera pas toute son énergie pour réguler sa température, il la consacrera pour s'adapter plus largement à sa nouvelle vie »*.

Une source de performances

Pour Thierry Virely, toutes ces règles de base présentées ce jour conduisent *« normalement à une bonne santé des animaux et aussi de l'élevage, avec des performances techniques et économiques à la clé. Aussi et surtout, avec tous ces principes, nous arrivons à maîtriser l'utilisation des produits antibiotiques »*.

AG

▸ Agenda

14/02 Vente de béliers à Arnay

L'association des éleveurs de moutons Charollais de Côte-d'Or (AEMCCO) organise comme tous les ans sa vente de béliers charollais à Arnay-le-Duc, qui se déroulera jeudi 14 février à 14 heures. Le hall de l'agriculture arnétois ouvrira dès 11 heures, il sera possible de se restaurer sur place. Le catalogue est disponible sur de-mande ou sur le site : www.association-mouton-charollais.com. Renseignements au 06 17 96 39 61 ou 06 89 40 12 66.

06/02 Méthanisation à Châtillon

La Barotte organise une journée dédiée à la méthanisation mercredi 6 février. Au programme de 9h à 13h : ateliers libres avec pilotage d'une unité de méthanisation, rencontre avec des constructeurs de méthaniseurs, valorisation des produits issus de la méthanisation, retours d'expériences. 13h : buffet, de 13h45 à 17h30 : visite de méthaniseurs. Inscriptions jusqu'au 1er février : labarotte.fr, 03 80 91 53 03.

08/02 Vente du GIE Charolais Évaluation

La station d'évaluation de Créancey organise une vente aux enchères avec boitiers électroniques, de futurs reproducteurs Charolais vendredi 8 février à 14h au hall d'exposition (animaux visibles à partir de 10h et démonstrations d'utilisation de boitiers électroniques). Animaux génotypés, certifiés race pure avec garanties sanitaires et spermatogénèse Possibilité d'achat à distance. Renseignements, photos, vidéos et performances disponibles sur www.stationevaluation21.com. Entrée gratuite, restauration, buvette sous hall chauffé. Tel : 03 80 90 68 81.

Sorties des anciens exploitants

Chaque année, la Section départementale des anciens exploitants de Côte-d'Or (SDAE21) orga-nise des séjours et sorties pour ses adhérents. Une journée conviviale est organisée à Rungis jeudi 4 avril, au sein du plus grand marché français, avec un départ de Châtillon-sur-Seine et des tarifs variant de 110 à 125 euros sur une base de 30 à 49 personnes. Une balade est aussi à l'étude pour se rendre six jours au bord de l'océan, en Pays basque. Renseignements et inscriptions au 03 80 68 67 67.

06/02 Découverte d'une installation de vidéo-surveillance

Dijon Céréales et PB Securama Sécurité vous donnent rendez-vous mercredi 6 février de 9h à 17h chez Emmanuel Raillard, 1 rue des Ursulines à Montigny-sur-Vingeanne, pour découvrir son installation de vidéo-surveillance sur son bâtiment de stockage matériel. Petite collation sur place. Renseignements auprès de Jérôme Chainard au 06 72 81 39 90.

Cultures

L'alternative pois hiver

De nombreuses parcelles de colza ont été retournées à l'automne dans le secteur d'Époisses. L'alternative « pois d'hiver » semble particulièrement plébiscitée.



Cédric Perrot a semé son pois le 20 novembre.

Seulement 30 % des surfaces en colza seraient encore *«en vie»* dans le secteur d'Époisses. Cette proportion pourrait encore baisser en sortie d'hiver avec d'éventuels retournements. *«Certains agriculteurs l'ont déjà fait dans l'intégralité de leurs parcelles à l'automne. Ce qui reste aujourd'hui n'est pas toujours très satisfaisant et il ne serait pas étonnant que plusieurs hectares se destinent à une autre culture au printemps»*, relève Cédric Perrot, exploitant à Forléans. Le jeune de 31 ans comptait lui-même semer du colza en août, mais a très vite changé d'optique au vu des conditions climatiques très sèches : *«du colza, je n'en avais pas fait depuis mon installation en 2013. Le résultat n'avait pas été satisfaisant, loin de là. Je voulais en refaire sur une petite parcelle qui n'en avait pas reçu depuis longtemps, mais il n'était pas possible de gratter quoi que ce soit sur des terres très usantes»*. Pour le remplacer, il n'existait pas *«36 solutions»* d'après Cédric Perrot : *«le maïs a un potentiel assez limité dans le secteur, avec nos terres assez blanches et froides. Il faut aussi avoir une valorisation derrière, souvent avec des vaches à lait, ce qui n'est pas mon cas puisque je n'ai que des bovins allaitants en pension. Du tournesol, nous ne faisons jamais des records dans le secteur, j'en fais déjà un petit peu, cela me permet de travailler un peu en décalé car je suis double actif et travaille dans une autre exploitation. Comme bien d'autres agriculteurs, j'ai finalement opté pour le pois d'hiver, sur cette même surface initialement dédiée au colza. Le pois d'hiver et même le pois de printemps devraient être en nette augmentation cette année»*. Cédric Perrot espère un meilleur résultat qu'en 2015, la seule année où il en a semé du pois. *«Il avait contracté la bactériose et je n'avais malheureusement rien pu récolter. Plus on sème tard et moins on a de chance d'être embêté avec cette maladie. J'ai semé autour du 20 novembre, alors qu'on peut le faire un mois avant, j'espère que ça passera cette fois. Les sangliers, eux, ne devraient pas poser de problème avec la mise en place d'une clôture»*, indique l'adhérent de Dijon Céréales.

AG

Président cantonal JA

Cédric Perrot préside les JA du canton de Semur-en-Auxois depuis trois ans et invite les jeunes du secteur à rejoindre le petit groupe d'exploitants : *«Nous ne sommes que huit, il serait intéressant d'étoffer l'effectif et de renouveler les fonctions de chacun. Nous n'organisons pas beaucoup d'évènements, c'est le moins que l'on puisse dire, car nous ne sommes pas nombreux, c'est dommage. Le comité d'agriculture de Semur fêtera cette année son 190ème anniversaire et devrait le célébrer dans le cadre du concours national Trait Auxois en septembre. Nous y sommes conviés et il serait intéressant de réfléchir à organiser quelque chose. Nous le savons tous, la conjoncture n'est pas favorable et il n'y a eu aucune installation l'an passé dans le secteur. Mais il y a tout de même des jeunes qui n'adhèrent pas aujourd'hui au réseau, tous sont pourtant les bienvenus. Il est important de se tenir les coudes dans notre profession».*

En bref

Dijon Céréales Les techniques de demain

Damier Vert vient de proposer cinq réunions techniques à Poinçon, Darcey, Aiserey, Til-Châtel et Époisses. L'équipe technique de Dijon Céréales a mis l'accent sur les systèmes de culture de demain. Ces derniers combineront des leviers agronomiques (amélioration de la fertilité biologique et chimique des sols, développement de la lutte alternative avec désherbage mécanique, insectes auxiliaires, variétés tolérantes, biocontrôle…) et technologiques (outils d'aide à la décision, réseau d'observation, agriculture de précision…) pour réduire les risques des bio-agresseurs qui ne pourront plus être contrôlés avec les solutions phytosanitaires actuelles.



Méthanisation

Tous à la Barotte, mercredi

Le lycée agricole La Barotte organise une journée dédiée à la méthanisation le 6 février, en présence de nombreux spécialistes.

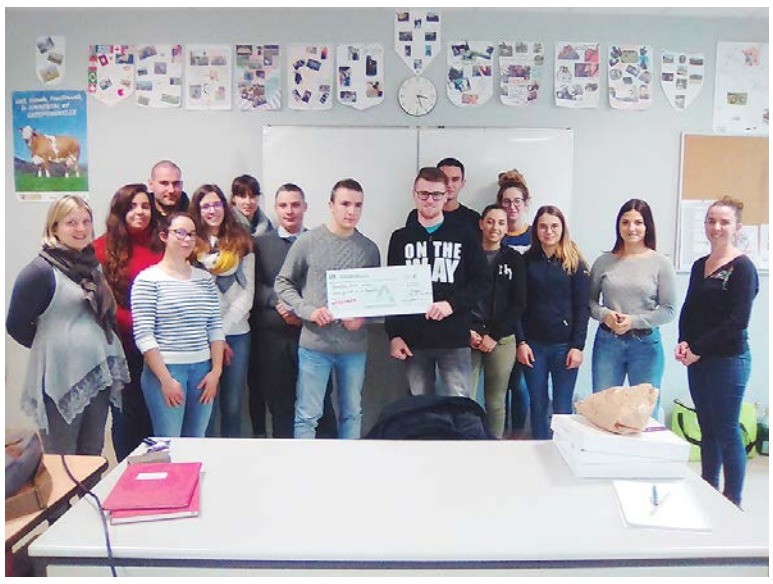
Instructif, dynamique, gratuit et ouvert à tous : le rendez-vous de La Barotte devrait attirer beaucoup de monde mercredi prochain. *« C'est ce que nous espérons tous ! »*, annonce Antoine Schmith, le directeur de l'exploitation agricole du lycée, *« la méthanisation est un domaine novateur, plein d'avenir, elle donne de nouvelles perspectives à l'agriculture. La méthanisation passionne beaucoup d'élèves et bon nombre d'agriculteurs. Tout le monde est le bienvenu »*.
De la construction à la valorisation, en passant par la réglementation : toutes les facettes de la méthanisation seront abordées sous forme d'ateliers de 9 heures à 13 heures dans les salles de classe du lycée. De nombreux spécialistes seront présents et disponibles pour répondre à tout type de questions : des constructeurs de méthaniseurs, les services de l'État, la Chambre d'agriculture, un agronome, un équipementier agricole, un organisme de montage de projet et des agriculteurs ayant un déjà un méthaniseur. Après un déjeuner pris sur place (les réservations sont conseillées pour l'aspect pratique), les visiteurs auront la possibilité de se rendre à la SARL Méthalait (unité de méthanisation individuelle à Grignon) ou bien à la CMV Biogaz de Chalancey (projet collectif en Haute-Marne). *« Cette seconde visite remplace celle initialement prévue à Chaumont »*, précise Antoine Schmith, *« cette unité accueille 15 940 tonnes d'effluents d'élevage : des fumiers et lisiers bovins, des déchets de tri de céréales et des ensilages de cultures dérobées et dédiées »*. La méthanisation au lycée de La Barotte fait partie des grands projets pédagogiques de ces prochaines années avec la réécriture d'un module d'initiative locale (MIL) en BTS Acse, mais aussi l'ouverture d'un certificat de spécialisation (CS) *« responsable d'unité de méthanisation »* en septembre prochain. Renseignements et réservations : www.labarotte.fr et page Facebook *« Eplefpa La Barotte »*.



AG

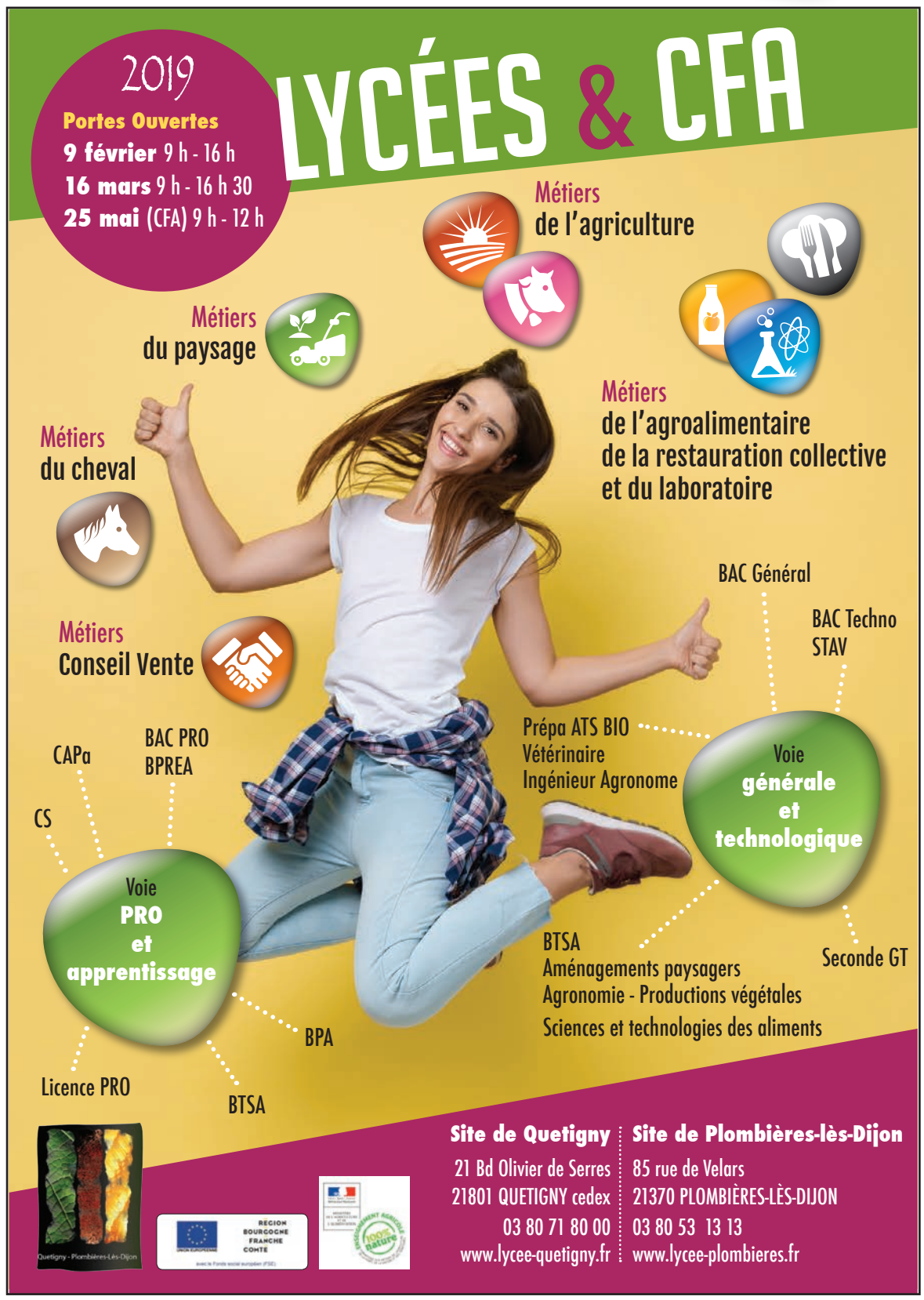
En bref

Récompense à la Barotte



Dans le cadre de leur formation BTSA Acse, les étudiants de deuxième année ont participé avec succès au concours « Agrimanager » proposé par le Crédit Agricole. «*Agrimanager*» est un jeu à vocation pédagogique, sous forme de «*serious game*». Ce jeu explique aux étudiants en quoi la banque et l'assurance sont utiles au travers de la vie d'une exploitation. Les étudiants ont décroché la deuxième place du concours et ont reçu un chèque de 400 euros qui leur permettra de financer leur stage à l'étranger.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47



▸ Formations

07/02/2019 – Limiter les pertes en élevage caprin
Contact : Virginie Pabiou, GDS21 - 03.80.68.67.35, virginie.pabiou.gds21@reseaugds.com

15/02 - Créancey - Directive nitrates : faites le point sur les évolutions
Contact : Anne Hermant, CA21
03 80 68 66 61 - anne.hermant@cote-dor.chambagri.fr

15 et 21/02 - Secteur Châtillon - Bien-être du trayeur (bovins lait)
Contact : Jean-François Dessolin - ALYSÉ-03.80.68.67.10
jfd@alyse-elevage.fr

21/02 - Bretenière - Optimiser le pâturage (bovins allaitants)
Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

25 et 26/02 (initiation) 27 et 28/02 (perfectionnement) – Apprendre à souder
Contact : Aline Parize, CA21
03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

Cuma

Une nouvelle organisation territoriale

Suite à la fusion des régions, la gouvernance « locale » des Cuma s'effectue désormais par territoires géographiques. Le premier rendez-vous de Côte d'Or s'est tenu la semaine dernière dans l'Auxois.


Les représentants de 34 Cuma étaient conviés le 22 janvier à Semur.

Une nouveauté vient de voir le jour pour les Cuma de Bourgogne Franche-Comté : la gouvernance s'effectue désormais par territoires, et non plus à l'échelle départementale. Des agriculteurs, dits référents, sont élus au cours de chaque assemblée et jouent le rôle d'interface avec les animateurs de la fédération. Huit territoires ont été constitués en Côte-d'Or, dont certains sont transfrontaliers avec les départements voisins.

Clémence Laureau, animatrice au bureau de Côte-d'Or, est venue expliquer ce nouveau fonctionnement le 22 janvier à Semur-en-Auxois : *«Les problématiques sont souvent similaires au sein d'un même territoire, ce format semble plus opportun pour se rassembler et discuter»*. Les échanges sont allés bon train dans la petite salle de la mairie semuroise. Chaque cumiste a présenté les principales caractéristiques, besoins et problématiques sa coopérative. Didier Caverot, l'un des trois référents du territoire Auxois avec Daniel Sureau et Hervé Leguy, saluait les bénéfices de ce nouveau fonctionnement : *«Il s'avère intéressant pour échanger sur tout type de sujet, ce n'était pas toujours facile avant, dans des assemblées à l'échelle départementale. L'idée est d'avancer tous ensemble. Les réflexions ont été nombreuses et constructives. Avec la diminution du nombre d'agriculteurs, il faudra notamment s'atteler à nous réorganiser entre Cuma, tout en conservant une dimension raisonnable pour chaque structure. Ce type de réunion organisée chaque année nous le permettra plus facilement»*. Les subventions et la trésorerie des Cuma, le rapprochement des Cuma, la communication et les prestations machinisme ont successivement été abordés lors de cette réunion.

Les échanges ont continué en toute convivialité autour d'une galette et d'un verre de cidre, les «rois» étant couronnés d'un chapeau aux couleurs des Cuma. Les prochaines assemblées se dérouleront le 7 février pour le territoire d'Arnay-le-Duc, le 14 mars pour le territoire de Pouilly-en-Auxois. Les autres dates seront communiquées ultérieurement.

Publi-Info

En visite chez son fabricant de panneaux photovoltaïques
CRAI Energies : le choix de la qualité



Depuis six ans, Jean-Michel Dechaume est conducteur de travaux chez CRAI Energies. Mais avant de mettre en œuvre les chantiers, le technicien accompagne l'ensemble du projet : de l'étude avec l'agriculteur à la pose avec son équipe de monteurs. Ce choix du suivi complet est partagé par Benoit Chaudron, le gérant de CRAI Energies «De par son profil et son expérience technique, Jean-Michel est crédible à chaque étape du chantier. Il sait de quoi il parle du début à la fin. Nous sommes très attachés à la qualité du service.» L'attachement à la qualité, CRAI Energies le pratique aussi dans le choix des matériaux proposés.
Jean-Michel Dechaume a récemment pu vérifier la qualité du matériel qu'il commercialise. En effet, une douzaine de vendeurs-installateurs français ont récemment visité l'usine LG à Séoul en Corée du Sud. Ce groupe mondial au chiffre d'affaires de 120 milliards de dollars, connu pour son électroménager et ses téléviseurs, est aussi un acteur important dans le domaine des énergies renouvelables avec une usine de fabrication de panneaux photovoltaïques. La chaine de fabrication de 300 m de long, entièrement robotisée produit des panneaux qui sont tous testés en sortie. Le moindre défaut et le panneau est recalé. Au préalable, les composants du panneau ont été sélectionnés avec soin et testés au-delà des normes imposées. Par exemple, l'équivalent d'un grêlon de 55 mm est projeté sur la vitre pour tester sa résistance. La norme n'impose que 25 mm. Même chose pour le test du vieillissement accéléré : LG fait subir à ses panneaux des températures entre - 55 et +120°C. Les panneaux doivent résister à 1000 changements brutaux. Le fabricant coréen les teste 5000 fois. Résultat : LG est sûr de ses produits et garantit ses panneaux photovoltaïques 25 ans. Les clients de CRAI Energies sont sensibles à cet argument rassurant. La société, créée en 2010, propose également le nettoyage des toits photovoltaïques, une opération qui permet de maintenir la performance des installations à un haut niveau. Récemment, la société de Semur en Auxois a investi dans un fourgon-atelier et un camion-nacelle pour faire face à son développement et assurer un service de qualité sur l'ensemble de la Bourgogne.

14 Rue de la Perdrix
21140 Semur en Auxois
03 80 97 17 70
CRAI Energies

Retrouvez nous sur agribourgogne.fr

Ordinateur
Tablette
SmartPhone
L'information vous accompagne partout

Élevage

Un rendez-vous réussi pour le HBC

Le monde de l'élevage avait rendez-vous le 24 janvier dernier à l'Agropôle du Marault à Magny-Cours pour les 10 ans de la station d'évaluation. Point d'orgue de cette journée, la vente aux enchères de reproducteurs.



Une vente très suivie malgré une météo peu clémente.

Malgré le froid et la grisaille, les éleveurs du département ont répondu présent à la journée organisée par le Herd-Book Charolais à l'occasion des 10 ans de la station d'évaluation. En une décennie, près de 500 taureaux ont été évalués à la Station Bien Naître et diffusés sur l'ensemble du territoire.

Le HBC a présenté en milieu de matinée un bilan technique et génétique des animaux évalués sur les 10 dernières années, conforté par une étude qui repose sur plus d'un million de données.

Ces éléments ont mis en évidence comment à travers la tranquillité des vêlages, les éleveurs peuvent assurer la rentabilité économique de leurs exploitations. Cette étude répond aux nouveaux besoins des éleveurs et producteur de viande. Selon le HBC, 46 000 éleveurs charolais vont pouvoir bénéficier des résultats de cette étude que nous détaillerons dans une prochaine édition.

Une vente aux enchères moins suivies

L'après-midi de cette journée anniversaire a été consacrée à la vente aux enchères de reproducteurs. 43 bêtes ont été inscrites pour une mise à prix de 2 500 euros et des paliers d'enchères de 50 euros. Une vente électronique animée comme chaque année par Martial Tardivon, responsable des ventes à la Sicafome de Moulins-Engilbert. Résultats 60 % des bêtes ont été vendues pour une moyenne de 3 033 euros. À ce jour, des ventes à l'amiable se poursuivent.
Dans cette après-midi, les éleveurs nivernais se sont particulièrement distingués. Trois d'entre eux ont terminé aux trois premières places de cette vente.


La bête la mieux vendue a été adjugée à 5 100 euros à l'EARL Chevalier et Olivier Dessauny.

Le Gaec de Fontaine Blanche a réalisé la meilleure vente avec *« Neutron »* qui a été vendu à 5 100 euros en copropriété à l'EARL Chevalier et Olivier Dessauny. La deuxième place de la vente revient à l'EARL Dominique Compot avec *« Négatif »* vendu 4 250 euros au Gaec Tricot. Enfin troisième place pour l'EARL Herault Bruno avec *« Ombrage »* cédé à 3 900 euros à Charolais Expansion.

Le prochain rendez-vous pour le HBC : le concours charolais qui va se dérouler le 24 février de 14 h 30 à 17 h 30 au salon de l'agriculture à Paris.

THÉOPHILE MERCIER

Installation

Une transition en douceur

Depuis le 1er janvier, Adrien Laporte est définitivement installé sur l'exploitation familiale située à Chougny. À 21 ans, le jeune homme apprend le métier patiemment. Il nous a ouvert les portes de l'exploitation.

C'est une transition qui se fait en douceur. Adrien Laporte, 21 ans a décidé de s'installer (avec la DJA) sur l'exploitation familiale. *« J'ai pensé qu'il était plus simple de faire ainsi. Je peux apprendre tranquillement aux côtés de mon père »* estime le jeune homme.
Sa passion de l'agriculture, Adrien l'a dans le sang depuis l'enfance. *« J'ai toujours voulu faire ça »* confie-t-il. Son apprentissage, il le fait tout d'abord au Legta de Château-Chinon en Bac Pro Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole. (CGEA). Il poursuivit ensuite en BTS ACSE en apprentissage. En parallèle, Adrien Laporte s'engage aux Jeunes Agriculteurs jusqu'à devenir depuis avril 2018 le président du canton de Chatillon-en-Bazois.
Chez les Laporte, l'exploitation est tournée vers l'élevage. À l'origine, Thierry Laporte, le père, exploitait seul 200 hectares. Avec l'arrivée de son fils, il a eu la possibilité de louer une partie de la ferme voisine appartenant à Thierry Montaron. Désormais, Thierry et Adrien Laporte exploitent 245 ha sur quatre communes : Chougny ; Saint Péreuse ; Dun-sur-Grandy et Brinay. Un cheptel composé de 180 vaches en charolais et limousin. Les bêtes sont nourries au foin, à l'enrubannage et la reproduction se fait uniquement en monte naturelle.

« La période n'est pas facile »

Parler installation avec un JA c'est aussi l'occasion d'évoquer la situation de l'élevage. De son côté Adrien a pour objectif de vendre plus de taureaux limousins pour une meilleure valorisation du cheptel. *« Le problème c'est que les vaches se vendent moins qu'avant. Nous arrivons péniblement à en tirer 3,60 € du kg de viande »* explique le jeune exploitant. *« Dans le maigre, nous avons perdu 200 euros par vaches depuis trois ans »* poursuivit son père. Calculette en main, il nous détaille le reste de leurs ventes. *« En octobre, nous vendons des laitonnes à 850 euros/bêtes, en février se sont les broutards à 1 100/bêtes, les taurillons d'herbes entre mai et juin à 1 300 euros/bêtes. Nous vendons aussi un peu nos vaches de réforme que nous valorisons autour de 1,70 euros »* détaille Thierry Laporte. Mais malgré les difficultés quotidiennes liées à l'élevage, Adrien lui n'envisage pas de faire autre chose. *« De toute manière, nos terres sont argileuses et humides, il est donc difficile d'envisager par exemple de faire de la culture »* dit-il en conclusion.


Thierry et Adrien Laporte sur leur exploitation à Chougny.

THÉOPHILE MERCIER

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR
Zone d'activités sur la Nièvre
18350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

► Agenda

03/02 AG de Cosne abattoir

La SA Cosne Abattoir organise son assemblée générale le dimanche 3 février à 17h30 à la salle des fêtes de Menetou Ratel(18300). Renseignements au 03 86 28 57 02.

06/02 L'agriculture biologique vous intéresse ?

Objectif : Vous vous interrogez sur les pratiques en agriculture biologique.
Vous souhaitez acquérir des repères économiques et aborder les grands principes techniques. Cette formation est pour vous…
Public : Agriculteurs(-trices) céréaliers et polyculteurs en réflexion à une conversion à l'AB
Contact: Céline BEAUVOIS au 03 86 93 40 55, responsable de stage, au 07 86 73 08 37.

09/02 Salon de l'apprentissage

La Chambre des métiers et de l'artisanat organise le salon de l'apprentissage le samedi 9 février de 09H30 à 17h au centre expo de Nevers. Une journée dédiée au CAP jusqu'au diplôme d'ingénieur. Une trentaine d'exposants seront présents. L'entrée est libre. Renseignements : www.artisanat-bourgogne.fr

09/02 Portes ouvertes

Le Legta du Morvan organise une journée portes ouvertes à destinations des BTSA. Rendez-vous de 09h à 13 rue Pierres Mendès France- 58120 Château-Chinon.

14/02 AG del'Admien

L'Admien organise son assemblée générale le jeudi 14 février au centre d'affaire campus, 2 rue des minotiers, 58200 Cosne-Cours-sur-Loire. Rendez-vous à partir de 8H30. Renseignements au 06 61 64 54 43.

► A noter

Groupement de commande viande bovine

Le Conseil départemental de la Nièvre a engagé une procédure de marché pour la fourniture de viande bovine pour la restauration collective dans le département de la Nièvre. Celui-ci a pour vocation de sensibiliser à la consommation de produits issus d'un mode de production respectueux de l'environnement et est destiné à réduire les impacts environnementaux de la consommation alimentaire. Le dossier de réponse à ce marché public est à renvoyer avant le 20 février (12h) et est à télécharger sur : https://marches.e-bourgogne.fr/index.php?page=entreprise.EntrepriseDemandeTelechargementDce&refConsultation=54350&orgAcronyme=n1k
Un accompagnement sur la constitution de la réponse à ce marché public est proposé par la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Pour tout renseignement complémentaire : Clémence Guillaumet- Conseillère en Diversification – 03.86.93.40.20 / 06.47.86.89.21
Date limite de dépôt du dossier : 20 février.

Agriculture biologique

La FDSEA répond au Gabni

Dans le cadre des élections à la Chambre d'agriculture, le Groupement des Agrobiologistes de la Nièvre a souhaité interroger, au travers d'un questionnaire, les différents syndicats agricoles sur leur vision de l'agriculture biologique. Stéphane Aurousseau, livre les réponses apportées par la FDSEA.

Qu'est-ce que représentent pour vous « la bio » et le label AB ?

La bio est perçue par les consommateurs comme le segment « haut de gamme » de l'agriculture. Son développement s'inscrit dans la montée en gamme des produits agricoles français souhaitée par la société.
La bio apporte des garanties en matière de préservation des ressources naturelles. Elle garantit une méthode de production. Elle ne garantit pas une qualité sanitaire et gustative des produits. Il n'existe pas de relation automatique entre les deux. Il existe des produits naturels (champignons, végétaux) qui ne sont pas bons à consommer.

En quoi l'agriculture biologique peut-elle apporter des solutions pour corriger les désordres écologiques ? Changements climatiques, dégradation des ressources naturelles, érosion de la biodiversité…

L'agriculture biologique apporte des solutions à la problématique environnementale car en capacité de limiter la consommation d'intrants et de travailler en économie circulaire via la valorisation des ressources de l'exploitation (en matière de fertilisation en polyculture/élevage par exemple.) Malgré tout, cette orientation de production ne détient pas l'exclusivité des « bienfaits » environnementaux. L'agriculture de conservation, les techniques culturales simplifiées, les semis sous couverts permettent également de limiter les consommations d'intrants, et génèrent des solutions aptes à plus de cohérence agronomique et environnementale. C'est cette pluralité de pratiques agricoles qui chacune à leur niveau permettront d'engager une transition plus équilibrée entre pratiques agricoles et préservation environnementale. C'est cette diversité à laquelle nous sommes attachés à la FDSEA.

Alors que l'utilisation des pesticides de synthèse est massivement rejetée par la société civile suite à des scandales sanitaires (actualité du glyphosate et du metam-sodium), les agriculteurs bio prouvent depuis des années que l'on peut produire sans. Faut-il généraliser l'interdiction des pesticides de synthèse ou ces produits restent-ils souhaitables et pourquoi ?

Nous ne sommes pas favorables à la généralisation des interdictions. Nous ne pensons pas que les pesticides de synthèses constituent un danger en condition normale d'utilisation. Les résidus présents parfois à l'état de traces ne sont pas dangereux pour la santé humaine (l'espérance de vie en France continue de progresser et on ne voit pas toujours pas arriver les cohortes de victimes de pesticides).

Toutes les agricultures ont leur place. On ne peut pas envisager la production biologique sans augmentation du prix des produits. Une grande partie des consommateurs n'en a pas les moyens. Il faut maintenir une agriculture capable de produire une alimentation saine et sécurisée (et c'est le cas) accessible financièrement au plus grand nombre.

Le développement de l'offre en produits bio doit aller au rythme des demandes du marché.
La FDSEA entend les injonctions de la société à réduire l'usage de produits chimiques. Nous travaillons à la recherche de solutions alternatives, c'est l'objectif du contrat de solution que l'on porte. Le bio n'existe que par comparaison avec l'agriculture conventionnelle, et au moins en cela elle lui est utile.

Le marché des produits bio explose. Pensez-vous que cette filière puisse s'affranchir des aides spécifiques au bio ? Notamment, que pensez-vous de la suppression de l'aide au maintien ?

Le marché bio doit s'observer produits par produits, filière par filière, il ne progresse pas partout de la même façon. Il faut le développer quand le marché le demande, et le rémunère : « plus vert, c'est plus cher ».
Nous sommes évidemment favorables à l'aide au maintien, mais c'est à l'État, à l'Europe de trouver les ressources financières pour la payer. Ce n'est pas à l'ensemble des agriculteurs de se cotiser pour cela. Dans la Nièvre, leur situation économique ne le permet pas.
D'une manière plus générale, nous pensons que la montée en gamme de l'agriculture, quelle qu'en soit la nature (bio, labels, AOC, IGP, etc.) doit s'accompagner d'une meilleure rémunération par le prix de vente des produits. On ne peut pas raisonnablement engager les agriculteurs dans une mutation agricole qui sera plus consommatrice d'aides publiques parce que de toute façon à l'avenir les aides publiques à l'agriculture pourraient bien diminuer. Il faut profiter de cette mutation pour régler la question de la rémunération par le prix de vente, et développer l'autonomie de l'agriculture à l'égard des soutiens publics. Ce sera plus de liberté et de fierté pour les agriculteurs.

Plusieurs rapports scientifiques reconnaissent à l'agriculture biologique des externalités positives, c'est-à-dire des bénéfices environnementaux, économiques et sociétaux. Pensez-vous que ces externalités méritent d'être davantage reconnues ? Sous quelle forme (faciliter l'accès aux terres, favoriser les reprises en bio…) ?

Pour nous il n'y a rien de systématique en la matière. Dans la Nièvre, l'élevage bovin ou ovin extensif porte lui aussi bien des externalités positives.
Le bénéfice économique de l'agriculture bio doit aussi s'évaluer au regard de sa dépendance à l'égard des aides publiques. Le bio n'est pas non plus systématiquement plus avancé en matière de bien être animal.

Nous pensons qu'il faut encourager et faciliter les installations et reprises dès lors qu'elles créent de la valeur ajoutée. Les projets bios en font partie, mais ce ne sont pas les seuls, tous les autres signes de qualité, les projets de diversification (bio ou pas), les projets agro-touristiques également. Il faut dans la Nièvre réintroduire de la diversité et sortir progressivement des systèmes trop exclusivement tournés vers le bovin allaitant maigre, le blé et le colza.
Chacun doit être accompagné dans le respect du projet qu'il porte, qu'il soit « bio » ou pas.

Dans un contexte de budget restreint mais d'augmentation forte des demandes d'aides bio et associées au verdissement, pensez-vous qu'il faille abonder le budget des aides bios et environnementales en transférant les fonds du 1er au 2nd pilier de la PAC ?

Non. Ce n'est pas aux agriculteurs de se cotiser sur leurs aides du 1er pilier. Ils n'en ont pas les moyens. Le développement de l'agriculture bio doit se faire dans une recherche d'autonomie économique. Si je gagne plus avec moins d'aides en passant ma ferme en bio, j'y vais. Sinon non. Le bio est une montée en gamme qui doit être reconnue comme tel par le consommateur et qui doit être valorisée à sa juste valeur.

La bio doit-elle être destinée aux marchés locaux et nationaux prioritairement ou doit-elle se développer sur les marchés d'exportation ? Les deux modèles sont-ils compatibles ?

C'est évident que la progression du bio s'accompagne en France d'un regain d'intérêt du consommateur pour l'achat local. Ils procèdent de la même dynamique.

En viande bovine d'ailleurs, il n'y a actuellement qu'au travers de la vente directe que les producteurs bios peuvent capter de la valeur ajoutée. Il n'y a aucune valorisation à l'export.
Pour autant, si demain des marchés d'export rémunérateurs ne venaient qu'à se présenter, il faudrait les saisir. Il n'y a pas de dogmatisme à avoir sur le sujet et raisonner filière par filière. À ce sujet d'ailleurs le président du Gabni après avoir reçu des dirigeants chinois en France s'est rendu à 2 reprises en 2012 et 2013 accompagné du président de la Chambre d'agriculture (FDSEA) pour y signer des contrats d'exportation de bovins bios. Ces contrats n'ont pas à ce jour connu de concrétisation, c'est dommage.

Les vins bios s'exportent et leurs producteurs s'en portent bien. Les deux modèles sont compatibles, le même viticulteur bio va être aussi bien sur le marché local que sur le marché export.
La France est reconnue partout dans le monde pour l'excellence de son agriculture et de sa gastronomie. Cela peut lui ouvrir des portes pour exporter des produits bios, il n'y a pas de raisons de s'en priver.

Que pensez-vous de l'assouplissement progressif constaté des cahiers des charges bio européen ? Est-ce une nécessité pour répondre à l'explosion de la

demande de consommation et à la concurrence à l'export ou au contraire un galvaudage qui risquerait de nuire à terme à son image et ses agriculteurs ? À l'avenir, pensez-vous qu'il faille assouplir, maintenir en l'état actuel ou rendre plus exigeant le cahier des charges bio européen ?

Nous pensons qu'il n'est jamais très bon d'alléger un cahier des charges, quel qu'il soit. L'allègement des exigences ne va pas dans le sens de ce que demandent les consommateurs et ce quel que soit le signe de qualité.

Il ne faut certainement ni l'alléger, ni le durcir. Mais il faut un prix corrélé à l'effort fourni. Le renforcement d'un cahier des charges doit s'accompagner d'une augmentation de valeur ou d'un meilleur accès au marché. À l'inverse, l'allègement d'un cahier des charges peut être une destruction de valeur.

Le développement massif de la bio amène de nombreux acteurs à diversifier leurs services et leurs offres commerciales en incluant des gammes bios ou des secteurs bios. Que pensez-vous de ce grand écart parfois observé au sein des entreprises entre vente de produits et services liés au développement de l'agriculture biologique et vente ou conseil liés à l'utilisation de produits chimiques de synthèse ? Cette pratique, vous paraît-elle contradictoire ?

Non ce n'est pas contradictoire, l'agriculture biologique ne doit pas s'enfermer dans un monde parallèle. De la même manière que l'aval propose au consommateur une gamme diversifiée de produits, de la même manière que le consommateur peut avoir dans le même réfrigérateur des produits bio et non bio, l'amont de l'agriculture doit pouvoir fournir en produits et services toutes les agricultures.
Il n'y a pas de bonne et mauvaise agriculture, de bons et mauvais agriculteurs, il y a des agriculteurs qui font des choix différents, qui servent des marchés différents.
Et finalement ceux qui réussissent sont ceux qui font les bons choix.

L'accès au foncier des projets bio reste un des obstacles majeurs au développement d'une agriculture différente, même pour des exploitations sur petites surfaces comme celles maraîchères par exemple. Quel est votre positionnement et quelles sont vos propositions pour améliorer cette situation ?

L'accès au foncier est un problème pour toutes les installations quelles qu'elles soient.

Quatre réflexions sur le sujet :
Promouvoir et accompagner la création de GFA Mutuels pour permettre l'achat de terres au profit des jeunes.
L'agriculture bio à pour avantage qu'elle est plus « sympathique » au citoyen, et qu'à ce titre il devrait lui être plus facile de mobiliser l'épargne de proximité dans le cadre de ces GFA.

Sur la destination des terres en location, il nous faudrait mobiliser plus d'acteurs locaux (politiques, associatifs, économiques) aux côtés des organisations agricoles pour influer et convaincre les propriétaires de faire le choix d'un jeune.
C'est un enjeu de territoire qui doit mobiliser bien au-delà de la sphère agricole. Il faut convaincre les agriculteurs d'en accepter le principe.

Mobiliser les jeunes porteurs de projets sur l'intérêt pour eux de penser des projets moins consommateurs de foncier et plus rentables. Nos systèmes de production nivernais sont difficilement reproductibles hors du cadre familial et sont par ailleurs peu rentables.
Les jeunes ne doivent pas s'entêter et doivent innover en la matière. Le bio est une réponse dans certaines productions, mais une réponse parmi d'autres.

Mobiliser les jeunes sur l'indispensable maîtrise technique et montée en compétence. Dans une société qui se complexifie, l'agriculture ne fera pas exception. Ce qui fait et fera la réussite ce n'est pas la taille de l'exploitation mais la qualité du projet et la capacité de l'agriculteur à le mettre en œuvre.

Selon vous, quelle est la place de l'agriculture biologique dans l'enseignement agricole (formation, apprentissage, etc.) et le parcours à l'installation ? Est-ce satisfaisant ?

D'une manière générale l'enseignement agricole ne nous paraît être suffisamment prospectif par rapport aux évolutions de l'agriculture et de sa relation à la société. En particulier dans la capacité que doit avoir un agriculteur à répondre aux attentes de la société tout étant capable de dégager une profitabilité dans son entreprise.
Les deux sont indispensables.

L'agriculture biologique s'est développée en Bourgogne et dans d'autres régions grâce à des pionniers historiques qui se sont battus à contre-courant puis se sont souvent organisés au travers de groupements d'agriculteurs bios. Ces structures devenues historiques apparaissent aujourd'hui comme légitimes pour la défense et le développement d'une bio cohérente et sincère. À présent, alors que les fonds publics deviennent restreints, ces organismes sont placés en concurrence avec les Chambres d'agricultures. Quel doit être le rôle et l'attitude de la Chambre d'agriculture vis-à-vis du réseau historique de la bio ?

La Chambre d'agriculture par son expertise et sa compétence a toute légitimité pour s'occuper du développement de l'agriculture biologique. Les pionniers doivent être reconnus, c'est pour cela qu'on leur remet des médailles. Mais ils ne peuvent pas à ce titre se prévaloir d'un monopole sur leur sujet jusqu'à la fin des temps.

Dans la Nièvre, les dégâts de gibiers sont croissants et le mécontentement des agriculteurs face aux faibles indemnisations se fait de plus en plus entendre. Particulièrement chez les agrobiologistes, qui déplorent que les indemnisations des cultures bios soient basées sur les mêmes grilles tarifaires que les cultures conventionnelles alors que les rendements ne sont pas les mêmes et qu'elles sont plus chères au rachat. Dans un tel contexte, vous engagez-vous à défendre le juste prix d'indemnisation des cultures bio ?

Bien entendu, et nous le faisons. Est-il besoin de rappeler qu'il y a au conseil d'administration de la FDSEA et sur la liste qu'elle a présentée aux élections Chambre d'agriculture des agriculteurs bio pleinement mobilisés sur le sujet ?
À ce sujet on peut s'interroger sur l'absence de vote du représentant de la Confédération Paysanne à la consultation de la CDCFS de décembre 2018. Ce qui a permis aux représentants des chasseurs, plus nombreux d'une voix, de valider un tarif abusivement bas de la cameline bio. La FDSEA demandait une indemnisation à hauteur de 500 €/t, le tarif proposé et adopté par la FDC 58 est de 140 €/tonne avec le soutien par omission de la Confédération Paysanne !

COMMUNIQUÉ FDSEA 58

GDS

Le point sur la situation de la FCO

Des pathologies fortement évocatrices de FCO nous sont signalées depuis fin décembre 2018, plutôt dans les 2/3 ouest du département, mais aussi dans les départements voisins du nôtre (03, 18, 21, 71 et 89).
Il s'agit de malformations congénitales de veaux, d'avortements, de veaux aveugles ou de veaux présentant des troubles nerveux.
Dans certains élevages, des analyses virologiques FCO ont permis de confirmer le diagnostic clinique.
Le virus FCO sérotype 8, de « retour » en France en septembre 2015 est donc bien de nouveau présent dans notre département.
Une courte enquête a été adressée aux vétérinaires sanitaires du département pour mieux quantifier la problématique FCO sérotype 8 sur notre territoire (pourcentage de cheptels impactés, pourcentage de veaux morts présentant des symptômes, …).
Cet état des lieux permettra de mesurer plus exactement l'impact de la maladie et d'alerter GDS France, les collectivités territoriales, les services de l'Etat.
Le Conseil d'Administration se prononcera sur d'éventuelles modalités de prise en charge par le biais de sa caisse d'entraide.

Vaccination :
La vaccination BTV8 est volontaire (comme l'an passé).
La durée de l'immunité pour les vaccins bovins est généralement de 12 mois.
Les éleveurs peuvent vacciner eux-mêmes.
Au cours du CNOPSAV santé animale du 12 octobre 2017, la poursuite de la mise à disposition des vaccins contre le sérotype 8, le temps de l'épuisement des stocks a été acté et les achats ultérieurs sont à la charge des éleveurs. C'est le cas depuis l'automne 2018.
Il faut s'adresser à son vétérinaire sanitaire qui vous prescrira et délivrera les doses de vaccin nécessaires.
Pour les bovins du cheptel souche, la vaccination FCO reste recommandée pour limiter les signes cliniques de FCO.

LE GDS 58

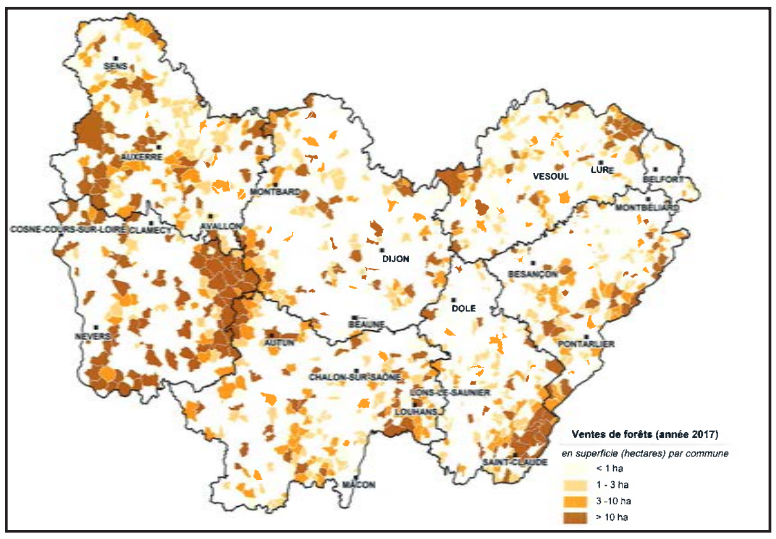


Foncier

La Safer fait le point sur les transactions et ses missions forestières

Quelles est l'action de la Safer en matière forestières ? Le point avec Alain Duval, conseiller foncier et forestier du département de la Nièvre.

L'une des missions de la Safer est d'observer l'évolution du marché foncier et forestier. À ce titre pour 2017, la région Bourgogne Franche-Comté est l'une des plus actives sur le plan national en matière de transactions forestières, notamment pour les ventes de grandes forêts de plus de 50 hectares.
Environ 2 000 transactions ont été observées (en légère progression) ; près de 1 500 concernent des biens de moins de 4 hectares (¾ des transactions).
20 ventes de massifs de plus de 100 ha ont été observées en 2017, représentants à elles seules 30 % du marché en surface et 36 % en valeur.
Un tiers des ventes se réalise au profit d'acquéreurs résidents sur la commune des biens vendus, mais ces opérations ne représentent que 15 % des surfaces du marché.

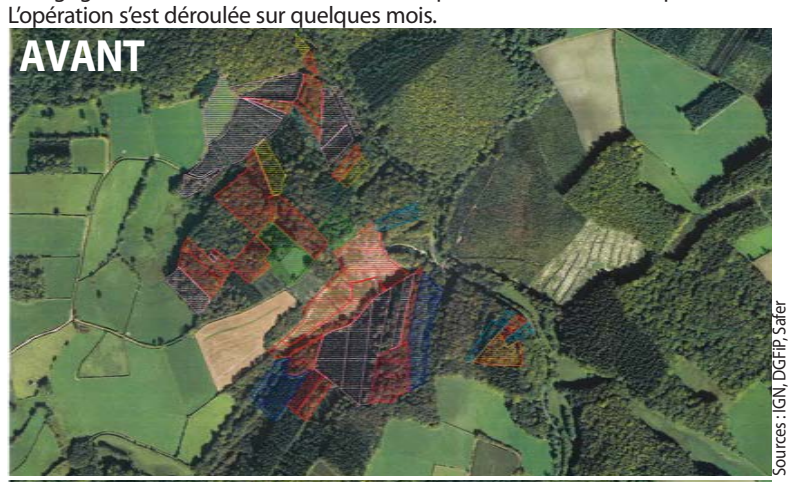


Plus de 6 800 hectares sont vendus à des personnes morales (dont 70 transactions pour 486 ha à des Structures Publics).
Ces ventes se répartissent sur le territoire d'un millier de communes. Les zones de montagne ont un marché forestier particulièrement dynamique.
Les superficies vendues sont importantes en Côte d'Or (une dizaine de ventes de massifs de plus de 100 hectares) et dans la Nièvre (marché le plus actif en nombre de transactions) avec 46 % du marché régional dans ces deux départements.
Outre ses missions dans le domaine agricole, la Safer agit aussi dans le milieu forestier.
Différents objectifs ont été définis pour les Safer sur le plan forestier à l'image de ce qui se pratique sur le plan agricole :
• Le développement et l'agrandissement des propriétés forestières avec un but de gestion durable et rationnelle;
• La transmission de propriétés boisées au prix du marché foncier forestier;
• La participation à des projets permettant la mise en valeur de l'espace forestier, pour améliorer les peuplements et faciliter la gestion;
• La restructuration foncière : en rétrocédant par exemple des propriétés faisant l'objet d'une amélioration parcellaire.

SAFER 58

Exemple Un dossier géré par la Safer

Un dossier de restructuration parcellaires sur la commune d'Ouroux en Morvan en plein cœur du parc naturel du Morvan.
La ressource forestière est globalement sous exploitée.
Des problématiques de desserte et de morcellement du foncier en sont les principales causes. La Safer acquière 17 hectares de bois feuillus et résineux au cœur du Parc Naturel Régional du Morvan, et réalise un important travail d'animation auprès des propriétaires et exploitants forestiers locaux. La Safer Bourgogne Franche-Comté a restructuré un périmètre de 30 ha en quatre îlots. L'opération s'est déroulée sur quelques mois.



Sources : IGN, DGFiP, Safer



Sources : IGN, DGFiP, Safer

Enseignement

Les élèves du Legta de Chateau-Chinon récompensés

Mardi 22 janvier, une vingtaine d'élèves du lycée agricole de Château-Chinon ont été distingués pour leur participation aux évènements agricoles durant l'année 2018. Un moment important pour l'établissement qui tient à maintenir son attractivité à travers le territoire.


22 élèves du lycée agricole de Château-Chinon ont été récompensés.

L'instant était solennel. Autour de Catherine Blin, professeur au lycée agricole de Château-Chinon, une vingtaine d'élèves étaient réunis pour recevoir une récompense pour l'un trois événements majeurs qui ont rythmé la vie de l'établissement au cours de l'année 2018 : le concours interrégional limousin de Luzy, le concours de jugement de bétail, et le jugement de bétail du lycée. *« Participer à ce type de concours permet un moment d'échange et d'ouverture d'esprit dans votre futur métier. D'ailleurs vous visiterez prochainement l'exploitation d'un sélectionneur située à Arles lors de votre voyage d'étude en Camargue en Mai prochain »* a déclaré Catherine Blin devant les élèves.
Elle en a profité aussi pour les conseiller. *« L'agriculture subit un grand bouleversement et de plus en plus d'attaques de la part de la société et des médias, ça sera donc à vous de faire comprendre aux consommateurs de l'intérêt de votre métier. Il faudra aussi réfléchir à votre système de production fourrager en limitant les charges. A ce sujet, la réforme de la PAC de 1992 favorisant l'agrandissement des exploitations, ne favorise pas la reprise et la transmission pour de jeunes agriculteurs comme vous. Soyez également solidaire, car notre profession en manque parfois. Enfin en guise de réflexion, je vous invite à lire les ouvrages de Sylvie Brunel sur la crise alimentaire. Elle est professeur d'université et géographe, et elle défend le monde agricole »*. Pour marquer le coup, le lycée a remis aux 22 élèves différents lots provenants des partenaires. Parmi les récipiendaires, Perrine Clément de Givery s'est particulièrement distinguées. Elle termine à la première place du concours de jugement de bétail de Préporché dans la catégorie Équin. Elle représentera donc la Nièvre lors du concours National au Salon de l'Agriculture.
Prochains événements pour l'établissement, la journée de la coopération internationale, le 5 février prochain mais également la journée portes ouvertes à destination des BTS de 9h à 13h.


Perrine Clément qui s'est distinguée lors de concours de jugement de bétail, représentera la Nièvre à l'occasion du prochain salon de l'agriculture.

Syndicat

Les élus nationaux à la rencontre des agriculteurs icaunais

À l'occasion des élections Chambre d'agriculture dont le vote s'est clôturé le 31 janvier, les représentants de la FNSEA et des JA nationaux sont venus dans l'Yonne à la rencontre des agriculteurs locaux.


Jérôme Volle, vice-président de la FNSEA répondant aux questions pendant le diner-débat.

Ils sont venus en terre icaunaise le 22 janvier dernier : Jérôme Volle, viticulteur en Ardèche, vice-président de la FNSEA, président de la commission employeurs et Jérémy Dutour, viticulteur et céréalier dans le Gers, secrétaire général adjoint des Jeunes Agriculteurs.

La FDSEA et les JA de l'Yonne ont organisé un moment d'échanges avec les agriculteurs locaux et les représentants nationaux.
L'occasion de connaître le travail réalisé au niveau national, aborder les sujets d'actualité pour connaître les positions de la FDSEA et des JA en pleines élections Chambre d'agriculture, mais aussi l'opportunité de faire remonter les préoccupations locales à Paris.

La rencontre s'est déroulée dans un premier temps chez Franck Pouillot, céréalier en agriculture de conservation et viticulteur coopérateur.

De riches échanges

La rencontre a permis d'aborder les différents thèmes d'actualités locales, et les travaux en cours ou achevés par les syndicats nationaux. Au milieu des discussions, les distorsions de concurrence, tant au niveau des contraintes de production que sur l'ouverture des frontières aux produits ne respectant pas les mêmes normes, en passant par les écarts de coût de la main-d'œuvre. Mais aussi l'emploi, l'urbanisme, la gestion de l'eau, les aléas climatiques, etc. L'agribashing incessant, une autre préoccupation locale et nationale, sur laquelle Jérôme Volle a indiqué la ligne de conduite du syndicat : *«La FNSEA sera maintenant présente dans les médias, à nous de défendre notre agriculture, on ne peut pas se laisser agresser au quotidien. Localement, il faut ouvrir nos fermes, c'est la meilleure communication. S'arrêter, quand on est en tracteur et qu'on croise quelqu'un qui a l'air intéressé par ce que nous faisons. Il y a 2 % de détracteurs de l'agriculture et beaucoup de personnes qui cherchent simplement à comprendre, c'est à eux qu'il faut parler»*.

Le contrat de solution

Dans le contexte actuel où le président Macron a exprimé sa volonté de signer le contrat de solution, Jérôme Volle a apporté des précisions : *«Certaines productions deviennent orphelines de solutions face à des impasses techniques avec la suppression des produits phytosanitaires. Justement, le gouvernement a exprimé sa volonté de signer le contrat de solution au salon de l'agriculture. Ce contrat cherche à définir, filière par filière, les meilleures solutions, les meilleurs moyens de productions au regard de la zone, de l'environnement, du bien-être animal, etc. pour trouver la méthode la plus adaptée pour réduire les produits phytosanitaires, en accord avec la demande sociétale. Pour l'instant, 300 solutions ont été trouvées grâce au travail des 40 partenaires. Mais souvent les meilleures idées, ce sont les agriculteurs qui les trouvent, et il faut les diffuser si elles s'avèrent efficaces»*.
La journée s'est clôturée par un diner-débat où les agriculteurs ont pu questionner les représentants nationaux : entre revalorisation des retraites agricoles, installation, difficultés d'accès au foncier, présence du loup, calamités agricoles, dégâts de sangliers, les sujets ont été nombreux.


Élus locaux et nationaux : Damien Brayotel - FDSEA 89, Jérôme Volle - FNSEA, Maxime Boucher - JA 89, Franck Pouillot et Jérémy Dutour - JA nationaux.

ORIANNE MOUTON

▸ Agenda

06/02 Ventes aux enchères de l'Union Charolais Croissance et de la Cialyn
La dernière vente aux enchères de l'UCC se déroulera le 6 février à Charmoy.

01/02 Ciné-débat : projection du film «Même pas peur»
Le 1er Février 2019 au cinéma CGR à Auxerre, la projection du film *«Même pas Peur»* est organisée à 20h15 par la coopérative laitière Sodiaal. Il raconte le parcours de quatre jeunes éleveurs laitiers aux systèmes différents, met en lumière la passion qui anime les producteurs et raconte les difficultés du quotidien. La projection sera suivie d'un débat. 5€. Inscription sur : https://www.weezevent.com/projection-du-film-meme-pas-peur-auxerre.

Du 4 au 7 février Portes ouvertes «Bâtiments d'élevages»
«Des projets, des innovations, des réalisations concrètes…», c'est le thème de ces après-midi portes ouvertes organisées par Alysé, de 13h30 à 17h. Lundi 4 février : Séchage en grange, distribution mécanisée des fourrages à la SCEA de la ferme de l'abbaye de la pierre qui vire (bovins et caprins lait), 1 huis Saint-Benoît à Saint-Léger Vauban. Mardi 5 février : Système de contention et sécurité au travail chez Benjamin Raverat, 13 rue aux sœurs à Bierry les belles fontaines (bovins allaitants). Jeudi 7 février : Isolation, ventilation et transformation fromagère à la SCEA élevage des crêtes, le Château d'eau, la Potrade à Champs sur Yonne (caprin lait).

14/02 Bio'ti full day – Journée agriculture biologique
Une journée pour s'informer, optimiser, pérenniser et réussir son projet d'exploitation en bio ! Organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à partir de 10 h à Joux-la-ville à l'EARL Boursier (sortie du village, direction Précy le Sec, hangar à gauche).

19/02 Permanence Apecita
La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra le mardi 19 février à la chambre d'agriculture 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 52 93 52-dijon@apecita.com



GDS 89

L'attention est de mise

L'assemblée générale du groupement de défense sanitaire de l'Yonne (GDS89) s'est tenue le 21 janvier dernier. L'occasion de faire un point sur la situation sanitaire du département



Pascal Arnac-Pautrel (à gauche) et Pascal Legrand (à droite) , les présidents et directeur du GDS de l'Yonne.

La loi de Santé animale européenne est en cours d'élaboration au sein de l'Union européenne, a indiqué Pascal Arnac-Pautrel, directeur du GDS 89 pendant l'assemblée générale : «*Un grand bouleversement est à venir quant à la gestion du sanitaire au sein des États membres et entre eux. La commission européenne cherche le consensus mais pousse les États à faire des concessions, avec des objectifs de résultats plutôt que de moyens.*» Avant la mise en place de cette loi, l'objectif est d'atteindre le maximum de statuts indemnes rapidement, notamment sur l'IBR, le BVD et la Tuberculose.

IBR : l'éradication ne doit pas souffrir d'inattentions

L'éradication de l'IBR suit son cours, le nombre de cheptels infectés diminue. En novembre 2018, 84 % des cheptels sont «*indemnes en IBR*», un chiffre en progression qui reste menacé par les nombreuses introductions ne respectant pas les mesures de précaution : un isolement strict des animaux et un dépistage. La campagne de prophylaxie 2017-2018 a permis de repérer 129 bovins aux résultats positifs, issus de douze cheptels en cours d'assainissement. Pascal Legrand, président du GDS89, met en garde contre les inattentions qui pourraient freiner les efforts d'éradication réalisés jusqu'ici : «*C'est toute la difficulté d'une fin d'éradication, un sentiment de fausse sécurité, alors que chaque cheptel, chaque animal, a son importance. Il ne faut pas relâcher la pression, sous peine de perdre tous les bénéfices de notre action*».

Une campagne d'éradication de la BVD s'annonce

Une enquête sur les pratiques de vaccination de la BVD a été menée sur la campagne 2017-2018 par le GDS89 via les vétérinaires. Les résultats montrent que 22 % des élevages allaitants vaccinent en BVD, avec moins de 10 % de vaccins efficaces, c'est-à-dire réalisées sur l'ensemble des femelles mises à la reproduction, avec un vaccin à protection fœtale et sur les taureaux. En élevage laitier, 5,5 % vaccinent dont moins de 3 % efficacement. L'éradication de la maladie s'annonce dès 2019 dans le cadre de la loi de santé animale européenne, ce qui risque d'entraîner de gros investissements pour les éleveurs et pour le GDS.

L'arrivée de la Besnoitiose dans le département complique encore les choses, la maladie parasitaire venue progressivement du sud de la France est très impactante pour les élevages infectés. Cinq cheptels bourguignons présentent des résultats séropositifs. Un élevage icaunais est cliniquement infecté : le foyer est attentivement surveillé par le GDS.

Le président Pascal Legrand met en garde contre la propagation de cette infection *«en l'absence de traitement et de vaccins, la prévention reste le seul moyen de s'en protéger»*.

Recrudescence de FCO

La FCO fait encore parler d'elle avec une suspicion de circulation massive de sérotype 8 en 2018 sur la région, avec de nombreux cas cliniques observés : anomalies de naissance des veaux, problèmes de reproduction des vaches de la génération non vaccinée. La DDCSPP met en garde et demande d'être informés en cas de cas cliniques : «Depuis 2015, la vaccination est *un moyen de se prémunir. Ce qui est étrange, c'est que des cas cliniques sont observés dans les troupeaux reproducteurs qui étaient vaccinés. Il est nécessaire de déclarer ces cas-là pour savoir d'où ça vient, mener l'enquête pour savoir si les vaccins n'étaient pas efficaces, ou si un autre problème est apparu.*» Aujourd'hui, les stocks de vaccins mis à disposition gratuitement par l'État ont été épuisés. «*Aujourd'hui, la vaccination est devenue payante pour tout le monde sans avoir d'espoir d'éradiquer la maladie*» s'alarme Pascal Legrand.

Autre sujet d'actualité inquiétant, la peste porcine africaine requiert l'attention des autorités sanitaires. La DDCSPP de l'Yonne rappelle que chaque porc, même seul, doit être recensé pour permettre la surveillance du foyer infectieux.

ORIANNE MOUTON

Solidarité

Quand les céréaliers sont solidaires des éleveurs

Un couple de céréaliers du Sénonais a vendu du foin à un éleveur de la Nièvre en difficulté bien loin des prix du marché actuels. Un geste de solidarité pour soutenir les éleveurs dans ces temps difficiles, un pas pour resserrer le fossé entre les deux productions.



Réussir

Florence et René Fouet sont céréaliers dans le Sénonais. Depuis la sécheresse de 2011, ils vendent de la paille à un ami éleveur de Luzy dans la Nièvre. À l'occasion d'une foire agricole nivernaise, les céréaliers ont rencontré la coopérative Téol qui leur a fait par, au fil de la discussion, des difficultés d'un éleveur de vaches charolaises du coin. Ses stocks de fourrages étaient presque terminés à la fin du mois de novembre. Coup de chance pour l'éleveur allaitant, les céréaliers fauchent leurs jachères et quelques coins d'herbes à droite à gauche pour fournir du foin aux propriétaires de chevaux locaux, et cette année, la récolte a été abondante. Quinze tonnes de foin étaient encore sous leur hangar. Au nom de la solidarité du monde agricole, René et son épouse ont donc proposé de vendre leur stock au prix que fixerait la coopérative. À 100 €/t, le fourrage est parti à un prix bien loin du marché actuel tendu.

Réconcilier les éleveurs et les céréaliers

Les céréaliers n'ont pas hésité à accepter cette vente au nom de la solidarité entre agriculteurs. «*Le monde de l'élevage et des céréales sont divisés, et pour moi c'est avec des petites actions comme celle-là que l'on pourra resserrer les liens*». La paille pressée par un entrepreneur a été chargée par le céréalier sur un camion de la coopérative, direction l'élevage de la Nièvre. «*La difficulté pour mettre ça en place, c'est qu'il faut que quelqu'un s'en occupe et chapote le tout, sinon ça peut vite avoir l'effet inverse et tendre les relations. En passant par la coopérative, on est sûr que la logistique sera au top, que la commande ne nous restera pas sur les bras et qu'on sera réglé dans les temps. Les choses sont claires et sûres, pour des relations apaisées ! Pour moi il faudrait une relation construite entre les céréaliers, qui peuvent fournir de la paille, et les éleveurs qui en ont plus ou moins besoin selon les années, en passant par une coopérative. Elle apporterait des garanties pour tout le monde. L'an prochain, on commercialisera la paille et le foin, si on en a, avec la coopérative, ce sera plus simple !*»

À l'heure de l'individualisme, le céréalier espère que ce genre de démarches se multipliera, pour rétablir une unité et une solidarité au sein du monde agricole.

ORIANNE MOUTON

RéAgir89

Mal-être des agriculteurs : tous concernés

La plaquette *«Saisir la main tendue»*, réalisée dans le cadre du dispositif RéAgir89, va être diffusée largement. Son objectif : sensibiliser les différents acteurs aux situations compliquées pouvant toucher les agriculteurs.



La plaquette *«Saisir la main tendue»* a été réalisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et le dispositif RéAgir89.

Certains aléas de la vie, qu'ils soient dus à la météo, à des imprévus économiques, à des soucis familiaux, à une pression sociale devenant insupportable, à des impasses techniques ou autre, peuvent déboucher sur des périodes difficiles pour un agriculteur.

Demander de l'aide, ou juste parler de ses difficultés sont des démarches qui peuvent paraître compliquées, alors qu'elles pourraient éviter un aggravement de la situation parfois irréversible.

Le collectif RéAgir89, fort d'une quarantaine d'organisations, œuvre depuis les crises de 2015 pour le soutien des agriculteurs en difficulté.
Ses missions : être à l'écoute, aider sans juger, avec bienveillance, pour que les agriculteurs puissent prendre du recul sur leur situation, identifier les points de progression et se faire accompagner pour réaliser des changements positifs.

Pour continuer ses actions, la Chambre d'agriculture 89 et le dispositif RéAgir se sont inspirés d'une plaquette de communication réalisée en Saône-et-Loire suite aux tristes neuf suicides d'agriculteurs ayant eu lieu en 2016. La plaquette *«Saisir la main tendue»*, à destination de tous les acteurs agricoles et ruraux, regroupe des témoignages de formateurs, docteurs, psychologues, notaires, travailleurs sociaux et agriculteurs.

«Sensibiliser tous ceux qui sont en contact avec des agriculteurs»

Étienne Henriot, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, parle de l'intérêt de la plaquette. *«Dans cette plaquette de Saône et Loire il y avait des témoignages intéressants, de personnes qui ne sont pas forcément du monde agricole mais du monde de la recherche, de la médecine, etc. Ça apporte des témoignages de ce qui peut être dit, fait ou vécu dans le cadre de l'accompagnement d'un agriculteur en difficulté. J'ai repris cette idée pour l'Yonne. Nous avons construit cette plaquette de communication, qui n'est pas forcément destinée aux agriculteurs mais plus aux partenaires que nous avons dans le cadre de RéAgir89 : les organisations professionnelles, les assurances, les banques, les concessionnaires, les entreprises, les organismes économiques etc. Au-delà de cela, nous allons la diffuser sur internet, l'envoyer aux maires, aux forces de l'ordre et à d'autres services hors organismes et personnes habituellement en contact avec les agriculteurs. Ce sont des personnes qui peuvent remarquer des situations anormales chez les agriculteurs de leurs communes».*

Grâce à cette plaquette, les acteurs territoriaux seront sensibilisés aux signes indiquant un mal-être, et seront informés des dispositifs de soutien existants.

«Il n'y a pas à culpabiliser de rencontrer des difficultés»

«L'ensemble des témoignages font comprendre qu'avoir un problème en agriculture est quelque chose d'un peu tabou, qu'on considère comme un échec… À tort ! On commence à voir aujourd'hui, suite aux années un peu difficiles que nous avons rencontrées, des exploitations qui sont en liquidation ou en redressement judiciaire. Ça, ce sont des choses qui n'existaient absolument pas en agriculture il y a quatre ou cinq ans, c'est très récent. Aujourd'hui, des agriculteurs osent aller dans ce type de procédure parce que petit à petit, ils réalisent qu'il n'y a pas à culpabiliser de rencontrer des difficultés sur son exploitation. Et il faut accepter que ce n'est pas une fatalité de dire à un agriculteur : « il faut que vous arrêtiez, vous faites face à trop de difficultés vous ne pourrez pas les surmonter. Mais on peut vous aider à trouver une autre voie, on peut vous aider à trouver une formation, on peut vous accompagner, etc».

ORIANNE MOUTON

Carrefour des carrières au féminin

Les femmes à l'assaut des *«métiers masculins»*

Les femmes parlent aux femmes des métiers dits masculins qu'elles exercent au 21ème Carrefour des carrières au féminin qui s'est tenu le 19 janvier dernier.

Un lieu, un moment d'échange où des femmes parlent à des femmes. Mais de quoi parlent-elles ? De *«métiers d'hommes»*. Quand on est une jeune fille, difficile de se projeter dans des métiers où on ne voit que des hommes. Et pourtant, ces professions sont ouvertes et adaptées aux femmes. C'est là tout l'enjeu du Carrefour des carrières au féminin, dont la 21ème édition s'est tenue le 19 janvier dernier à Appoigny. Il est organisé par l'association FETE (Femmes égalité emploi), représentée par Claire Duchet : *«Nous sommes une association autour de la mixité et de l'égalité professionnelle. Cette matinée de rencontre vient de l'observation suivante : les filles sont aussi bonnes à l'école que les garçons, et pourtant, elles vont moins vers les métiers techniques».*
Environ 500 jeunes filles en quête d'orientation et femmes en recherche d'emploi ou reconversion professionnelle ont pu discuter avec les 70 intervenantes présentes pour expliquer en quoi consiste leur métier et échanger sur les avantages et les difficultés qu'elles peuvent rencontrer. *«Les métiers ont évolué, même les plus contraignants : par exemple, les entreprises sont équipées de plus en plus pour réduire la charge physique».*

La côte d'agriculteur n'a pas la cote

Si les métiers *«à uniforme»* ont la cote, *«les métiers de l'agriculture ne sont pas les plus recherchés ici. En général, les participantes se tournent de moins en moins vers l'agriculture, surtout en ville. À la campagne un peu plus, quand il y a un lien agricole»*. Le stand présentant les métiers agricoles a quand même été souvent occupé pendant la matinée.
Ces rencontres présentent un véritable bénéfice pour la gent féminine à la recherche d'une voie. À la sortie du salon, 40% des jeunes filles et femmes présentes considèrent qu'elles ont trouvé un métier dans lequel elles pourraient se projeter. *«Les échanges comme ceux-là contribuent à faire changer les regards des jeunes, des parents et des éducateurs sur ces métiers»* ajoute Juliette Rome, la déléguée aux droits des femmes et à l'égalité de l'Yonne.



«L'agriculture recrute» : Claire Toussaint, d'Agri-Viti emploi 89 est venue présenter les métiers et formations de l'agriculture aux visiteuses.

ORIANNE MOUTON

FDSEA

2019 est un bon cru pour les cantonales

Un adhérent sur quatre s'est déplacé cette année pour les réunions locales qui ont permis de dégager 18 projets locaux à développer dans le département. Ça bouge dans les cantons.



18 assemblées cantonales ont eu lieu depuis la mi-décembre.

Cet hiver, la FDSEA de l'Yonne avait décidé de modifier le contenu et la forme des réunions cantonales pour les rendre plus attractives et plus vivantes. Alors que la saison se termine, le bilan est plutôt satisfaisant.

En effet, cette année dans l'Yonne, la FDSEA avait expérimenté de nouvelles méthodes d'animation pour l'organisation des réunions cantonales. Plusieurs objectifs avaient été identifiés : recoller au terrain, rendre les réunions plus attractives en faisant en sorte qu'elles soient plus des lieux d'échanges, faire émerger des projets locaux.

La parole au terrain !

Si jusqu'à présent les cantons avaient été regroupés, cette année c'est le choix inverse qui a été pris en faisant plus de réunions locales dans des cantons qui n'avaient pas eu de réunions depuis plusieurs années. C'est donc 18 réunions qui ont été organisées entre le 15 décembre et le 20 janvier (et 1 encore à venir sur le canton de Seignelay) contre 14 l'an dernier. Visiblement le choix de revenir au plus près du terrain a plu à de nombreux adhérents qui sont venus en nombre dans ces nouvelles réunions.

Échanger et exprimer son ressenti sur les activités à la FDSEA 89, l'objectif du conseil d'administration était clair : la parole au terrain.

Autres changements importants, l'ordre du jour n'était plus calé à l'avance mais fixé directement par les agriculteurs présents. Chaque canton a donc pu échanger sur les sujets locaux et les préoccupations propres à chaque territoire. Si certains sujets sont revenus très fréquemment, comme la recrudescence des dégâts de sanglier, les cours d'eau ou les attaques permanentes contre l'agriculture, d'autres sujets plus locaux ont pu s'inviter dans ces réunions : taxes locales, gestion de l'eau, intercommunalité.

Les cantonales à la carte.

Devant l'ampleur des dégâts de sanglier, la nouvelle formule des réunions cantonales a permis à 2 cantons (Villeneuve l'Archevêque et l'Isle sur serein) d'élaborer des projets d'actions locales avec notamment une réunion qui s'est tenue le 22 janvier à l'Isle sur serein avec les responsables du dossier à la Chambre d'Agriculture et à la FDSEA. D'autres cantons ont quant à eux fait le choix de travailler activement sur la carte des cours d'eau dont les remontés ont d'ores et déjà été envoyées à l'administration. Les cantons sont d'ailleurs prêts à se mobiliser à nouveau sur le dossier en organisant des rencontres sur le terrain pour trancher sur des « cours d'eau » qui n'en sont pas. Les enjeux eau ont de fortes répercutions locales et la FDSEA 89 entend continuer à se mobiliser auprès des pouvoirs publics pour faire entendre la voix des cantons.

D'autres projets ont émergé : une ferme poyaudine organisera la première fête des moissons de l'Yonne avec #Agridemain, et ce dès cet été. 3 cantons ont décidé d'organiser des formations cantonales sur la communication positive et les réseaux sociaux. Les cantons viticoles ont émis le projet un projet d'un voyage au Portugal pour aller recruter de la main-d'œuvre viticole. Deux cantons céréaliers réfléchissent à trouver de nouvelles fermes ouvertes avec implication des adhérents cantonaux… Plusieurs projets sont à l'étude en collaboration avec JA 89.

Autre changement important, cette année plusieurs cantons avaient fait le choix de coupler la réunion avec des visites terrain : ferme de pleurotes et visite de la fabrique d'aliment Nutrigrain du groupe DUC. Les réunions cantonales reprennent alors un côté convivial et humain qui est cher à nos adhérents, autour d'un bon repas ou d'un verre de l'amitié.

Les cantons en mode «projet»

La FDSEA 89 compte bien transformer l'essai et continuer à se redéployer plus souvent sur les cantons. C'est déjà le cas avec les réunions de fin de moissons qui ont débuté en 2016 mais qui continuent d'être menées chaque été. Le travail continue également au travers des sections qui vont se réunir prochainement pour tenir leurs assemblées générales.

La réunion des producteurs laitiers qui est organisée le 8 février à 10 h 00 à la Chambre d'agriculture à Auxerre proposera un temps de travail et de réflexion collectif sur l'avenir de la filière lait dans notre département.

Aujourd'hui le syndicalisme doit plus que jamais être force de proposition et doit donner l'impulsion à des projets locaux pour animer l'ensemble du territoire. C'est la volonté de la FDSEA de l'Yonne, être une fédé de dossiers mais également une fédé de terrain qui se mobilise pour ses adhérents sur tout le département.

Marianne Ranque,
animatrice FDSEA 89

Dossier Calamités Agricoles 2018

Le dossier de demande de reconnaissance en calamités agricoles du département l'Yonne, rédigé par la DDT, sera traité le 13 février 2019 par le Comité National de Gestion des Risques en Agriculture. Suite à notre demande, une dernière visite technique de terrain a été réalisée la semaine dernière. Elle a permis d'intégrer des communes supplémentaires au dossier calamités qui sera présenté.

JA + FDSEA regrettent vivement le temps pris par l'instruction du dossier, et informeront leurs adhérents afin qu'ils puissent faire la demande d'indemnisation via le site télécalam dès la publication de l'arrêté ministériel pour l'Yonne.

▸ Rendez-vous

Réunion des producteurs laitiers le 8 février

Une réunion des producteurs laitiers de l'Yonne est organisée par la FDSEA 89 le vendredi 8 février 2019 à 9h45 à la chambre d'Agriculture de l'Yonne (grande salle) au 14 rue Guynemer à Auxerre.

Ordre du jour :
Conjoncture laitière début 2019, prix du lait Yonne,
Echanges avec les responsables d'OP du département
Point sur la loi alimentation : quelles avancées concrètes ?
Questions diverses
Réflexion collective sur l'avenir de la production laitière dans l'Yonne

Ouverte à tous les producteurs du département.

▸ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne :
Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

La conditionnalité sur mon exploitation, suis-je à jour en cas de contrôle ? (HVE 1)

session grandes cultures. 2 sessions à venir : le 12 février ou le 5 mars 2019. Contact : Jules Martin, 03 86 94 26 38.

Bâtir mon projet d'installation

Formation de 2 jours, les 5 et 7 février 2019. Lieu : Auxerre - Contact : Emeline Richard, 03 86 94 28 41.

Prendre en main le VI programme d'actions Directive nitrates avec Mes p@rcelles.

2 sessions sont proposées : Le 5 février ou le 12 mars 2019 - Contact = Sandra Martinet, 03 86 94 28 42

Mieux gérer mon désherbage

8 et 12 février 2019. Contact : Elodie Joudelat, 03 86 64 64 78

Découverte de la biodynamie en grandes cultures

Les 18 et 19 février 2019 suivis d'une troisième journée entre avril et juin 2019, à Auxerre.
Contact : Marianne Roisin, 03 86 94 28 45

Finale territoriale des Ovinpiades Bourgogne

Ultime sélection avant Paris

Les Ovinpiades des Jeunes Bergers, compétition organisée par Interbev Ovins et l'ensemble de la filière ovine, concourrent à promouvoir le métier d'éleveur ovin et à susciter de nouvelles vocations auprès des élèves des établissements scolaires agricoles. La 14ème finale territoriale de Bourgogne vient de se dérouler au pôle ovin de Charolles (71).

Organisée sur le pôle ovin de Charolles, la 14ème finale territoriale de Bourgogne a réuni 88 élèves, âgés de 16 à 24 ans, issus de sept établissements d'enseignement agricoles : Maison familiale et rurale d'Anzy le Duc (71), lycée la Brosse (89), Lycée Challuy (58), lycée et CFA de Fontaines (71), CFA de Gueugnon (71), Legta du Morvan (58) et une élève du Certificat de Spécialisation de Montmorillon (86) en apprentissage en Bourgogne.
Ces candidats sélectionnés localement sont venus tenter de se qualifier pour la 14ème finale nationale qui se déroulera le samedi 23 février 2019, au Salon International de l'Agriculture à Paris, sur le Grand Ring dans le Hall 1. Suite à cette compétition régionale, les deux candidats arrivés en tête du classement régional auront ainsi la chance d'espérer conquérir le titre national de Meilleur Jeune Berger 2019, et représenteront avec fierté leur région, face aux 36 autres candidats.
Pour cela, ils ont dû se soumettre à des épreuves alliant théorie et pratique : l'évaluation de l'état d'engraissement et poids d'agneaux de boucherie, le choix d'un bélier, le parage des onglons, le tri de brebis avec lecture de boucles électroniques, la manipulation et l'évaluation de l'état corporel, le quizz et la reconnaissance des races.
À l'issue d'une compétition, très disputée : Baptiste Poillot du Lycée de Fontaine (71) et Éponine Lelièvre, en apprentissage à Cialyn (89) en CS Ovin à Montmorillon (86) sont qualifiés pour la finale nationale et représenteront les Meilleurs Jeunes Bergers de Bourgogne.
Louis Clément de Givry du Lycée La Brosse (89) est arrivé à la première place. Toutefois, ayant déjà participé à la finale nationale l'an dernier, il est contraint par le règlement de céder sa place. En effet, le règlement prévoit qu'un candidat ne peut pas concourir deux années consécutives à Paris !

Porter haut les couleurs d'une filière qui recrute

Depuis quelques années, la filière ovine contribue à susciter des vocations parmi les jeunes. Le concours des Ovinpiades des Jeunes Bergers est l'un des symboles de cette volonté d'installer de nouveaux éleveurs de brebis en France.
Les opportunités et le contexte actuel sont plutôt favorables. Au cours des 15 prochaines années, 61% des éleveurs de brebis allaitantes et 39% des éleveurs de brebis laitières partiront à la retraite. Pour assurer le renouvellement de ses générations mais également le maintien de sa production, la filière ovine offre donc près de 10 000 emplois d'éleveurs dans la prochaine décennie. Et les atouts de cette production ne manquent pas : une politique agricole commune favorable, un bon maintien des prix, une adaptabilité remarquable des animaux offrant un large panel de conduites d'élevage possibles, une demande en viande d'agneau supérieure à l'offre, des débouchés variés, des opportunités dans les démarches qualité,… Et argument non négligeable, les investissements nécessaires étant modérés, le retour sur investissement est rapide !
Avec le programme Inn'ovin, la filière se mobilise pour relever les défis de demain : créer plus d'emplois sur l'ensemble du territoire pour satisfaire la demande en agneaux et en lait, et rendre ce métier plus attractif en permettant à l'éleveur de dégager un meilleur revenu tout en travaillant dans de meilleures conditions. Des axes de travail ont été identifiés pour favoriser les installations, accroitre les performances technico-économiques, améliorer les conditions de travail et produire durable.

Plus qu'un concours, une découverte

La filière cherche maintenant à rencontrer ses futurs producteurs. Et pour que la rencontre ait lieu, quoi de mieux qu'une immersion dans une ambiance conviviale offrant la possibilité d'échanges privilégiés ? Les Ovinpiades des Jeunes Bergers sont une invitation à découvrir le métier d'éleveur ovin de l'intérieur, à travers de gestes concrets et d'échanges avec des professionnels. Ces cinq dernières années, le concours a permis à plus de 5 000 élèves de manipuler des brebis et de se projeter dans cette production qu'ils connaissent peu, voire pas, et en même temps d'en avoir une image plus positive. Outre la technicité et la modernité de cet élevage, ils découvrent aussi son potentiel : organisation du travail, équipement, aide à l'installation, conduite d'élevage…

Depuis 2017, au Sommet de l'élevage à Cournon est organisé le Challenge des anciens finalistes des sept dernières éditions… Ce rendez-vous devient une occasion unique de savoir ce que les meilleurs jeunes bergers d'hier sont devenus aujourd'hui.

Les meilleurs jeunes bergers de Bourgogne

Louis Clément de Givry – Lycée Labrosse (89)
Baptiste Poillot – Lycée de Fontaine (71)
Eponine Lelièvre – en apprentissage à Cialyn (89)

Exposition avicole de Bletterans (39)

Plus de volailles mais moins de visiteurs

L'exposition avicole de Bletterans, dans le Jura, a connu un bon succès malgré une baisse de fréquentation…

Avec quelque 950 animaux de 150 races et variétés de lapins, poules et pigeons présentés sous la halle du marché couvert de Bletterans, l'édition 2019 de l'exposition de la société d'aviculture du Jura a offert une belle affiche aux passionnés de races anciennes et autres amateurs. Pourtant, la fréquentation n'a pas été à la hauteur de ce que le président Cattenoz et ses amis espéraient. Si les éleveurs ont été fidèles au rendez-vous (des éleveurs venus de douze départements de l'est de la France), c'est plus du côté du grand public que la fréquentation a baissé… Les enfants des écoles n'étaient pas tous là. Et c'est sans doute un sentiment de lassitude qui peut avoir rebuté les habitués de l'exposition… Les organisateurs ne manqueront pas de réfléchir aux solutions qui pourraient redynamiser leur manifestation, en janvier 2020 !
Parmi les nombreux éleveurs présents et récompensés, les passionnés bourguignons affichent de beaux résultats en terre jurassienne. Christian Roy, de Couternon (21), remporte à lui seul pas moins de cinq prix pour ses animaux, dont notamment le Grand prix d'exposition en catégorie Lapins avec une femelle fauve de Bourgogne.
Claude Paquot, d'Étrochey (21), remporte le grand prix d'honneur en volailles races naines.
François Fauvernier, de Ruffey-les-Beaune (21), remporte le grand prix d'honneur en pigeons de couleur.
Enfin, c'est un éleveur de l'Yonne, Mathieu Goussard de Pimelles, qui monte sur le podium du Championnat régional de la poule wyandotte.


Grand Prix d'exposition à Christian Roy de Couternon (21), catégorie lapin femelle Fauve de Bourgogne.

À lire

Vues de la campagne



Ce livre compile les meilleures photos de reportage en Bourgogne-Franche-Comté réalisées par Charles-Henri Pouzet, correspondant de presse agricole pendant 23 ans. 230 illustrations sur 140 pages constituent un riche témoignage de l'agriculture régionale. Les documents sont accompagnés de légendes et si besoin de textes explicatifs courts qui aident à la compréhension. L'ensemble est classé par thème, détaillé au sommaire. Toutes les productions sont représentées. Les photos sont uniques, elles ont été sélectionnées pour leur qualité esthétique et leur valeur de souvenir.
Des scènes de la vie agricole personnalisées, fixées dans le temps qui sont, déjà, différentes de celles que l'on peut rencontrer aujourd'hui.
-Livre disponible dans la librairie virtuelle www.blurb.fr/bookstore (rechercher Pouzet)
- Versions : PDF 12,23 € ; ebook 14,84 € ; livre 21X26 cm 70,34 €.

Atlas français des bactéries du sol



Des scientifiques de l'Inra, spécialisés en écologie microbienne à l'unité de recherche «*Agroécologie*» de l'Inra Dijon, ont réalisé un inventaire des communautés bactériennes des sols français. Ces travaux rassemblés dans un Atlas français des bactéries du sol, sont basés sur les techniques les plus avancées de séquençage ADN. C'est un outil essentiel pour en savoir plus sur la qualité et la fertilité des sols. Cet ouvrage est destiné à tous les utilisateurs des sols et donc au premier chef aux agriculteurs. Des sols où les micro-organismes représentent un formidable réservoir de ressources génétiques, à l'origine de la plupart des fonctions biologiques des sols (minéralisation de la matière organique, dépollution, régulation des pathogènes, structuration… Autant de fonctions remises en cause du fait des variations fréquentes des conditions environnementales d'origine nature ou dues aux activités humaines. Cet Atlas comporte de nombreuses fiches synthétiques et s'organise de manière à être facilement accessible à tous les lecteurs. Atlas français des bactéries du sol – 192 pages – Prix TTC 30 euros. En vente sur www.leclub-biotope.fr

▶ En bref

Sortie du glyphosate « On n'y arrivera pas »

Emmanuel Macron a déclaré le 24 janvier que la France ne parviendrait pas à se passer *«à 100 %»* du glyphosate dans les trois ans comme il s'y est engagé, interrogé lors d'un débat-citoyen à Bourg-de-Péage (Drôme). *«Je sais qu'il y en a qui voudraient qu'on interdise tout du jour au lendemain. Je vous dis : un, pas faisable et ça tuerait notre agriculture. Et même en trois ans on ne fera pas 100 %, on n'y arrivera, je pense, pas»*, a-t-il déclaré, encourageant les *«productions alternatives»* pour ne plus utiliser cet herbicide. *«Et de l'autre côté, il y en a qui ne voulaient pas bouger du tout. On a réussi à faire bouger beaucoup de gens»*, a-t-il ajouté. Il a rappelé qu'un *«contrat de confiance»* allait être signé, faisant probablement référence au Contrat de solutions initié par la FNSEA. *«On va évaluer et on va aider ceux qui bougent»*, a-t-il assuré. Le débat sur la potentielle dangerosité du glyphosate a été relancé récemment par l'annulation en justice d'une autorisation de mise sur le marché du Roundup Pro 360, herbicide à base de glyphosate. *«Il a été montré qu'il y a des doutes. Il n'y a aucun rapport indépendant ou pas indépendant qui a montré que c'était mortel»*, a affirmé Emmanuel Macron. Mais *«à partir du moment où je pense que c'est pas bon, j'ai envie qu'on s'en sépare»*.

Phytos Le fonds d'indemnisation adopté à la quasi-unanimité

Les députés de la commission des affaires sociales ont voté, le 23 janvier, à la quasi-unanimité, en faveur de la mise en place d'un fonds d'indemnisation pour les victimes de maladies professionnelles liées à l'utilisation de pesticides avant le 1er janvier 2020. La proposition de loi initiale a toutefois été largement amendée. Les députés ont voté pour une indemnisation *«forfaitaire»*, et non pas *«intégrale»*. Ils ont par ailleurs restreint les bénéficiaires de ce fonds aux seuls agriculteurs professionnels, laissant de côté, pour le moment, les membres de la famille des exploitants (à l'exception de leurs enfants), ainsi que les riverains, dont la prise en compte est toutefois prévue en 2023. *«Il y a pire que de ne rien faire, c'est de faire semblant»* a déploré le rapporteur du texte, Dominique Potier (PS), saluant tout de même « un petit pas ». Le vote en séance était prévu au 31 janvier.



Productions végétales

Le Sival fait le plein à l'heure de la réduction des pesticides

Bio, zéro résidu de pesticides, verger bas intrants, biocontrôle, biostimulants… Pour les filières du végétal spécialisé, l'heure est à la réduction des pesticides. De nombreuses solutions étaient présentées au Sival.



Au-delà de la France, le Sival affirme ses ambitions internationales, avec 15 % d'exposants étrangers, de nombreuses délégations étrangères et un partenariat annoncé au Sival 2019 avec le salon italien des fruits et légumes Macfrut.

Six cent cinquante quatre exposants, 1 000 m² supplémentaires, de nouveaux événements, une ambition internationale affirmée, le Sival, Salon international des techniques de productions végétales, qui s'est déroulé à Angers du 15 au 17 janvier, confirme sa place de premier salon français des fruits et légumes. 25 000 producteurs, chercheurs, expérimentateurs ont visité la 33ème édition du salon des fruits et légumes, de la vigne et du vin, de l'horticulture et des semences. Plus que jamais, le thème dominant était la réduction des pesticides, souhaitée par les consommateurs et distributeurs et en réponse à une réglementation de plus en plus drastique.

«La santé publique prime» a déclaré le 17 janvier le ministre de l'agriculture Didier Guillaume aux producteurs désorientés par les récentes interdictions de molécules. Une voie, très présente sur les stands et les conférences, est l'Agriculture Biologique. *«La demande en bio est en forte croissance, a souligné Inter Bio Pays de la Loire. Et les fruits et légumes sont les produits bios les plus consommés. 59 % des Français en consomment au moins une fois par mois.»*

L'offre toutefois reste encore trop limitée. En petits fruits rouges, 629 ha étaient en bio en 2017, surface insuffisante pour répondre aux besoins de la transformation, en plein essor, et qui amène les transformateurs à se tourner vers l'importation. *«Pourtant, les distributeurs sont demandeurs de produits bios français»* a insisté Jean-Michel Péard président d'un réseau de fermes laitières bios utilisant des purées de fruits pour ses yaourts. Et au-delà du bio, toutes les filières cherchent à réduire les pesticides. Lancé en avril 2017 par Rougeline puis développé au sein du Collectif Nouveaux Champs, le label *«Zéro résidu de pesticides»* est en plein développement. Parti de sept entreprises, le collectif compte aujourd'hui 47 membres représentant 10 % de la production française de fruits et légumes. 25 espèces sont labellisées et plus de 20 autres sont planifiées pour 2019. « La plupart des enseignes ont référencé les produits labellisés et il y a une vraie plus-value pour les producteurs » assure Julie Sabourin, responsable qualité et technique du collectif.

Levier variétal et biodiversité

Pour réduire les pesticides, les résistances variétales sont essentielles. Une autre piste est l'utilisation d'auxiliaires naturels pour lutter contre les ravageurs. « Des bandes fleuries entre les rangs réduisent de 15 % les dégâts de puceron cendré sur pomme » rapporte Laurent Jamar, du Centre Wallon de Recherches Agronomiques. Et d'autres solutions pour lutter contre les ravageurs du pommier sont à l'étude (haies, réduction des tontes, association de variétés, d'espèces, de cultures annuelles et de fruitiers…).

Un autre axe pour réduire l'usage des pesticides chimiques est le biocontrôle et les biostimulants. Définis dans le Code Rural, les produits de biocontrôle sont des agents et produits utilisant des mécanismes naturels contre les ennemis des cultures. Ils comprennent des macro-organismes, des micro-organismes, des médiateurs chimiques et des substances naturelles. Depuis 2008, le biocontrôle est encouragé en France par les politiques publiques et l'économie (filières, industriels, distributeurs). En 2017, il a représenté 140 M€ de chiffre d'affaires, soit 5 % du marché de la protection des plantes. Et l'ambition d'IBMA France, l'association des fournisseurs de produits de biocontrôle, est d'atteindre 25 % du marché en 2025. *«En 2017, les ventes ont progressé de 9 % en agriculture et 76 % pour les jardins espaces verts»* indique Denis Longevialle, d'IBMA France. 51 % des produits de biocontrôle sont des insecticides, 22 % des fongicides, 27 % des herbicides, anti-limaces et autres produits, contre 50 % d'herbicides, 25 % de fongicides et 19 % d'insecticides pour les pesticides de synthèse. *«Il y a urgence à innover, notamment sur les herbicides, souligne Denis Longevialle. De nombreux produits sont en préparation.»*

Les biostimulants, selon le projet de définition de la Commission Européenne, sont des fertilisants qui stimulent la nutrition des végétaux indépendamment des éléments nutritifs qu'ils contiennent, dans le but d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des nutriments, la tolérance aux stress biotiques, la qualité ou la mise à disposition d'éléments nutritifs dans le sol ou la rhizosphère. Actuellement, bien que le terme *«biostimulant»* ne soit pas officiellement reconnu, les fertilisants revendiquant ces fonctions sont mis en marché sous AMM, souvent en mélange avec des supports de culture, engrais ou amendements. «Le marché est donc difficile à cerner, note Laurent Largant, d'AFAIA, le syndicat des fournisseurs d'engrais, amendements et supports de culture. Mais globalement, les ventes augmentent de 10 % par an en France et en Europe.» Beaucoup reste à faire pour clarifier leur définition, les faire reconnaître et les normaliser. En mars 2019, un règlement harmonisé donnant une définition claire des biostimulants devrait être voté par le Parlement européen, pour une mise en application en 2022, ce qui devrait faciliter la mise sur le marché des biostimulants.

Des variétés plus résistantes et adaptées au bio

Pour réduire les pesticides, les résistances et tolérances variétales deviennent essentielles. Parmi les produits récompensés par le concours Sival Innovation figure ainsi la variété de chou de Milan Cordoba (Syngenta), résistante aux trois principales maladies des choux. En pomme, pour laquelle 20 % du verger français est en bio ou en conversion, la recherche de variétés spécialement adaptées au bio est désormais un axe majeur de sélection. *«D'ici cinq ans, nous pourrons proposer des variétés de pommier spécifiquement sélectionnées pour le bio, annonce Frédéric Bernard, d'IFO, structure de sélection du pépiniériste Dalival, des variétés plus résistantes à la tavelure et aux maladies de conservation, moins sensibles aux problèmes de calibre et à l'alternance, exacerbée en bio, et nécessitant moins d'éclaircissage.»*

Fédération nationale bovine

Enrayer la décapitalisation du cheptel bovin

Le 23 janvier, à l'occasion d'une conférence de presse, la FNB a présenté ses actualités et son congrès qui se tiendra à Mende (48) les 5 et 6 février prochain. L'organisation s'inquiète d'une décapitalisation grandissante du cheptel français de bovins allaitants en raison notamment de revenus insuffisants pour les éleveurs.



Photo : Pamac

« *En 2019, les revenus des éleveurs ont encore diminué, le cheptel a fortement régressé. La situation est très inquiétante, nous craignons une décapitalisation de grande ampleur, notamment en raison d'un manque d'attractivité de la filière*». C'est sur cette note pessimiste que Bruno Dufayet, président de la FNB, a introduit la conférence de la FNB le 23 janvier. En effet, d'après l'Institut de l'élevage, le cheptel de bovin allaitant devrait diminuer de 4 % en 2019, il est déjà passé de 4,6 millions de têtes, en juin 2016, à 3,125 millions de têtes en juin 2018.

Cette importante décapitalisation est, pour Bruno Dufayet, la conséquence du revenu trop faible des éleveurs, en 2018 il était de moins de 1 000 euros par mois. Pour pointer cette problématique qui remet en cause l'avenir de la filière, comme elle a impacté la filière ovine dans les années 1980, la FNB a décidé d'en faire le thème central de son congrès, qui se déroulera à Mende les 5 et 6 février prochains. Les professionnels estiment qu'il est nécessaire de redonner de la valeur aux producteurs notamment pour que le métier d'éleveur continue d'être attractif. En 2018, 1 200 exploitations ont cessé leur production sans trouver de repreneurs. Ces arrêts sont principalement imputables à des départs à la retraite, sans transmission. Ces départs devraient d'ailleurs fortement augmenter dans les prochaines années.

La FNB interpellera donc le ministre de l'Agriculture lors de sa venue, pour lui demander de les accompagner dans la construction d'une stratégie nationale et à l'export, qui redonne des perspectives à la filière afin d'attirer de jeunes agriculteurs et de redonner des revenus aux agriculteurs.

La FNB espère que la loi EGalim, avec l'inversion de la construction des prix, de l'encadrement des promotions… permettra déjà, cette année, d'améliorer la répartition de la valeur. Elle ne masque cependant pas ses inquiétudes, notamment en raison de la difficulté de l'interprofession à définir les indicateurs de coûts de production en raison, notamment, de blocage de la grande distribution. Depuis novembre dernier, le médiateur des relations commerciales a été saisi pour accompagner la filière.

L'organisation précise, tout de même, que cette situation aurait pu être évitée en permettant à l'observatoire des prix et des marges d'intervenir pour définir ces indicateurs en cas de non-accord au sein de l'interprofession, comme le texte de loi le proposait en première lecture dans les deux assemblées. La FNB est aussi en attente de l'ordonnance relative aux prix abusivement bas. Elle espère que contrôles et sanctions seront de mise dès sa promulgation. Patrick Bénézit, vice-président de la FNB, remarque que des enseignes de distribution, ont déjà, au regard de l'ordonnance relative à l'encadrement des promotions, des pratiques illégales. Il appelle donc l'état à renforcer les contrôles et à prendre des sanctions exemplaires.

Enfin, la FNB souhaite que la filière bovine puisse se saisir des marchés à l'export, récemment ouverts, comme la Chine, afin de capter de la valeur. Elle regrette le blocage de certains gros opérateurs.

▶ En bref

Peste porcine africaine L'armée en appui logistique

L'armée va aider les chasseurs à abattre des sangliers dans la Meuse et les Ardennes, afin de lutter contre l'épidémie de peste porcine africaine (PPA) dans une zone blanche étendue à 141 km², ont indiqué le 25 janvier le ministre de l'Agriculture et ses services. *"L'objectif est de créer sous deux semaines une zone blanche clôturée de 141 km², directement exposée au risque d'introduction de la peste porcine africaine et dans laquelle une chasse intensive doit être pratiquée"*, a annoncé dans la soirée le ministère dans un communiqué. Une clôture de 78 kilomètres est en cours d'installation, des travaux compliqués *"du fait de mauvaises conditions climatiques"* mais dont l'achèvement devrait se faire dans les délais annoncés, *"sous huit à dix jours"* à compter du 18 janvier, a-t-il précisé.

Le ministre de l'Agriculture Didier Guillaume avait de son côté, détaillé un peu plus tôt dans la journée, la mobilisation de l'armée en appui logistique des chasseurs, de l'Office national de la faune sauvage (ONFS) et de l'Office national des forêts (ONF).

La chronique ovine

Avant la mise à l'herbe, des prairies au repos

Afin de conduire au mieux le pâturage au printemps, le seuil des 300 °C de températures pour la mise à l'herbe est un indicateur imparable. Son respect permet d'assurer au mieux le pâturage en matière de quantité et de qualité de l'herbe.

Comme chaque année, vos journaux agricoles départementaux se feront le relai de cette information. Sur le site du Mourier à Saint Priet Ligoure (87) par exemple, les 300 °C sont atteints entre le 20 mars et le 10 avril selon les années.

Mais avant cela, les prairies doivent être au repos pendant au moins un mois et demi. Dans le cas contraire, le retard de la pousse d'herbe au printemps est de l'ordre de dix- jours. Un arrêt du pâturage au 1er février pour une mise à l'herbe au 15 mars est donc indispensable. Dans ces conditions, et contrairement à ce qui est souvent dit, le pâturage hivernal par des brebis n'entraine pas de baisse de production des prairies.



CP : Ciirpo

Un mois et demi de repos des parcelles en hiver.

Réseau de références ovin de Bourgogne et Laurence Sagot (Institut de l'Elevage/Ciirpo)

Terres de Bourgogne
agribourgogne.fr

Tournesol

Une alternative pour les parcelles non semées à l'automne ou retournées

Suite à la sécheresse, certaines parcelles de colza n'ont pas pu être semées. Par ailleurs, certaines parcelles de céréales, connaissent déjà une forte présence de vulpin et vont devoir recevoir une nouvelle culture. Parmi les possibilités de remplacement, le tournesol présente de nombreux atouts.



Conséquence de la sécheresse de l'été et de l'automne derniers, nombre de parcelles de colza d'hiver n'ont pas été semées ou ont mal levé libérant des hectares pour des cultures de printemps. De même, certaines céréales qui sont d'ores et déjà infestées par des populations de vulpin ingérables vont être remplacées dans certains cas. Parmi les cultures de remplacement possibles, le tournesol dispose de nombreux atouts. Il valorise tous les types de sol même si le potentiel de la culture s'ajuste.

La culture a démontré sa rentabilité sur la grande région depuis de nombreuses années. C'est également l'opportunité d'introduire une culture d'été qui perturbe le cycle des adventices sélectionnées par la répétition des cultures d'hiver. Toutefois, pour réussir sa culture plusieurs points techniques doivent être maitrisés. Les premiers sont le choix variétal et la date de semis qui doivent être impérativement adaptés à nos contraintes pédoclimatiques. La qualité d'implantation est essentielle pour la réussite de cette culture.

La culture du tournesol est possible presque partout si vous semez tôt

La date de semis est, avec la précocité variétale, un facteur déterminant pour espérer une récolte précoce selon l'adage « semer tôt pour récolter tôt ». Idéalement, les semis sont à réaliser dans la première quinzaine d'avril dans un sol réchauffé. Dans ce cas, la probabilité de récolter en septembre est élevée sur l'ensemble de la région. Des semis réalisés dernière décade de mars sont possibles. Mais il est impératif que le sol soit suffisamment réchauffé pour une levée rapide et homogène limitant les dégâts en tout genre (oiseaux, insectes du sol). L'implantation du tournesol doit se faire dans un sol à 8°C minimum à 5 cm de profondeur afin d'assurer une levée rapide et régulière.

Tournesol conseil variétal régionalisé pour les semis 2019

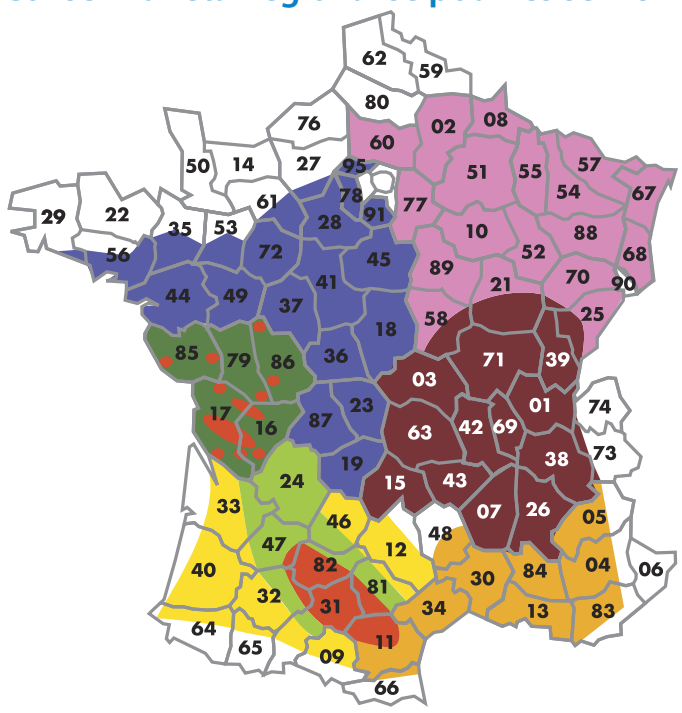
Pour mieux répondre aux attentes des producteurs, Terres Inovia a publié fin 2018 la liste régionalisée des variétés recommandées par l'institut technique. Ces listes sont disponibles en libre-service sur le site www.myvar.fr. Dans ces listes, Terres Inovia a sélectionné les variétés qui ont les profils agronomiques les mieux adaptés aux caractéristiques climatiques et sanitaires de votre secteur : précocité, caractères oléique des graines, bon comportement vis-à-vis du sclérotinia du capitule. Il est possible d'affiner son choix avec d'autres critères qui présentent un intérêt particulier : variété VTH en situation de flore difficile, tolérance au phomopsis (les variétés sensibles sont exclues). A l'heure où nous écrivons ces lignes, les disponibilités en semences sur des variétés très demandées semblent épuisées. N'hésitez pas à consulter la liste recommandée de votre région pour faire le bon choix.

L.Jung – M.Geloen - Terres Inovia

Points forts et points de vigilance du tournesol

Janvier 2019	Tournesol	
	en sec (pluvial)	irrigué
Type de sol adapté	Tous types de sol (potentiel ajusté)	Sols intermédiaires à superficiels
Qualité du précédent par rapport à une céréale à paille	Bon	
Effet sur les adventices d'hiver	Bon	
Adaptation au désherbage mixte	Bonne	
Rendements indicatifs (conventionnel)	Moy 25 q/ha [18-40 q/ha]	25-40 q/ha
Charges opérationnelles indicatives	Moy 350 €/ha [250-450 €/ha]	400-600 €/ha
Points forts	- Conduite simple - Temps de travail - Bon précédant au blé - Robustesse aux aléas (climat, prix) - Charges opérationnelles modérées - Mobilisation de trésorerie sur un temps réduit - Rupture sur les flores hivernales - Bien adapté au mode de production en biologique	- Besoin en eau modéré - Conduite simple - Bon précédant au blé - Robustesse aux aléas (climat, prix) - Charges opérationnelles modérées - Rupture sur les flores hivernales - Bien adapté au mode de production en biologique
Points de vigilance	- Dégâts d'oiseaux à la levée - Régularité du peuplement	- Dégâts d'oiseaux à la levée - Risque sclérotinia accru (choisir une variété PS)

Conseil variétal régionalisé pour les semis 2019



Allez sur myvar.fr pour découvrir les variétés sélectionnées pour votre secteur

Exemple de critères pour la zone Grand Nord-Est
Terres Inovia a sélectionné les variétés oléiques, très précoces ou précoces pour récolter suffisamment tôt, peu sensibles au sclérotinia du capitule pour sécuriser la récolte.
Des infestations de chardons peuvent justifier l'utilisation de variétés tolérantes à Express SX. Dans ce cas très particulier, la tolérance herbicide prime sur les caractéristiques agronomiques d'intérêt et la productivité.

SARL Chapuis Frères

Médaille du travail remise à Sébastien Levé



L'entreprise Chapuis Frères, spécialiste en matériel de traite et d'élevage à Saint Marc sur Seine (21), est une entreprise familiale depuis 1895. Valérie Bouchard, conseillère départementale, a remis le 18 janvier dernier, à Sébastien Levé, la médaille d'argent du travail. Ce technicien titulaire d'un Bac mécanique et productique est le neveu de Maurice et Guy Chapuis, associés de l'entreprise Chapuis Frères.
Sébastien est entré dans l'entreprise en 1997 comme magasinier, avec l'avantage de déjà bien connaître la structure puisqu'il y passait une grande partie de ses vacances scolaires.

Dans son discours en présence des 16 salariés, des entrepreneurs du village, de sa famille et ses amis, et des élus, notamment Vincent Chauvot, maire de la commune, Maurice Chapuis a souligné le courage, le sérieux et le sens de l'organisation de Sébastien, qui aujourd'hui dirige une équipe de trois personnes.
Les dirigeants de l'entreprise ont également eu un mot et une pensée émue pour les collaborateurs récemment disparus : Fabrice Gentils qui aurait dû recevoir également cette médaille l'an dernier après 26 ans passé au service machine à traire, Marcelle Chapuis, la mère de Maurice et Guy, qui a consacré toute sa vie professionnelle pour l'entreprise et Max Blanchard, un ancien salarié qui avait passé 31 ans au service des éleveurs. La soirée s'est poursuivie dans une ambiance conviviale autour d'un apéritif dinatoire organisé par l'entreprise.

Des professionnels à votre service

L'Éleveur Bourguignon
Équipement de stabulation
JOURDAIN
NOUVEAU
à réserver dès maintenant
Jean-Paul Clerget - 06 80 34 11 73
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly-en-Auxois - 03 80 90 66 60

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 29/01/2019	Bourg-en-Bresse 29/01/19	St-Christophe-en B. 23/01/2019	National 23/01 au 29/01/19
Vaches viande (V)	U	3,80 €	-	3,89 €	3,82 €
	R	3,35 €	3,45 €	3,65 €	3,50 €
	O		3,00 €	-	3,17 €
Vaches mixte (M)	R	3,15 €		-	3,15 €
	O	2,95 €	2,75 €	-	2,97 €
Vaches lait (L)	O	2,65 €	-	-	2,63 €
	P	2,55 €	2,30 €	-	2,39 €
Génisses VML	U	-	4,20 €	4,31 €	4,10 €
	R	3,25 €	3,80 €	3,81 €	3,54 €
	O	3,20 €	-		3,07 €
Taureaux VML	URO	2,60 €	2,50 €	3,05 €	2,81 €

VML : type viande, mixte, lait

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **29/01/2019**

Effectif total: 564 - Taux de vente: 96%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	200-250	3,06 €	3,27 €	3,16 €	-
			250-300	2,98 €	3,12 €	3,05 €	-
			300-350	2,78 €	3,01 €	2,94 €	-
			350-400	2,71€	2,89 €	2,80 €	-
			400-450	2,57 €	2,78 €	2,66 €	-
		R	200-250	2,99 €	3,13 €	3,04 €	-
			250-300	2,78 €	2,95 €	2,92 €	-
			300-350	2,78 €	2,91 €	2,82 €	-
			350-400	2,62 €	2,73 €	2,71 €	-
			400-450	2,56 €	2,62 €	2,58 €	-
			450-500	2,49 €	2,49 €	2,49 €	
	F	U	200-250	-	-	-	-
			250-300	2,70 €	2,77 €	2,72 €	-
			300-350	2,656 €	2,80€	2,70 €	-
		R	200-250	-	-	-	-
			250-300	2,49 €	2,74 €	2,634 €	-
			300-350	2,48 €	2,71 €	2,62 €	-

BROUTARDS : Excellente dynamique commerciale dans les sujets de 200 à 380 kgs accompagnée d'une hausse des tarifs notamment dans les lots vaccinées FCO 4 et 8 depuis plus de 60 jours. Dans les bons mâles typés pour le marché Italien de 380 à 440 kgs, la demande est régulière et les tarifs sont facilement maintenus.
LAITONNES : Les tarifs sont stables dans la bonne marchandise lourde et vaccinée. Transactions un peu plus calmes dans les plus légères de conformation inférieure.

Effectif total: 74 - Taux de vente: 78%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS	M	U	300 - 350	-	-	-	-
			350-400	-	-	-	-
			400-450	-	-	-	-
			500 et +			-	
	F	U	300-350	-	-	-	-
			450 et +	-	-	-	-

Effectif total: 242 - Taux de vente: 91%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

	SEXE	ÂGE				
VACHES - GÉNISSES - TAUREAUX	E	- 5 ans	2,21 €	2,61 €	2,37 €	-
		5 à 10 ans	-	-	-	-
	F	U - 5 ans	1,86 €	2,17 €	2,00 €	-
		U 5 à 10 ans	1,74 €	2,09 €	1,90 €	-
		U + 10 ans	1,69 €	1,98 €	1,83 €	-
		R - 5 ans	1,70 €	1,93 €	1,83 €	-
		R 5 à 10 ans	1,61 €	1,85 €	1,71 €	-
		R + 10 ans	1,51 €	1,69 €	1,63 €	-
		O - 5 ans	-			
		O 5 à 10 ans	-	-	-	-
		O + 10 ans	1,07 €	1,56 €	1,38 €	-
	F	E 24 à 36 mois	2,33 €	2,68 €	2,49 €	-
		U 24 à 36 mois	2,02 €	2,19 €	2,10 €	-
		R 24 à 36 mois	1,78 €	1,972 €	1,85 €	-
	M	TAUREAUX U + 500 kg	1,73 €	1,74 €	1,74 €	-
		TAUREAUX R + 500 kg	-	-	-	-

VACHES/GENISSES 30 MOIS: Peu de vaches et génisses présentées cette semaine. La demande est réelle dans les jeunes femelles démarrées prêtes pour partir à l'engraissement. Le commerce des sujets les plus vieux est néanmoins plus compliqué, la demande est stricte, il faut que les animaux soient gras pour une valorisation optimale. En règle générale, les transactions sont fluides et dans bon élan par rapport aux semaines passées.
TAUREAUX : Peu d'offre, mais les tarifs pratiqués sont intéressants.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 28/01/2019

Bovins (180)	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Broutards		
230 à 375 kg	670 - 1030	2,62 - 2,89
3985 à 440 kg	1010 - 1130	2,55 - 2,64
Laitonnes		
325 à 3145 kg	860 - 910	2,62 - 2,64
375 à 405 kg	950 - 970	2,40 - 2,57
Génisses		
390 à 495 kg (16-24mois)	-	-
595 à 800 kg (24-36mois)	1080 - 1570	1,81 - 2,48
Taureaux		
1125 à 1185 kg	-	-
Vaches légères	810 - 1010	
Vaches entre deux	1060 - 1180	
Vaches lourdes	1190 - 1510	

Apports moins importants cette semaine en mâles. Vente plus rapide à des tarifs qui reprennent les centimes perdus lors du dernier marché. En femelles la demande des acheteurs reste sur les sujets lourds (+ de 300 kg) à des cours maintenus en supérieures, fléchissement en ordinaires légères.
Vente globale en vaches grâce à une demande plus soutenue orientant à nouveau les tarifs à la hausse.

Bovins gras : 8
Vaches de viande : 3,52 à 3,88 € kg de viande.
Cours stables en bonnes vaches lourdes

Prochain marché le 04 février aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 29/01/2019

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 865 - Taux de vente : 96% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS Broutards: Excellente dynamique commerciale dans les sujets de 200 à 380 kg accompagnée d'une hausse des tarifs notamment dans les lots vaccinés FCO 4 et 8 depuis plus de 60 jours. Dans les bons mâles typés pour le marché italien de 380 à 440 kg, la demande est régulière et les tarifs sont facilement maintenus. Les besoins sont un peu moins pressants dans les sujets de plus de 440 kg avec des tarifs à peine reconduits. laitonnes: les tarifs sont stables dans la bonne marchandise lourde et vaccinée. Transactions un peu plus calmes dans les plus légères de conformation inférieure.	M	U	200 - 250	3,06 €	3,27 €	2,16 €	-
			250 - 300	2,98 €	2,12 €	3,05 €	-
			300 - 350	2,78 €	3,01 €	2,94 €	-
			350 - 400	2,71 €	2,89€	2,80 €	-
			400 - 450	2,57 €	2,78€	2,66 €	-
		R	200 - 250	2,99 €	3,13 €	3,04 €	-
			250 - 300	2,78 €	2,95 €	2,92 €	-
	F	U	250 - 300	2,70 €	2,77 €	2,72 €	-
			300 - 350	2,66 €	2,80 €	2,70€	-
		R	250 - 300	2,49 €	2,74 €	2,64 €	-
			300 - 350	2,48 €	2,71 €	2,62 €	-

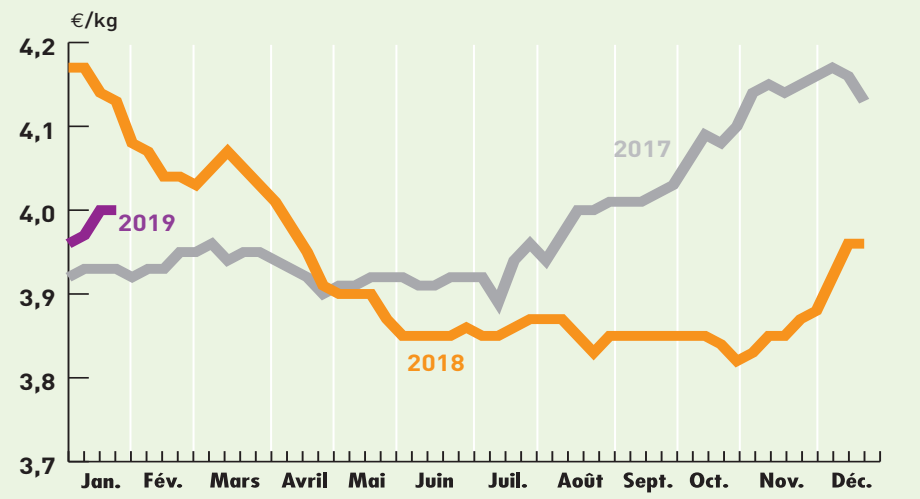
Bovins

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Centre-Est du 21/01/19 au 27/01/19*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	4,00 €	3,80 €	-			
Races mixte		-	3,52 €	3,51 €	3,49 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	_	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	3,96 €	3,86 €	3,78 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	3,91 €	3,85 €	3,77 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	3,93 €				
Races mixte				3,23 €	3,16 €		
Races lait					2,84 €	2,74 €	2,70 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,60 €	4,27 €	3,98 €	3,87 €			

Tendance : Petit marché de début d'année

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors BI/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 21/01/19 au 27/01/2019*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	4,00 €	3,99 €	3,96 €	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,46 €	4,10 €	3,87 €	3,63 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,95 €	3,72 €				
Races mixte					3,26 €	3,27 €		
Races lait						-	2,72 €	2,9 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-			

Tendance : Application du réseau

Tendances SEM. 05/2019

Bovins de boucherie

L'offre se replie et si les abatteurs disent ne manquer de rien pour les besoins de leurs outils industriels, l'ambiance est nettement plus légère qu'en début de mois. L'écoulement reste calme dans la cheville traditionnelle avec des achats pour le début du mois impactés par des salaires amputés. Le recul de l'offre est marqué dans la Charolaise dans les régions impactées par la neige. Les femelles de qualité bouchère ne sont pas les plus demandées, mais elles profitent du raffermissement des catégories inférieures. Les hausses ne sont pas spectaculaires, mais la tendance positive tant attendue par les éleveurs semble se dessiner. Dans les laitières, les industriels n'ont pas de gros besoins à l'approche des vacances d'hiver, mais les ventes de viande hachée restent très convenables. Les volumes restent en accord avec les besoins pour des tarifs stables. En jeunes bovins, ce n'est pas la demande qui permet une amélioration de la tendance, mais une offre limitée.

Broutards

La dynamique commerciale est engendrée par le déséquilibre offre/demande lié aux chutes de neige. Le commerce reste fluide dans les bons mâles Charolais de moins de 450 kg en règle avec la vaccination FCO. Les tarifs plafonnent dans les plus lourds. Le commerce est également régulier dans les mâles plus légers de repousse. La commercialisation est régulière dans les sujets exportés vers l'Espagne, avec toujours des difficultés pour les animaux positifs FCO. Dans les femelles, la vente est normale dans la bonne marchandise lourde et vaccinée. Pas de changement pour les légères vers l'Espagne, face à une consommation intérieure atone.

Veaux d'élevage et d'engraissement

La réduction de l'offre contraint les intégrateurs à consentir de nouvelles plus-values pour l'ensemble des veaux Holsteins, Abondances ou Montbéliards de poids et qualité convenable. La demande export est soutenue dans les gros Montbéliards. Les tarifs se maintiennent dans les croisés laitiers. Dans les croisés de qualité, la faiblesse de l'offre ne permet aucune pression de la part des acheteurs avec des tarifs stables. ■ **Laurent Chupin**

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 29/01/2019

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS Effectif total : 251- Taux de vente : 96% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches Charolaise En vaches la présentation reste correct pour ce marché décousu, les acheteurs répondent présents malgré le mauvais temps. Pas de taureaux cette semaine.	F	U	- 5 ans	1,86 €	2,17 €	2,00 €	-
			5 à 10 ans	1,74 €	2,09€	1,90 €	-
			+ 10 ans	1,69€	1,98 €	1,83 €	-
		R	- 5 ans	1,70€	1,93 €	1,83 €	-
			5 à 10 ans	1,61€	1,85 €	1,71€	-
			+ 10 ans	1,07€	1,56 €	1,38 €	-
Génisses	F	U	24 à 36 mois	2,02 €	2,19 €	2,10 €	-

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **28/01/2019**

Effectif total: 271 - Taux de vente: 86%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Apports de saison. 93 % de vendus. **Agneaux :** demande suivie dans les agneaux gris de qualité ainsi que dans les bons laitons, mais attention au excés de gras pour ces derniers		U	de 32 à 38 kg	2,87 €	3,18 €	2,99 €	-
			de 38 à 44 kg	2,77 €	3,43 €	3,06 €	-
			de 44 à 50 kg	2,74 €	3,45 €	3,04 €	-
			> 50 kg	2,34 €	2,82 €	2,58 €	-
		R	de 32 à 38 kg	2,72 €	2,80 €	2,77 €	-
			de 38 à 44 kg	2,66 €	2,70 €	2,66 €	-

Effectif total: 150 - Taux de vente : 99%

			OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Brebis : bonne vente, surtout en brebis lourdes.	M		M	0,94 €	1,22 €	1,06 €
	F	U	> 60 kg (F)	1,25 €	1,64 €	1,40 €
		R	> 60 kg (F)	0,99 €	1,14 €	1,09 €
		O	< 60 kg (F)	0,62 €	0,72 €	0,72 €

Effectif total: 19 - Taux de vente : 100%

			CAPRINS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Caprins	O	-	33 €	34 €	34s €	

Effectif total: 61 - Taux de vente : 100%

			AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux maigres	R	25 - 35 KG	43€	93 €	68 €	-

Effectif total: - Taux de vente :

			AGNEAUX LAITONS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux laitons	U	32 - 38 KG	-	-	-	-
		38 - 44 KG	-	-	-	-

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 21 /01/2019*

Ovins : 85	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)	
Agneaux maigre	-	-	Cours stables avec peu d'invendu.
Agneaux gras	107 - 124	2,30 - 2,76	
Brebis	60 - 90	1,00 -1,11	Prochain marché le 04 février aux horaires habituels
Béliers	-	-	

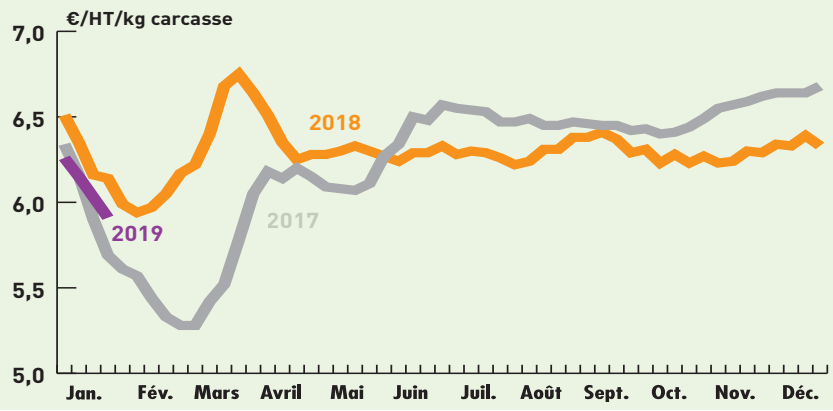
(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) ***Cotations FranceAgriMer du 21/01 au 27/01/2019***

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,48 €	5,58 €
Couvert	16 -19 kg	-	6,29 €	5,33 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,45 €	4,77 €

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)* ***Cotations FranceAgriMer du 21/01 au 27/01/2019***

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
5,91 €	6,23 €	2,46 €

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 07/01/2019 au 13/01/2019

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	7,19 -0,04	6,94 -0,14	5,81	-	-	-	-
	R Var.	6,44 -0,02	6,51 0,15	6,28 0,31	-	-	6,61 -0,18	-	-
	O Var.	5,58 -0,23	5,62 -0,23	5,31	-	5,91 0,18	5,94 0,12	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	7,11 0,04	6,87 -0,03	5,68 0,16	-	-	6,49	-
	R Var.	6,95 0,11	6,52 0,04	6,36 0,02	5,55 0,28	6,51 0,06	6,47 -0,08	6,31 -0,12	-
	O Var.	5,81 -0,17	5,83 -0,18	5,91 -0,08	5,40	5,87 -0,11	5,75 -0,13	5,63 -0,17	-
4 (gras)	U Var.				-				-
	R Var.	-	-	-	-	-	5,56 -0,08	5,28	-
	O Var.	-	-	-	-	-	5,21	-	-

Zone nord : Agneaux : Quelques réajustements des cours, tendance plus difficile en agneaux de catégorie O. Brebis : Marché équilibré. tendance stable. **Zone sud :** Effectif en hausse, cours reconduits dans un contexte économique un peu plus difficile.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

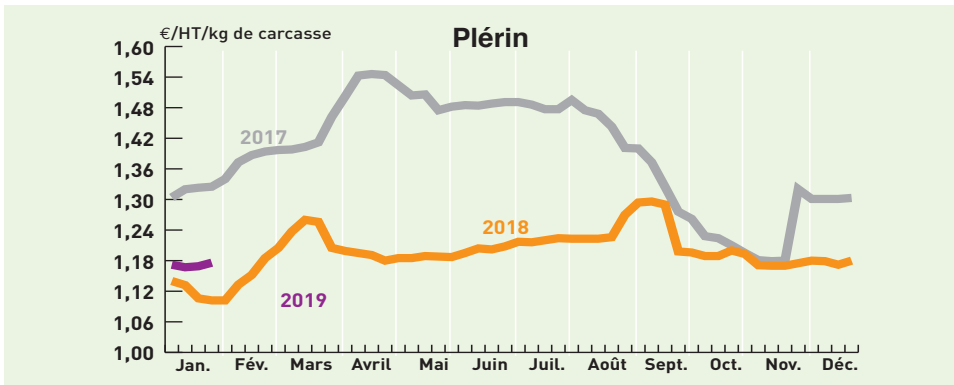
INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 14 janvier 2019) :
« L'offre est limitée et les cours sont facilement reconduits dans toutes les catégories et tout particulièrement en femelles. »

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (4 815 porcs présentés) ***Cotations du lundi 28 janvier 2019***

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,176** €



Porcs abattus en Rhône-Alpes ***Cotations FranceAgriMer du 11/01 au 17/01/2019***

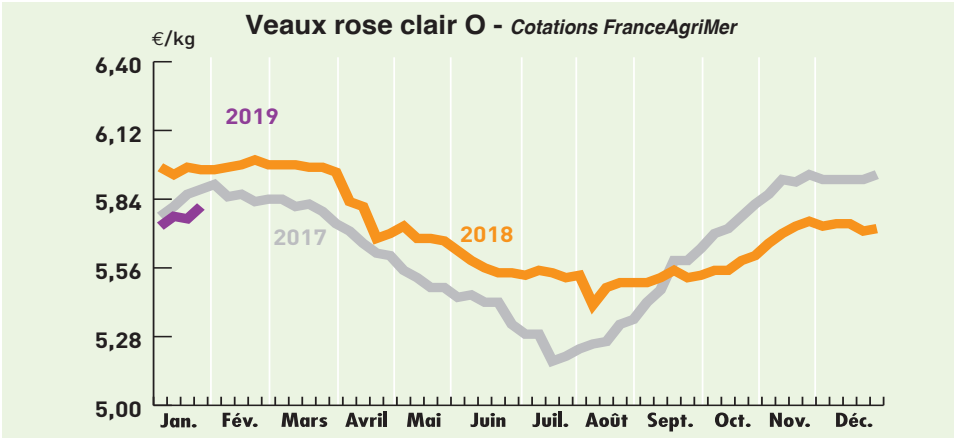
1,41 €/carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie ***(kg net entrée abattoir) Cotations nationale FranceAgriMer du 21/01 au 27/01/2019***

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	9,32 €	8,81 €	-
U	-	8.13 €	5,82 €	-
R	-	6,53 €	4,71 €	4,86 €
O	-	5,94 €	4,65 €	4,04 €

Veaux rose clair O - ***Cotations FranceAgriMer***



Veaux de 8 jours à 4 semaines ***(en euros/tête) Synthèse nationale FranceAgriMer du 21/01 au 27/01/2019***

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	670	Les montbéliard s'écoulent toujours facilement dynamisés par le marché Espagnol, vente plus difficile en veaux croisés.
La Talaudière	345	Moins d'apports, vente calme en marchandise pour le marché français.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	183	7
Femelles	116	=
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	102	3,00

Caprins

Chevreau vif ***(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif) Cotations FranceAgriMer du 21/01 au 27/01/2019***

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	2,97	- 0,03	- 1,01 %

Céréales

Marché du 22 janvier 2019

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Sud Côte d'Or	meunier	janv.-mars	190	V C
	fourrager	janv.-mars	185	V C
Nord Côte d'Or	meunier	janv.-mars	190	V C
	fourrager	janv.-mars	185	V C
Aube/Yonne	meunier	janv.-juin	189,50	N C
	fourrager	janv.-juin	184,50	N C

ORGE FOURRAGÈRE				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube	62-63 kg/hl	janv.-juin	185,50	N C
Sud Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	janv.-mars	185	V C
Nord Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	janv.-mars	185	V C

AVOINE NOIRE				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube/Yonne	48-50 kg/hl	janv.-mars	155 - 158	N C
Cote d'Or/Haute Saone	48-50 kg/hl	janv.-mars	157	N C

SEIGLE PANIFIABLE				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte d'Or/haute Saône		-	-	- -
Yonne		-	-	- -

TRITICALE				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Cote d'Or/haute de Saône		janv.-juin	173	V C
Yonne		-	-	- -

MAÏS				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube		janv.-juin	170	N C
Sud Côte d'Or/Saône et Loire		janv.-juin	170	V C

POIS				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte d'Or	fourrager	janv.	205	N C
Yonne	fourrager	janv.	200	N C
Aube	fourrager	janv.	204	N C

Luzernes déshydratées				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube	18% 1ère main	-	inc.	- -

Pulpes de betterave				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube	6 mm 1ère main	-	inc.	- -

Matériel

Tracteur

07 - Vds Same Centauro exp 4rm 70cv an82 DA 6000h cabine 12vit avec invers. 6500 euros sans TVA
✆ 04 75 88 20 63 HR

07 - Vds tracteur Ford 5600 2rm 8000h chambre froide 75m3 très bon état - calibreuse Calibrex 4 bandes monte charse bon état - semoir mais monosem 4rg + disques Tournesol
✆ 06 45 86 18 59 HR

71 - Vds cse cess., vaches char. et lim. suitées, vaches char. et lim. garanties pleines écho., 1 broutard lim. pour repro., origine Caméo., cheptel indemne IBR.
✆ 06 20 71 54 47

89 - VENDS tracteur Case MX 110, 6 400 H., clim., relevage avant, TBE (réf. 050C)
✆ 06 84 52 86 64

Travail sol

07 - Vends charrue quart de tour bon état - prix 450 euros
✆ 04 75 81 02 93 ou
06 64 06 60 48

18 - Vends déchaumeur Lemken Karat 350, 12 dents, NS, carbure, de 2014 et vis élévatrice Denis, 6 m, 125, moteur 3 ch.
✆ 06 21 76 41 22.

39 - Vds Brabant 8 corps 11 pouces, tonne lisier 4 000 l, trac. Fendt, porte-outil 2R motrices Taarup sur le côté
✆ 06 85 22 28 81

55 - Vends épandeur à fumier, 5 tonnes, Maitre.
✆ 03 29 70 78 72

69 - Vds cultivateur 13 DTS 3,50 m. 2 DTS rabatable manuel Kongskilde TBE vibro sem 2 R avec ATT ARR TBE.
✆ 06 07 06 77 50

71 - Vends motoculteur 118 l, Goldoni, 9 ch., essence, fraise 7, maraîchère, lame 120 orientable, déneigement ou terre, TBE.
✆ 06 14 37 65 92

Récolte

18 - Urgent je suis acheteur d'une moissonneuse-batteuse de marque New Holland, type 80.70 ou 80.60, faire offre.
✆ 06 21 49 50 89.

38 - Vds presse NH366 + 1 pour pièce - Monte-bottes 11 m, convoyeur 30 m - petites bottes - 2 herses plates.
✆ 06 33 98 33 36

84 - Vds calibreuse cerise Fachaux tapis triage 4 lignes, brumisation, table de réception an. 2013, état nf : 13 000 euros.
✆ 06 11 13 01 49

Distribution

42 - Vds lève sac La Montagne 1000 télescopique, TBE, 800 Ð.
✆ 06 82 45 74 44

71 - Vds très beau bol pailleur Belair SBT20, peu servi, centrale hydrau., tapis 1 m, TB état.
✆ 06 61 65 96 05

Epandage

69 - Vds 1 épandeur Heywang 5 T. bon état.
✆ 06 58 22 85 63

69 - Tonne à lisier en galva AGRIMAT de 5000 L en parfait état de 2003. Prix : 5 800 Ð HT
✆ 06 85 16 40 97

Irrigation

01 - Vds pompe immergée Rovatti 90 ch avec armoire + variateur de débit 2011 ppe à axe vertical 60m3 avec mot. Garini 1200 H tuy. irrig. 9m 5»
✆ 06 87 75 42 64

04 - Vds enrouleur Kulker 300 m diam 82 peu servi avec tourelle, prix 5000 euros.
✆ 04 76 64 53 31HR

07 - Vends pompe Honda 55 GX 160 en très bon état avec tuyaux et 7 tourniquets et 150m tuyaux. Peu servie. 700 euros
✆ 04 75 81 02 93 ou
06 64 06 60 48

Manutention

01 - Vds grue à fumier Kruger L 212 bon état portacourt pour herse rotative Amazone
✆ 06 98 36 65 15

57 - Vends Manitou MLT629, 8.500 h, prix 16.000 euros Ht, très bien entretenu, à voir, libre mars.
✆ 06 81 04 74 23

Agri. divers

01 - Vds moulin céréales à marteau avec plateforme de pesée trémie à grain mélangeuse c. électrique bé cultivateur 3m 15 dents
✆ 06 11 43 70 47

21 - VENDS cause retraite semoir Kuhn 3 m., nombreuses options, très bon état (réf. 050A)
✆ 06 67 09 42 08 -
06 08 67 90 76

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, - épandeur 7 - 12 T., - chargeur, - télescopiques Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 050D)
✆ 06 30 11 59 25

38 - Vds tapis élévateur sur roue pour bois ou noix 7 m par 0,33, scie à ruban 0,80 avec moteur.
✆ 06 28 28 62 70

38 - Vds herse 4,20 m hydraulique, désileuse bas prix.
✆ 07 60 56 09 17

38 - Vds ratelier balle ronde autoserrant 500 euros.
✆ 06 75 88 36 80

38 - Vds tract Same 80 basso, broyeur Desvoys monodisc intercept élévateur noix 4 m, écaleuse, TBE.
✆ 06 40 74 59 01

39 - Vds TB état dispo livraison assurée, tonne à lisier 4000L révisée avec 15M de tuyaux et roues larges, 3 cornadis autobloquants 5M 8pl galvanisés en bloc ou au détail, très belles bennes Brimont, une 7T basculante, une 7T élévatrice à 3,50M et une 18T avec flèche auto preneur. Vis sur chariot 10,50M diam 160 Denis avec trémie et 12M diam 160 Denis avec trémie. Appeler le soir après 19h30 ou laisser message
✆ 03 84 70 02 77

58 - Cause retraite VEND moulin mélangeur Toy'R, arrêt automatique + trémie, BE, 1 200 Ð à débattre (réf. 030C
✆ 06 35 58 58 51

69 - A vendre roues arrière tracteur 12*4*36.
✆ 06 13 52 27 12

69 - Vds roto bêche Celli 1,90 m. 1993 TBE - Bineuse Super Préfet 3 éléments 1986 BE.
✆ 06 07 06 77 50 HR

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

69 - Vds tracteur enjambeur Bobard 730 S (120-150) 4900 H. 1989 géométrie variable - Réglage dévers - 4 roues motrices, moteur 5 cylindres, Mercèdès 75 ch, équi pé de 2 bacs inox 500 l. basculants 5500 euros. Részervoirs Phyto - Pompe à décuver - Egretier 400 euros - Chaptalliseur 250 euros - 2 foudres acier émail 17,50 hl 120 euros l'unité - 5 foudres acier émail 145 hl 400 euros l'unité - 5 passerelles Baligand 200 euros l'unité.
✆ 06 89 45 40 74 ou
04 74 01 48 47

70 - Achète Télescopiques Manitou - JCB. Presses BR Krone, Claas, Welger, Carraro, Deutz 120x120. Tracteurs Massey 165 - 168 - 178 - 188 - 690, Ford 4000 - 5000. Andaineurs Kuhn 1 toupie. Epandeur à fumier maxi 8t.
✆ 06 83 59 05 70

71 - Vds charrue Huard 365 NSM, portée 3 corps, non stop méca., axe de retournt neuf, versoirs neufs, B.E., 2.500 euros, vibro. Siam, 28 dts, larg. 2,80 m, 250 euros.
✆ 06 09 44 66 09

84 - Vds 1 lot échelles pr vergers : 50 euros/pc, 1 lot 120 sceaux et crochets : 60 euros, 1 tract. Renault 60 : 2000 euros, 1 rotavator Howard (1,50m) : 1 100 euros, 1 TirPal élect. : 500 euros.
✆ 04 90 05 67 79
06 06 42 75 27
06 71 59 24 82

89 - Achète tracteurs 4 roues motrices, même en panne, - presses à rouleaux, - télescopiques (réf. 0201)
✆ 06 35 29 44 20

Elevage

55 - Vends salle de traite TPA, 8 postes, décrocheur, pompe 900 l.
✆ 03 29 70 78 72
ou 06 20 35 80 20

55 - Vends robot Lely A3 Next, de 2011, entretien complet chez Lely Center Nancy.
✆ 06 79 13 27 83

Véhicule

Tourisme

01 - Vds Lada 4x4 diesel CT OK 1996 + 1 moteur pont et boite bien chaussé 2800 euros
✆ 06 88 82 06 31
après 20 h

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds Vallée du Suran foin/paille
✆ 06 37 72 17 46

01 - Vds 2500 piquets acacia environ non appointés longueur 1m85 secteur 01250
✆ 06 19 77 63 97

07 - ETA recherche pailles en andain toute surface et propose service moisson semis labour pressage
✆ 06 21 05 74 82

07 - Eleveur recherche échange paille en andain récolte 2019 contre fumier bovins mini 200 tonnes ou à plusieurs céréaliers
✆ 06 85 12 73 24

25 - Recherche contrat achat paille en andains avec grosse ferme céréalière, matériel performant, enlèvement et paiement rapide, secteur 21 uniquement. SARL Jeanningros (réf. 0402)
✆ 06 86 98 28 16

39 - Recherche contrat achat paille en andains secteur 71 - 39 - 01 matériel performant et personnel qualifié. Enlèvement et paiement rapides. Sarl Jeanningros
✆ 06 86 98 28 16

39 - Vds 120 t de tb foin récolte 2018 balles rondes et balles carrées, livraison par semi, grand choix de veaux repro limousin prêts à saillir printemps 2019, achète vaches génisses broutards pour l'engraissement ou l'élevage. Paiement comptant
✆ 06 26 20 05 40

Fourrage

69 - AV 12 bottes de foin moyen de 2016. Bottes carrées en 120*90. 75 euros la botte.
✆ 06 70 22 63 87

71 - Vends enrubannés trèfle, regat, paille de trèfle, avoine, poids.
✆ 06 84 27 13 81

Terrain

26 - VDS 2 terrains avec bornes d'arrosages et chemins 1 sur Valence 5455m2 1 sur 26320 3793m2 isabellevillard@hotmail.com clauvillard@gmail.com
✆ 06 82 81 58 97

Divers

26 - Vds grpe électrogène Genélec sur prise de force 220/380.7.5KW.750 euros + épandeur à engrais Vicon 953, capacité 950L, ouverture hydraulique 720 euros TBE.
✆ 06 61 76 10 17

PROFESSEUR GABRIEL
Grand Voyant medium guérisseur aux dons héréditaires
Spécialistes en amour, résout tous vos problèmes, retour de l'être aimé, mariage rapide, luttes contres les mauvais sorts, chances au jeux, etc. Discrétion assurée.
Résultat rapide et efficace en 48h
07 51 29 39 54
gabrielmarabout@gmail.com
N'hésitez pas à envoyer un email ou sms

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France
tounet

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos reportages vidéos démonstrations sur notre chaine YouTube

Location

Agricole

74 - A louer alpage 30 vl, bat neuf, curieux s'abstenir.
✆ 07 71 00 13 23

Offre

Emploi

01 - Exploitation agricole cherche chauffeur agricole polyvalent toutes opérations culturales CDI salaire selon compétences expérience sud ain
✆ 06 76 03 14 55

ESPACE Affaires
Toutes les annonces de matériels et de services

Remorque Lambert 16T Tandem 110 colaert
Roues Kargo Radial
année 2018
17 600 € - Démo
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com

RECHERCHE
MOISSONNEUSE-BATTEUSE
New Holland 8070 / 8060 / 8080,
Laverda, Pelle Daewoo, Doosan
Tél : 06 50 18 63 14 - ISHAQ

CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE
UNISERVICE BATIMENTS EN KIT
STRUCTURE GALVANISÉE
FABRICATION FRANÇAISE
DEPUIS 30 ANS
ÉCONOMIQUE • ESTHÉTIQUE • DURABLE • SIMPLE
POSSIBILITÉ DE MONTAGE / GARANTIE DÉCENNALE / ÉLEVAGES / VITICOLE / STOCKAGE / PME-PMI / CHEVAL
Tél. : 05 65 81 29 66
www.batiments-kit-uniservice.com

RÉUSSIR
Nourrir votre performance
DÉCOUVREZ LES REVUES DU GROUPE RÉUSSIR
et ABONNEZ-VOUS EN LIGNE : boutique.reussir.fr

26 - Rech 2 employés de fromagerie(tps plein+mi-tps)pour fabrication PICODON à Saillans.CDI, H sup, débutants acceptés.CV+lettre motivation à :fromagerie3becs@gmail.com

✆ 04 75 21 00 15

71 - Recherche salarié agricole élevage, Ligny-en-Brionnais, temps complet ou partiel.

✆ 03 85 25 87 49 ou 06 80 73 68 29

84 - Rech. Tractoriste polyvalent entr. / récolte lavande et vignes. CDD en vue CDI. Exp. exigée, sérieux.

✆ 06 86 86 84 30

Service

01 - Atelier réparation spécialiste moteurs, effectue réfection sur : tracteur, engins agricoles et viticoles, TP... rectification culasses. vente pièces moteur.

✆ 06 63 43 51 15

Mariage

Rencontre

26 - H 70 ans Désire rencontrer Dame aimant nature. Agréable et Plaisante. Mariage Tèl:

✆ 06 49 92 6 89
04 79 38 68 74

Animaux

Bovin

01 - Vds taureau Tarin issu IA né le 3 mai 2018

✆ 06 87 41 63 22

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urcay VEND reproducteurs LIMOUSINS 16 - 17 mois HBL, fils de Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), TGS, - vaches pleines vêlage février - mars - avril (réf. 01D)

✆ 06 28 02 04 05

03 - Vends 2 taureaux 2 ans charolais 2 adultes et plusieurs 15 mois TB qualité et velage facile

✆ Corneloup Denis Avrilly
06 79 78 91 95

03 - Vends taureaux 18 mois de viande + veaux velage facile non inscrit Ind IBR

✆ 06 14 34 80 39

15 - Vends 20 génisses 30 mois salers, gestantes, vêlage février mars IBR A, bonne conformation.

✆ 06 69 70 99 93

18 - Vends veau mâle charolais, 1 an, de père utilisé sur génisses et taureau charolais 2 ans, HBC, issu de Lascar super prix d'honn. moulins 2015. Elevage Trameson, 18350 Charly.

✆ Tél. 06 10 91 41 94

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, nés en décembre 2017 et janvier 2018, tous hivernés au pré et aptes à la saillie, dont : 4 de Jefferson, élevage Métrop Didier (71), fils de Bourgogne et Fantasia et petit-fils de Pacha - 8 de Loubard, élevage Micaud (03), fils d'Héraclès et Banlieue et père d'Olympiade et Olympia, premier et deuxième prix d'honneur La Châtre 2018 - 6 de Junior, élevage Didier Lemasson (23), petit-fils de Romarin, élevage Jean Dufraigne (71). Avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. Prix raisonnables. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet. 06 81 38 47 12 ou 02 48 56 21 49 ou 06 07 91 98 08.

✆ 06 81 38 47 12 ou
02 48 56 21 49 ou
06 07 91 98 08.

VENTES aux ENCHÈRES
de reproducteurs charolais
CHAROLAIS CROISSANCE
• 06 février STATION DE CHARMOY (89)
• 20 février STATION DE CRÉANCEY (21)
Garanties sanitaires et de reproduction
UNION CHAROLAIS CROISSANCE - 06 09 92 85 46
www.charolaiscroissance.fr

+ de 100 reproducteurs Charolais
Ventes aux Enchères des stations d'Evaluation
CÔTE D'OR
Vend. 8 février 2019, 14h
à Créancey
Visites sur rendez-vous
03 80 90 68 81
www.stationevaluation.com
SAÔNE ET LOIRE
Vend. 15 février 2019, 13h
à Charolles
Journée porte ouverte samedi 9 février
03 85 29 56 74
www.stationevaluation71.com
Entrée libre à partir de 10h
Restauration sur place - Achats à distance
Photos & vidéos sur internet
suivez-nous sur facebook

18 - EARL Aupetitgendre, élevage charolais HBC depuis 80 ans, qualités d'élevage et sanitaires garanties, vend cause retraite 20 reproducteurs d'un an, 20 vaches suitées, 20 vaches pleines, 21 G2 prêtes à la repro. et 18 G1 inscrites. Bord, 18200 Arcomps.

✆ Tél. à Pierre au 06 80 18 92 38 ou à Alain au 06 85 55 65 83.)

18 - Vends taureau limousin, non inscrit, 3 ans, mixte viande, vêlage facile, 2.700 euros.

✆ 06 14 40 22 10.

18 - EARL Breton, vds un taureau charolais 5 ans, un taureau 20 mois, vêlage facile et reproducteurs 13 mois, dociles, qualités de viandes et maternelles, tous HBC.

✆ 06 82 25 17 13.

21 - Vends reproducteurs Limousins de 13 à 16 mois, TBO, type mixte, TGS. Sébastien Groen - Vic de Chassenay (réf. 0103)

✆ 06 78 97 72 28

21 - Elevage LIMOUSIN Vend 1 taureau adulte, - reproducteurs 18 mois, - génisses 1 an, TGS. Livré (réf. 010B)

✆ 06 30 82 41 63

21 - Vends taureaux 2 ans Charolais, vêlage facile, TGS. Fred. Lechenault - St Thibault (réf. 0301)

✆ 06 67 09 79 80

21 - Bon élevage MONTBELIARD BIO Vend génisses pleines terme du 15 février au 15 mars (réf. 030A)

✆ 06 82 05 82 65

21 - Elevage charolais BAUDOT Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose à la vente 20 taureaux de 2 ans, - 25 veaux mâles, le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances (réf.030D)

✆ 06 07 75 59 74 (Jean-Luc) - 06 67 58 18 03 (Michel) - 06 74 69 62 41 (Bertrand)

21 - Elevage Charolais HBC, vend taureaux 2 ans et gros veaux d'1 an, TGS. Livraison assurée. GAEC LECHENAULT Frères - Saint Thibault (réf. 0303)

✆ 06 24 24 69 93

21 - Vends veaux reproducteurs IBR A, HBC. EARL Jully - Lobreau - 21230 Magnien (réf. 0401)

✆ 03 80 90 08 79 - 06 70 11 90 57

21 - Vends génisses et taureaux de 2 ans et 1 an, HBC, TGS. LECHENAULT Yves - 21230 Foissy (réf. 040B)

✆ 06 68 67 74 41

21 - Elevage charolais HBC, EARL Gabory Bruno - 21460 Jeux les Bard VEND taureaux de 2 ans et veaux de 14 mois, fils Hymalaya, champion Semur 2017 + génisses de 18 mois, IND IBR, TGS (réf. 04VB1)

✆ 06 87 43 40 33

21 - Elevage CHAROLAIS Lucand François 21210 Molphey VEND taureaux de 2 ans - veaux 1 an (réf. 050B)

✆ 06 76 52 81 85

21 - VENDS vaches CHAROLAISES gestantes, IBR A, vêlage février-mars, prix raisonnable (réf. 0503)

✆ 06 69 44 14 05

21 - VENDS taureaux 2 ans, - veaux 1 an, vêlage facile sans corne, HBC. EARL Bolâtre Jean-Louis (réf. 0502)

✆ 06 98 38 19 62

21 - VENDS génisses 18 mois LIMOUSINES (réf. 0501)

✆ 06 82 44 28 60

21 - Elevage PARTHENAIS Vend taureaux 1 an, 2 ans, 6 ans, idéal croisement Aubrac ou autres et génisses 2 ans pour reproduction. EARL LEROY Pascal - Bussy le Grand (réf. 05VB1)

✆ 06 50 56 40 48

21 - Elevage HBC Vends 14 taureaux 12 – 16 mois dont 10 pour vaches père Devred, Chabal, Cluedo et Vigny, 7 pour génisses père Artois, Calogéro, Caramel et Dumas , TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, cheptel 100% IA depuis 35 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant (réf. 050E)

✆ 06 15 28 77 63

38 - Elevage BIO Montbéliard - Vds génisses prêtes pour mi février,mi mars et avril ia sexées et charolais. Elevage bon niveau et bien soigné. Sanitaire ok. Animaux écornés et nourris au foin.

✆ 06 74 28 91 18

42 - Elevage bio vd génisses 38 vêlées IA SC.

✆ 06 74 69 05 18

42 - Vds 6 génisses Holstein écornées 18/24 mois CL 9000 - IBRA - livr. assurée.

✆ 06 86 57 38 41

42 - Vds taureaux Charolais HBC Tbo Elevage et viande - Cuisset JM St Germain Lespinasse

✆ 06 30 92 60 12

42 - Vds laitonnes + génisses 18 m + jeunes vaches vêlées Charolaises TBO, TGS, HBC - Cuisset JM St Germain Lespinasses.

✆ 06 30 92 60 12

42 - Vds 10 génisses Salers, dociles, 2 ans, nées sur exploit., présence des mères visibles, TGS, origine Fnurany, Cantal.

✆ 06 87 77 09 88

42 - Vds 10 vêles Salers, pures, 12 m, TGS, orig. Furte.

✆ 06 87 77 09 88

55 - Elevage Salers Hbs vend taureaux 3 ans et 18 mois, génisses et vaches pleines, vèlage août-septembre, broutardes 1 an, livraison possible.

✆ 06 07 38 58 87

58 - 21 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas - Allerey, IND IBR, VENDS taureaux 2 ans et veaux reproducteurs 13 mois. Visite permanente sur simple appel. Livraison toutes distances (réf. 500F)

✆ 06 70 34 71 84

58 - Vends veaux et taureaux 2 ans, TGS, très bonnes origines. EARL du Champ-Morin 58250 Saint Seine (réf. 5105)

✆ 06 78 59 03 92

58 - Elevage de reproducteurs LIMOUSINS, VEND taureau adulte HBL, mixte élevage et grand choix de veaux mixte de viande avec finesse d'os, TGS, livraison possible (réf. 010E)

✆ 06 10 09 65 69 - 03 45 82 90 10

58 - Elevage charolais HBC, EARL BATHO Serge - L'Hatenon - Saxi Bourdon VENDS 25 taureaux de 18 mois, - veaux de l'année avec ou sans corne (réf. 020C)

✆ 06 83 68 07 96

58 - Vends grand choix reproducteurs 1 - 2 - 3 - 5 - 6 ans, bonne origine HBC ou non, IBRA. GAEC Montcharmont R. et T. - Millay (réf. 030E)

✆ 06 14 09 77 66 - 06 16 36 19 68

58 - Elevage HBC, vd 4 taureaux, 2 ans, origine IA, fils de Izoard-Bully Bombx, TGS, livraison possible, GAEC LAUDET Gérard et Fils, la Chalnot, 58170 Chiddes. (040C)

✆ 06 16 20 33 25 ou 06 19 65 78 42

58 - VENDS taureaux maigres au pré 1 et 2 ans, HBC. GAEC PELLE G. et J. - Jailly (réf. 0504)

✆ 06 47 59 78 09 OU 06 37 56 84 66

63 - AV jersiaises en lactation + génisses - 6 mois CL UPRA.

✆ 06 25 69 41 15

69 - Vend vaches au lait et génisses tous âges, Montbéliardes et Holstein.

✆ 06 76 07 93 36 ou 06 60 44 21 58

71 - Vds 50 taureaux de 20 mois, repro., HBC, TB qualité origine, livraison. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.

✆ 06 81 89 18 52

71 - Vds taureaux 18 mois et veaux de l'année, HBC, garanties sanitaires et livraison, indem IBR, Gaec Dufraigne, 71190 La Tagnière.

✆ 06 07 69 80 55 ou 06 07 31 03 42

71 - Vends 26 génisses 2 ans, HBC, prêtes à saillir, vac. F4 F8 BVD, ind. IBR, TGS, cse cess., région Charolles.

✆ 06 82 59 43 20

71 - Vds 5 taureaux HBC, issue de vêlage facile, TGS. Dufraigne D et J, La Tagnière.

✆ 06 83 49 18 19 ou 06 70 13 23 25

89 - Elevage Charolais HBC vend 12 taureaux de 2 ans, - 60 mâles de 1 an, - vaches pleines, - génisses de 2 ans et 1 an. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 500D)

✆ 06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX

89 - Elevage HBC, MANDRON Laurent - Montillot PROPOSE à la vente taureaux reproducteurs adultes et 15 - 17 mois, origine IA ou saillie naturelle pour génisses ou vaches, tous écornés ou sans corne, vac. BVD, TGS. Livraison assurée, prix raisonnable, visite permanente (réf. 030F)

✆ 06 87 16 54 66

89 - A vendre 1 génisse charolaise, 2 ans, HBC, très beau modèle, poids 500 kg, 2000 euros. DELAGNEAU, Gurgy 89250. (0403)

✆ 03 86 53 02 45

Caprin

18 - Vds chevrettes alpines, nées en 2018, mise bas mars à mai 2019.

✆ 02 48 73 74 14 heures repas.

Ovin

26 - Vends troupeau 55 brebis préalpes + beliers

✆ 07 85 54 74 03

26 - VDS Bellier Préalpes du Sud génotypé ARR + ARR

✆ 06 43 60 83 74

38 - 10 Agnelles Préalpes du Sud âgées de 1 ans.

✆ 06 88 35 36 22

42 - Achète brebis, chèvres, réforme, agneaux 15 à 50 kg.

✆ 06 07 96 23 40

69 - Vends 2 agneaux mâles race charolaise agés de 6 mois.

✆ 04 72 17 01 68 ou 06 65 37 01 31

71 - Vends 200 brebis texel, certifiées bio, pleines agnelage du 20/03 au 10/05 avec 6 béliers texel.

✆ 07 86 30 51 58

71 - Vds brebis présumées pleines, cause santé, agnelage début mars (20).

✆ 06 08 02 53 35

Porcin

69 - Vds porcs fermiers nourris aux produits de la ferme.

✆ 06 82 35 31 37

Volaille-Lapin

07 - Vds poules pondeuses plein air - 2,50 euros pièce, la 11ème gratuite - Sècheras (07)

✆ 06 76 68 89 70 ou 04 75 06 80 38 HR

Chien

26 - VDS Magnifiques chiots Border Collie Berger truffier nés le 15/10/18 3 mâles et 3 femelles. Chiens de compagnie non LOF.N° SIRET:34924390700012

✆ 06 83 49 81 50

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins de Garenne repris en parc adaptation garantie livraison documentation

✆ 06 82 28 12 19

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net

STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net

INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
t.mercier@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net

ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

Adresses utiles

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DIVERS

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188.

Le nouveau prix indicatif de référence des Certificats Coopératifs d'Associés (C.C.A.) est de 263,85 euros par titre.

Il assure un rendement total (y compris dividende distribué) de 6,6% par rapport au prix de référence au 31 décembre 2017.

Le Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne du 25 janvier 2019 a fixé ce nouveau prix indicatif de référence du CCA, sur la base de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2018.

Ce prix a été validé par un cabinet externe, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il prendra effet à compter du 1er février 2019 et restera valable jusqu'au paiement du dividende.

Le communiqué financier complet peut être consulté sur www.ca-cb.fr.

AL210523259

DÉMISSION

BP ENGINEERING

SAS au capital de 3 000 ? 4 Allée Lorain, 21530 ROUVRAY 841 957 665 RCS DIJON L'AGO du 01.08.18 a constaté de la démission de Jean-Christophe PAGET de ses fonctions de Directeur Général à compter du 01.08.18 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

AL210523253

CESSION DE PARTS

EL BARAKA 5&5

Sigle : Boucherie el baraka
SASU au capital de 5.000 €
43 avenue du lac,
21000 Dijon
825274061 RCS Dijon.

Aux termes d'un acte SSP en date à Dijon du 01/12/2018 M. Khalid EL JANATI, demeurant 4 rue du morvan, 21000 Dijon a cédé à M.MARCO BOCCALI, demeurant 7 place de l'abbaye,94000 Créteil la totalité des parts sociales détenues dans la société EL BARAKA 5&5 sus-désignée. Les statuts ont été modifiés.Mention sera portée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon

AL210523230

TRANSFERT DE SIÈGE

LES COMMISSIONNAIRES REUNIS

Société à responsabilité limitée
au capital de 4.000 euros
Siège social : RD 974
21190 MEURSAULT
SIREN 442 054 367

Transfert du siège social

En date du 30 novembre 2018, l'associée unique a décidé le transfert du siège social de la SARL LES COMMISSIONNAIRES REUNIS, jusque-là situé à 21190 MEURSAULT, RD 974, à la nouvelle adresse sise au N° 4 Rue Ettore Bugatti, 67201 ECKBOLSHEIM, à compter de ce jour. L'associée unique a approuvé la modification

corrélative des statuts qui en a résulté ; ce faisant, la rédaction de l'article 4 desdits statuts s'établit comme suit à compter de ce jour : «Le siège social est fixé au numéro 4 rue Ettore Bugatti, 67201 ECKBOLSHEIM. Il pourra être transféré en tout autre endroit sur le territoire français par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale ».

Pour avis, le Gérant

AL210523271

PCGFIN

SAS au capital de 1 000 euros, siège social : 18 Rue de Corcelles Hameau de Tarsul, 21110 IZEURE, 824 805 576 RCS DIJON, AGE du 26/12/2018 : transfert du siège social au 14 Rue du Vignery 21160 PERRIGNY LES DIJON à compter du 02/01/2019. Pour avis

AL210523240

BUENOS AIRES

Société civile - au capital de 1 000 euros - Siège social : 6, rue du Palais 21000 DIJON - 491718177 RCS DIJON, l'AGE du 10.12.2018 a décidé de transférer le siège social du 6, rue du Palais 21000 DIJON au 29 rue Amiral Roussin 21000 DIJON à compter du 10.12.2018 et de modifier art. 5 des statuts. Dépôt légal au RCS DIJON - Pour avis - La Gérance

AL210523269

MODIFICATION DE STATUTS

DOMAINES LEFLAIVE

Société à responsabilité limitée
au capital de 37 000 euros
Siège social
place du Pasquier de la Fontaine
21190 Puligny Montrachet
490 715 836 RCS Dijon

Par décisions du 23 décembre 2018, l'associée unique a décidé la transformation

de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création

d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture

et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 37 000 euros. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Brice BRICHETEAU de La MORANDIERE. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par son président : la société DOMAINE LEFLAIVE, société civile au capital de 276 344,25 euros, ayant son siège social place du Pasquier

de la Fontaine - 21190 PULIGNY MONTRACHET et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 778 245 316, représentée par son

gérant Monsieur Brice BRICHETEAU de La MORANDIERE. COMMISSAIRE AUX COMPTES nommé : EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT, S.A.S. ayant son siège social 37 rue Elsa Triolet - Parc Valmy à DIJON (21000), et immatriculée sous le numéro 300 465 093 RCS DIJON.

Pour avis

AL210523243

GAEC FRANET FRERE

Groupement agricole d'exploitation en commun
Au capital de 110 130 euros
Siège social : 4 place de l'Eglise
Hauteville-les-Dijon
21121 Fontaine les Dijon
341 633 816 RCS Dijon

Par une AGE en date du 12/11/2018, la collectivité des associés a :

- Prorogé la durée de la société jusqu'au 17/08/2086 ;

- Décidé la transformation du GAEC en EARL, à compter rétroactivement du 01/11/2018, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : EARL FRANET FRERES

Siège social : 4 place de l'Eglise – 21121 HAUTEVILLE-LES-DIJON

Capital social : 110 130 euros

Objet social : Gestion et exploitation d'un domaine agricole

Gérants : Messieurs Bertrand FRANET, Etienne FRANET et Anthony FRANET, demeurant tous trois à HAUTEVILLE LES DIJON

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS.

Clause d'agrément : un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts sociales à l'un de ses coassociés. Toute autre cession ou transmission de parts sociales ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés donné en AGE.

Pour avis et mention, La Gérance

AL210523244

CESSION

FIDUCIAL SOFIRAL

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte sous seing privé en date à CHATILLON SUR SEINE du 10 janvier 2019, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT DIJON 1, le 14/01/2019 sous les mentions suivantes : Dossier 2019 00002135 référence 2104P01 2019 A 00157 Monsieur Eric GIRARDOT demeurant à CHATILLON SUR SEINE – Place de la Résistance, immatriculé au Registre du commerce et des Sociétés sous le numéro RCS DIJON 494 792 534, a cédé, avec effet au 01 janvier 2019, à la SARL LE CADRAN, au capital de 5 000 euros sise à CHATILLON SUR SEINE – Place de la Résistance, immatriculée au Registre du Tribunal de Commerce sous le numéro RCS DIJON 844 388 470 son fonds de commerce de café, bar, jeux exploité sous l'enseigne LE CADRAN à CHATILLON SUR SEINE –Place de la Résistance, moyennant le prix global de cent vingt mille (120 000) euros s'appliquant aux éléments incorporels pour 110.000 euros et aux éléments corporels pour 10.000 euros et le stock pour 3 354 euros.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues par acte extra-judiciaire, à CHATILLON SUR SEINE – Place de la Résistance.

Pour avis : Monsieur Eric GIRARDOT

AL210523247

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

CHANGEMENT DE GÉRANT

LE FOURNIL DE PIERRE
Société à responsabilité limitée
au capital de 25 000 euros
Siège social :20 Route de Dijon
21700 NUITS SAINT GEORGES
789 081 510 RCS DIJON

Aux termes d'une décision collective en date du 11/12/18, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Dominique BAZEAU de ses fonctions de gérant de la société à

compter du 31/12/18.

Pour avis et mention

La Gérance

AL210523183

« A.M.L. DISTRIBUTION »

S.A.R.L. au capital de 10.000 Euros
Siège Social : DIJON (21000).
2, Rue de Bourges
817.412.570. R.C.S. DIJON

Suivant une Assemblée Générale Ordinaire en date du 16 Novembre 2018, les associés de la Société « A.M.L. DISTRIBUTION » ont pris acte de la démission de Monsieur Michel DEMONGEOT aux fonctions de Co-Gérant de ladite Société à compter du 16 Novembre 2018.

Mention faite au R.C.S. de DIJON.

POUR AVIS,

LA GERANCE.

AL210523217

Me Marie-Line FAGNON, notaire à
SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE (70800),
18, Rue de la Viotte

AVIS DE CHANGEMENT DE GERANT

Suivant acte reçu par Me Marie-Line FAGNON, Notaire à SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE (70), le 28/12/2018, enregistré au SPFE de VESOUL 1, le 17/01/2019, N° 2019 N 00038, a été constatée la modification suivante des statuts, avec effet au 28/12/2018, de la SARL AUTO ECOLE DES VIGNES, siège : BEAUNE (21200) 34-36 rue de Lorraine et 1 rue de l'Hôtel de Ville - RCS DIJON N° SIREN 752 070 391.

Gérant démissionnaire : Nathalie LE LEANNEC.

Nouveau gérant : Fanny DEVOILLE – 21200 BEAUNE – 5A C. de la Source. Durée des fonctions illimitée.

Pour avis

Le notaire

AL210523227

SARL GABYLOU

au capital de 8 000 €
Siège social : 20 Place de la République
21000 Dijon
447 651 480 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 26/12/18, les associés ont décidé à l'unanimité de nommer en qualité de cogérante Madame Françoise CASANOVA, demeurant 50 A, Rue de la Fontaine Sainte Anne - 21000 DIJON, pour une durée indéterminée à compter du 01/01/19.

Pour avis

La Gérance

AL210523236

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 28/01/2019

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

MESSIGNY-ET-VANTOUX : Fonds libre - Propriété équestre

1 ha 30 a 38 ca - Les lavieres: ZM-24[9](A)-24[9](B)

MARSANNAY-LE-BOIS : Fonds libre - Terre

4 a 13 ca - La cote: AB-45

MESSIGNY-ET-VANTOUX : Fonds libre - Terre, Bois

10 ha 00 a 86 ca - Bois rond: WA-2 - Les grandes vollaines: WA-4

SAVIGNY-LE-SEC : Fonds libre - Terre, Bâtiments d'habitation et d'exploitation

89 ha 10 a 90 ca - Au bois rond: ZM-52-53 - Au dessus de l argilliere: ZH-6 - Aux champs boyon: ZI-9-15 - Combe froide veau: AC-48(*) ZM-50 - Dessous les plantes: ZK-14-15-16 - Le village: AB-96-100-101-102 - Sous la vigne: ZE-105 ZM-41

- Sur les combes: ZK-3

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 18/02/2019 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL210523267

LOCATION GERANCE

Le contrat de location gérance consenti par la société FRANCE QUICK SAS, siège social sis à La-Plaine-Saint-Denis Cedex (93214) 50 avenue du Président Wilson, Parc des Portes de Paris, Bât. 123, 950 026 914 RCS Bobigny, à compter du 01/11/2018 pour se terminer le 31/10/2019, au profit de la société DOLL ST APOLLINAIRE, SASU, siège social sis 6 rue de la Glacière, ZAC les Grandes Longènes, 21850 Saint-Apollinaire, 842 844 136 RCS Dijon, et portant sur le fonds de commerce de restauration rapide sis 6 rue de la Glacière, ZAC les Grandes Longènes, 21850 Saint-Apollinaire, a pris fin, d'un commun accord entre les parties, à compter du 19/12/2018. Pour avis.

AL210523246

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte SSP fait à La-Plaine-Saint-Denis le 20/12/2018, la société FRANCE QUICK SAS, siège social sis à La-Plaine-Saint-Denis Cedex (93214) 50 avenue du Président Wilson, Parc des Portes de Paris, Bât. 123, 950 026 914 RCS Bobigny, a confié en location gérance à la société DOLL ST APOLLINAIRE, SASU, siège social sis 6 rue de la Glacière, ZAC les Grandes Longènes, 21850 Saint-Apollinaire, 842 844 136 RCS Dijon, un fonds de commerce de restauration rapide sous l'enseigne « BURGER KING® « sis et exploité 6 rue de la Glacière, ZAC les Grandes Longènes, 21850 Saint-Apollinaire, pour une durée allant du 20/12/2018 au 19/12/2027. Il ne pourra pas être reconduit tacitement. Pour avis.

AL210523248

GERARD TERRAND

Société à responsabilité limitée
au capital de 540 000 euros
Siège social : 72 route de Challanges
21200 BEAUNE
444 678 239 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 1er JANVIER 2019, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Geoffrey TERRAND, demeurant 5 rue du Charmillot - 21630 POMMARD, pour une durée illimitée à compter du même jour.

Pour avis

La Gérance

AL210523266

DISSOLUTION LIQUIDATION

LA RAQUETTE

SARL en liquidation au capital de 10 000 euros, siège social et de liquidation : Lieudit la Raquette, 21350 GISSEY LE VIEIL,RCS DIJON 499634434, décision du 18/01/2019 : clôture de liquidation, approbation du compte définitif de liquidation,décharge le liquidateur de son mandat et lui donne quitus de sa gestion. Pour avis

AL210523234

GUY REMILLET

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital
de 7 622,45 euros
Siège social : 16 place Carnot
21200 BEAUNE
Siège de liquidation : 24 rue Sylvestre Chauvelot
21200 BEAUNE
383 568 425 RCS DIJON

L'Assemblée Générale du 30 Décembre 2018 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Bernadette REMILLET de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier

quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis. Le liquidateur.

AL210523241

TELOS

SARL au capital de 7 500 ? Siège social : 24 Rue des Godrans 21000 DIJON 500 181 383 RCS DIJON Par décision du 31/12/2018, l'associé unique a décidé la dissolution de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2018, nommé en qualité de liquidateur Françoise SAUVAIGO demeurant 57 rue du Chapitre 21000 DIJON et fixé le siège de liquidation à son domicile. Modification au RCS de DIJON.

AL210523251

AVIS DE DISSOLUTION

SCI DE LA BROT
SC au capital de 15 244,90 ¤
Siège social : 51, avenue Françoise Giroud
Parc Valmy - 21000 DIJON
RCS DIJON 382 298 354

Aux termes d'une décision en date du 18/12/2018, la Société ALPHA, SARL au capital de 69 600 euros, siège social : 51, avenue Françoise Giroud - Parc Valmy - 21000 DIJON, 382 148 898 RCS DIJON, a, en sa qualité d'associé unique de la SCI DE LA BROT, décidé la dissolution anticipée de ladite Société. Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code civil et de l'article 8, alinéa 2, du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la SCI DE LA BROT peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de Dijon. Pour avis.

AL210523258

BACC

SCI en liquidation au capital de 5 000 ? Siège social : Villiers - 21500 MONTIGNY MONTFORT 439 829 672 RCS DIJON L'AG du 31/12/2017 a approuvé les cptes de liquid, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation. Dépôt des cptes de liquidation au greffe du TC de Dijon, en annexe au RCS. Pour avis, le Liquidateur

AL210523260

BACC

Société civile en liquidation au capital de 5 000 ? Siège social : Villiers - 21500 MONTIGNY MONTFORT 439 829 672 RCS DIJON Par décisions du 15/12/2017, a été décidé la dissolution anticipée de la Sté à compter du 15/12/2017 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Jean Bacciochi, demeurant 5 ruelle de la Fontaine 21500 Montigny Montfort, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquid et parvenir à sa clôture. Siège de liquidation fixé au 5 ruelle de la Fontaine 21500 Montigny Montort. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et doc concernant la liquidation devront être notifiés. Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au Greffe du TC de Dijon, en annexe au RCS. Pour avis, le Liquidateur

AL210523261

EARL JAGER JEAN-MARIE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 500 euros
Siège social : Ferme de Plaisance
21510 QUEMIGNY SUR SEINE
RCS DIJON 501 429 187

Suivant décision en date du 31 décembre 2018, M. Jean-Marie JAGER, associé unique, a arrêté le compte définitif de liquidation au 30 novembre 2018 qu'il a établi en sa qualité de liquidateur et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour avis

Le liquidateur.

AL210523263

PHOTOTYPE

Société Civile en liquidation
au capital de 800. €uros
Siège social et de liquidation : SAIZEREY (21210) MISSERY
434.669.271 RCS DIJON

Aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire en date du 22/01/2019, il a été approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31/12/2018, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation à la date de ce jour. Le dépôt du compte de liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON et la société sera radiée.

AL210523264

SARL ELECTRICITE GENERALE AUXONNAISE

au capital de 3 000 euros
Siège social et de liquidation :
82 avenue du Général de Gaulle
21130 AUXONNE
828 655 829 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date à AUXONNE du 31 décembre 2018, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa

mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Sébastien MILLIERE, demeurant à AUXONNE (21130)

– 82 avenue du Général de Gaulle, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à AUXONNE (21130) – 82 avenue du Général de Gaulle. C'est à cette

adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur

AL210523265

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP le 01/01/2019, il a été constitué la SASU: BENAGIL Capital: 50?.Objet: Commerce de détails de fleurs, plantes, arbuste, graines, accessoires de décoration ou autres. Formation et atelier d'art floral. Entretien et fleurissement des sépultures Location matériels pour divers événements. Siège: 68 Rue Maxime Guillot , 21300 CHENÔVE.Président: GIL Laura demeurant 4 Rue Alphonse Mairey , 21300 Chenôve.Durée: 99 ans. Au RCS de DIJON

AL210522938

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 28/01/2019 il a été constitué la société suivante :

Forme : SARL

Dénomination : ROCHE TRAVAUX FORESTIERS

Siège social : Uchey - 21230 VIEVY

Objet social : Activités de travaux forestiers et paysagers. Commerce et négoce de bois. Achat vente location de matériels et accessoires. Formation.

Durée : 99 ans

Capital : 4.000 Euros

Gérant : M. Thomas ROCHE, Uchey - 21230 VIEVY

Immatriculation au RCS de DIJON

AL210523231

DRQ CHENOVE

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 48 rue de Longvic
Centre Commercial Casino,
21300 CHENOVE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHENOVE du 21 janvier 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : DRQ CHENOVE Siège : 48 rue de Longvic - Centre Commercial Casino, 21300 CHENOVE Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 5 000 euros Objet : La fourniture au comptoir pour une consommation sur place ou à emporter d'aliments et de boissons, présentés dans des conditionnements jetables. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Président : Monsieur Didier ROUSSEY, demeurant 29 avenue de l'Aigue, 21200 BEAUNE La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. POUR AVIS Le Président

AL210523233

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à BONNENCONTRE du 15-01-2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme sociale :** Société à responsabilité limitée. **Dénomination sociale :** RB CONSEIL **Siège social :** 2 B Ruelle Derrière les Meix, 21250 BONNENCONTRE. **Objet social :** Management de transition, accompagnement des transformations culturelles, organisationnelles et managériales.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. **Capital social :** 1 000 euros. Gérance : M. Richard BARIAN, demeurant 2 B Ruelle Derrière les Meix 21250 BONNENCONTRE, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Pour avis. La Gérance

AL210523235

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : HH RESTAURATION

FORME: Société par actions simplifiée

SIEGE SOCIAL: 48 rue Jeannin 21000 DIJON

OBJET : La restauration rapide et traditionnelle sur place et sans débit d'alcool.

Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement

DUREE : 99 (quatre-vingt-dix neuf) années

CAPITAL : 2 000 euros

admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote:

Tout associé a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède d'actions, sans limitation.

Transmission des actions :

La cession d'actions est libre entre associés ou au profit de tiers.

PRESIDENT : Monsieur RJAFELLAH Hamid demeurant 91 boulevard des Bourroches 21000 DIJON

IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

Pour avis,

AL210523237

AVIS DE CONSTITUTION

Acte de constitution du 21/01/2019 : forme : SAS, dénomination : JMATT, siège : 7 Route de Beaune, 21220 GEVREY CHAMBERTIN, durée : 99 ans, capital : 1 000 euros,

objet : acquisition, détention, gestion de toutes particiations dans des sociétés quel que soit leurs activités ;gérer, acheter, vendre tout portefeuille d'actions, de parts, d'obligations et de titres de toutes sortes, l'acquisition, l'administration et la gestion par

location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, une action = une voix, agrément : en AGE mais libre entre associé, Président : M. Jean-Michel GUILLON (2

Rue du Docteur Laguesse 21220 FIXIN), dépôt légal RCS DIJON.

Pour avis

AL210523239

16 HUGO NOTAIRES
BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT

CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Clémentine COURLET de VREGILLE, notaire à DIJON, 16 avenue Victor Hugo, le 21 janvier 2019, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :

Dénomination : SCI COSTRA

Forme Juridique : Société Civile Immobilière

Siège : SAVIGNY LE SEC (21380), 11, rue des Chevrières

Durée : 99 ans

Objet : acquisition, administration, gestion par location, ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers et emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet, exceptionnellement, aliénation des immeubles devenus inutiles à la société,

Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 €)

Apports en numéraire : MILLE EUROS (1 000,00 €)

Gérant : Monsieur Bruno TRAVAJNO et Madame Marie-France COSTANTINO épouse TRAVAJNO demeurant à SAVIGNY LE SEC (21380), 11, rue des Chevrières

Immatriculation au RCS de DIJON

Cession de parts : existence de clauses d'agrément par AGE des associés pour toute cession hors associés et hors parents-descendants.

POUR AVIS ET MENTION

Me Clémentine COURLET de VREGILLE, Notaire

AL210523242

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à DIJON (21) du 24/01/19, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : TAXI ECHEZEAUX

Siège : 33 Route de Boncourt - 21640 FLAGEY ECHEZEAUX

Objet : Taxi. VTC. Transport sanitaire assis. Transport de personnes avec un véhicule de moins de 9 places

Durée : 99 ans

Capital : 1 000 euros

Gérance : M. Wilson PAMPULIM, demeurant 33 Route de Boncourt - 21640 FLAGEY ECHEZEAUX.

Immatriculation de la Société au R.C.S. de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL210523245

AVIS CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : HOLDING RT DEVELOPPEMENT

Siège social : Route de Saint Philibert – 21220 GEVREY CHAMBERTIN

Objet social : La prise de tous intérêts et participations dans toute société, affaire ou entreprise, la gestion de ces participations, la prestation de services, l'étude et l'assistance auprès des entreprises

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 150 000 €

Gérance : Monsieur Rodolphe TILLIER demeurant Rue de la Chapelle – 21190 CORCELLES LES ARTS

Immatriculation au RCS de DIJON

Pour avis

AL210523249

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un acte SSP du 23 janvier 2019, il a été constitué une Société par actions simplifiée :

Dénomination sociale : VIN & TERROIRS

Siège social : 10, rue Gaston Roupnel 21160 Couchey

Capital social : 5.000 €

Objet : Agent de voyages réceptifs, l'organisation et la vente de produits touristiques, de séjours collectifs ou individuels, de congrès, de séminaires et de toutes autres manifestations liées à la gastronomie et à l'oenologie, en Bourgogne et plus généralement en France ; l'organisation et la vente de services pouvant être fournis à l'occasion de voyages ou de séjours, notamment le service de guides-interprètes et accompagnateurs de voyages, et les services liés à l'accueil touristique ; le conseil en entreprise.

Durée : 99 ans

Cession des actions : agrément préalable à la majorité des voix

Admission aux assemblées et vote : chaque action donnant droit à une voix.

Président : Monsieur Dimitri Bourgeois demeurant 10, rue Gaston Roupnel 21160 Couchey

La société sera immatriculée au RCS de Dijon

AL210523250

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à Dijon du 24/01/2019, il a été constitué une société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros, dénommée GLOBAL EFFICIENCE, dont le siège social est situé 8, impasse de la Côte d'Or - 21000 DIJON, qui a pour objet, en France et à l'étranger, le conseil, l'assistance, la formation, la réalisation d'études, de veille, d'audits, d'analyses ou de prestations, dans tous les domaines, notamment de la stratégie d'entreprise, de la finance, de l'organisation, du management, de la gestion

commerciale, administrative, technique ou industrielle, de l'acquisition immobilière, en faveur de toute personne physique, française ou non et de toute personne morale ou

entité, ayant ou non la personnalité juridique, française ou non, créée ou à créer ; l'acquisition, l'administration, la gestion et la location de tout immeuble ou droit réel

immobilier ; l'acquisition, la cession, l'administration et la gestion de toute valeur mobilière, titre, part sociale.

Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de Dijon. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux

assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom. Clause d'agrément : Toute cession d'actions au profit de tiers étrangers à la société sera soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix dont disposent tous les associés ; le cédant prenant part au vote. Monsieur Philibert du REAU de la

GAIGNONNIERE, demeurant 8, impasse de la Côte d'Or - 21000 DIJON, assure la Présidence sans limitation de durée.

AL210523252

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à BOUZE-LES-BEAUNE du 24/01/2019, il a été constitué une société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, dénommée BLB INVEST, dont le siège social est situé 11, rue Prudhon - 21200 BOUZELES- BEAUNE, qui a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, directement ou indirectement, l'acquisition, la souscription et la gestion de toute valeur mobilière, action, obligation, part sociale, dans toute société constituée ou à constituer ; l'assistance aux entreprises en matière d'organisation. Sa

durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de Dijon. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom. Clause d'agrément : Toute cession d'actions au profit de tiers étrangers à la société sera soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix dont disposent tous les associés. M. Pascal

HUGUENIN, demeurant 11, rue Prudhon - 21200 BOUZE-LES-BEAUNE, assure la Présidence sans limitation de durée.

AL210523255

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 27/01/2019 il a été constitué une EURL dénommée :

CREAPROJET GREEN DIVISION

Siège social : 7 rue François Mortureux, 21200 Beaune

Nom commercial : CREAPROJET GREEN DIVISION

Capital : 1320.00 €

Objet social : services à la personne, création et entretien des jardins (arrosage, élagage, taille, tonte, débroussaillage...) aménagement espaces verts, location plantes. Petits travaux ou réparations intérieur/extérieur, nettoyage locaux, véhicules, vitres. Entretien bâtiment, contrat annuel, remise en état. Montage meubles, installation exposition et salon. Vente et fabrication objet bois ou métal.

Gérant : sylvain FLICOT, 7 rue François Mortureux, 21200 Beaune

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon

AL210523257

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 20 décembre 2018, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SCI LE CLAN DES 6

FORME : Société Civile Immobilière

CAPITAL : 1 800 euros

SIEGE : 17 RUE DE LUX 21260 VERONNES

OBJET : L'acquisition, l'administration et la gestion par location de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

DUREE : 99 ans

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

GERANT : Madame Catherine CACCAMO, demeurant 17 RUE DE LUX 21260 VERONNES.

IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

Pour avis,

AL210523262

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

NIÈVRE

SUCCESSION

AVIS DE DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 28/11/2013, Mr René BLONDEAU, veuf de Mme Micheline BOURSON, demeurant à LA NOCLE-MAULAIX (58250) route d'Autun, décédé à LA NOCLE-MAULAIX (58250) le 2/01/2019, a institué deux légataires universels, ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170), suivant PV du 15/01/2019 dont une copie authentique a été reçue par le greffe du TGI de Nevers le 17/01/2019

Les oppositions pourront être formées auprès Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170) BP 16, référence CRPCEN : 58028, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL580523435

Maître Patrice PERRET
Notaire à Fourchambault (Nièvre) 22, rue Gambetta

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 2 avril 2015, Mme Fernande Elise MOREAU, veuve DOUGNY, dt à NEVERS (58) 68 rue de la Pique, née à VARENNES-LES-NEVERS (58), le 16 avril 1923, décédée à NEVERS (58), le 5 octobre 2018, a consenti un legs universel.

Ce testament a été déposé aux minutes de Me PERRET, Notaire à FOURCHAMBAULT, le 10 janvier 2019, dont la copie authentique a été reçue par le TGI de NEVERS le 14 janvier 2019.

Opposition pourra être formée auprès du notaire susnommé, dans le mois suivant la réception par le greffe de ladite copie de testament.

AL580523436

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 9 mars 2009,

Madame Yvette Louise RENOULT, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur

Roger Edouard Henri BERTHAULT, demeurant à SAINT-MARTIN-SUR-NOHAIN

(58150) 12, rue des Breuillards.

Née à CLAMART (92140), le 30 novembre 1931.

Décédée à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), le 16 juin 2018.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du

procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Claude

DESTAME, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à COLOMBES, 57, rue Saint Denis, le

14 janvier 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du

notaire chargé du règlement de la succession : Maître Claude DESTAME, notaire à

COLOMBES, référence CRPCEN : 92046, dans le mois suivant la réception par le greffe

du tribunal de grande instance de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture

du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL580523438

NOMINATION

COURLIS MARKET

SAS au capital de 10000 ? Siège social : 1 Place du Grand Courlis, 58000 Nevers 841 590 581 RCS de Nevers L'AGE du 17/12/2018 a nommé en qualité de Président M. GUEZOUL Boubker, demeurant au 18 JMP DES 2 NETHES, 75018 Paris en remplacement de M. DAVID Hassan, à compter du 17/12/2018. Modification au RCS de Nevers

AL580523131

LOUVOIS

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 €
Siège social : 7 rue Etienne Litaud
58000 Nevers
808 665 913 RCS Nevers

L'assemblée générale ordinaire du 17 janvier 2019 a pris acte de la démission de M Matthieu EVRARD et M Alain CHAUSSARD de leur fonction de membre du comité de direction et a décidé de nommer la société TEAM CONSEIL, Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 150 000 €, sise 11-13 avenue de Friedland – 75008 Paris, immatriculée 380 757 807 RCS Paris en qualité de membre du comité de direction.

Mention en sera faite au RCS de Nevers.

Pour avis : le Président

AL580523423

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

SAS LE PETIT ROBINSON
Société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros
Siège social : la Copine, 58300 CHAMPVERT
812 557 841 RCS NEVERS

Le 26 septembre 2018 l'assemblée générale ordinaire a nommé Directeur Général Madame Mireille KERN demeurant 111, rue principale 68470 MITZACH à partir du même jour pour une durée indéterminée.

Pour avis.

AL580523430

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

BIOCHEM CHEMOPHARMA FRANCE

BIOCHEM CHEMOPHARMA FRANCE
SAS au capital de 100.000 €
Siège social : 82 AV DU 85EME DE LIGNE
58200 COSNE SUR LOIRE
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
R.C.S. NEVERS 528619893

Aux termes de l'AG du 24/01/2019, il a été décidé de nommer en qualité de Président, M. Brahim KHIAT, 6 ALLEE DU MACONAIS, 58200 COSNE COURS SUR LOIRE en remplacement de M. Chafik KHIAT, N°65 LOT 119 BIR EL DJIR, 31000 ORAN ALGERIE à compter du 24/01/2019. L'article 26 des statuts a été modifié en conséquence. Mention en sera faite au R.C.S. de NEVERS.

AL580523431

TRANSFERT DE SIÈGE

GROUPEMENT FORESTIER DU BOIS DE FAILLOT

Société Civile au capital de 45734,71 euros Siège social : les Chevannes 58120 Saint-Hilaire-en-Morvan 421437740 RCS Nevers. Le 12/01/2019, le gérant a transféré le siège social de la société à les Essertis 58110 Chougny à compter du 12/01/2019, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts.

Dépôt au RCS de Nevers.

AL580523217

SARL COSNE RESTAURATION

Par AGE du 30/12/2018, les associés de la SARL COSNE RESTAURATION, au capital de 30 000 Euros, dont le siège social est à Rue des Minotiers - Champ Bailly – Parc d'activité du Val de Loire - 58200 COSNE COURS SUR LOIRE, RCS NEVERS 521 009 365, ont décidé de transférer le siège social de la société au 18 Rue des Bourdonnes - 18230 SAINT DOULCHARD à compter du 30/12/2018. La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de BOURGES. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour Avis.

AL580523405

MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DU PAYS CHARITOIS

SISA à capital variable
au capital d'origine de 550 Euros
Siège social
41 avenue du Champ du Seigneur
58400 La Charité sur Loire
R.C.S. Nevers 808 609 135

Par Assemblée Générale Extraordinaire du 04.12.2018, le siège social a été transféré au 17 Bis, rue de la Violette 58400 LA CHARITE SUR LOIRE, à compter de cette même date.

Pour avis.

AL580523424

MODIFICATION DE CAPITAL

MARASEPH

SASU au capital de 15 000 €
Siège social
11, place du Marché,
58410 Entrains-sur-Nohain
824 763 429 RCS de Nevers

En date du 24/09/2018, l'associé unique a décidé de modifier le capital social de la société en le portant de 15000 Euros, à 20100 Euros Modification au RCS de Nevers

AL580523411

RECTIFICATIF

SCP François et Guillaume DINET
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy

DISSOLUTION: RECTIFICATIF :

SCI DU RELAIS D'ARMES, Société civile immobilière au capital de 762,25 ¤ ayant son siège social à ARMES (Nièvre) Château des Terrasses identifiée sous le n° SIREN 318883824 RCS NEVERS

Suivant acte sous seing-privé du 17/01/2019, la dissolution anticipée décidée le 25/08/2018 prend effet le 17/01/2019.

Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL580523418

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Notaire

Me Marie CHERAMY
3, rue Henri Barbusse
BP 50634
58006 Nevers cedex

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Marie CHERAMY notaire à NEVERS (Nièvre), 3, rue Henri Barbusse office notarial n° 58001, le 27 décembre 2018, Monsieur René Jean Marie OLIVIER, né à NEVERS (Nièvre), le 9 décembre 1935 et Madame Christiane Danielle GOBET son épouse, née à NEVERS (Nièvre), le 15 décembre 1937, demeurant ensemble à NEVERS (Nièvre) 14 Rue des Perrières initialement mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts conventionnel aux termes de leur contrat de mariage reçu par Guy SAVIGNAT Notaire à NEVERS le 8 novembre 1958 préalable à leur union célébrée à la Mairie de NEVERS (Nièvre) le 10 novembre 1958, et actuellement soumis au régime de la séparation de biens pure et simple aux termes d'un acte de changement de régime matrimonial reçu par Maître MACQUARTMOULIN notaire à NEVERS (Nièvre) le 12 octobre 1978 homologué suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de NEVERS

le 10 janvier 1979 ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Marie CHERAMY notaire à NEVERS (Nièvre), 3 rue Henri Barbusse, où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis.

AL580523123

Etude de Maître Dominique MARTIN
Notaire à Nevers (58000)
1 rue Saint Martin
CRPCEN n°58002

CHANGEMENT REGIME MATRIMONIAL

Avis est donné de la modification du régime matrimonial par :

Monsieur Philippe François LÉPÉE, retraité, et Madame Annie Noëlle PACAUT,

retraitée, son épouse, demeurant ensemble à NEVERS (58000) lieu-dit Le Crot Maillot 17 bis rue de Marzy.

Monsieur est né à NEVERS (58000) le 8 mars 1946,

Madame est née à DECIZE (58300) le 25 décembre 1946.

Mariés à la mairie de DECIZE (58300) le 26 septembre 1970 sous le régime de la

communauté de biens réduite aux acquêts suivant contrat de mariage reçu par Maître AVELINE, notaire à SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER (58240), le 23 septembre 1970.

Modification opérée : adoption du régime de la communauté universelle avec clause

d'attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant.

Notaire rédacteur de l'acte : Maître Dominique MARTIN.

Date de l'acte : 5 octobre 2018.

Les oppositions éventuelles doivent être faites, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès du notaire rédacteur de l'acte à l'adresse mentionnée ci-dessus.

POUR AVIS ET MENTION

Maître Dominique MARTIN,

Notaire.

AL580523425

MODIFICATION DE STATUTS

Alciat-Juris
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social :
Bourges - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. :
Vierzon - 5 ter rue de la Gaucherie
Nevers - 6 rue Hoche

SUPERMARCHE DES VAUX D'YONNE

SAS Au capital de 1 002 000 euros
Siège social : Avenue du Champ de Foire
58800 Corbigny
RCS Nevers 308 530 690

Il résulte des délibérations de l'AGE du 12.12.2018, les modifications suivantes dans l'avis antérieurement publié :

ANCIENNES MENTIONS

Président : M. Pierre DE MATTEIS, dmt à CORBIGNY (58800), Avenue St Jean.

Directeur Général : M. Dominique DE MATTEIS, dmt à CORBIGNY (58800), 1 Chemin de Rennebourg.

NOUVELLES MENTIONS

Président : M. Dominique DE MATTEIS, dmt à CORBIGNY (58800), 1 Chemin de Rennebourg.

Directeur Général : Mme Catherine DE MATTEIS, dmt à CORBIGNY (58800), 1 Chemin de Rennebourg.

Pour avis, la Présidence.

AL580523230

FIDUCIAL SOFIRAL

EURL SANS%PERMIS

Au capital de 400 €
18, Rue Antony Duvivier
58000 Nevers
RCS Nevers 819 346 065

Aux termes d'une décision de l'Associé Unique en date du 31/12/18, il a été décidé de modifier l'objet social comme suit :

- le commerce de détail de véhicules automobiles neufs ou d'occasion pour le

transport de personnes, y compris les véhicules spéciaux tels qu'ambulances, minibus etc,

- la réparation de tous véhicules automobiles,

- la carrosserie,

- lavage, dépannage de tous véhicules,

- Vente de carburants, lubrifiants, pneumatiques,

- Vente d'accessoires et fournitures automobiles et de pièces de rechange

neuves ou d'occasions,

- la location de véhicules,

- prestation de service relative à l'établissement de carte grise.

Par cette même décision le siège social a été transféré de NEVERS (58000) – 18 Rue Antony Duvivier, à VARENNES VAUZELLES (58640) – 17 Route de Paris à compter du 01/01/2018 et de modifier en conséquence les statuts.

Pour avis, la Gérance

AL580523398

GAEC DE THIL

Au capital de 87 002 ,65 euros
Thil - 58170 POIL
RCS NEVERS - N° 332 138 353

Par acte sous seing privé en date du 10 janvier 2019, le GAEC DE THIL a été transformé à effet du 31 décembre 2018 en :

FORME : EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE

OBJET : activités agricoles

DENOMINATION SOCIALE : EARL DE THIL

SIEGE SOCIAL : Thil - 58170 POIL

ASSOCIE ET GERANT : M. Etienne COUGNY, demeurant à Thil - 58170 POIL

CAPITAL SOCIAL : 87 002,65 euros divisé en 5 707 parts représentatives de biens mobiliers

DUREE : 99 ans

Clauses relatives à l'agrément des cessionnaires de parts : Agrément sauf entre associés

IMMATRICULATION : La société fera l'objet d'une modification au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, la gérance.

AL580523410

CABINET DE FRANCE

Société par actions simplifiée
au capital de 8000 euros
Siège social : Les Courreaux
58370 Glux-en-Glenne
430 241 612 RCS NEVERS

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 Décembre 2018, il résulte :

La collectivité des associés de la Société CABINET DE FRANCE a décidé de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter du 31 Décembre 2018. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital

• Ancienne mention : Le capital social est fixé à 8000 euros. Il est divisé en 80 parts sociales, de de 100 euros chacune.

• Nouvelle mention : Le capital social reste fixé à 8000 euros. Il est divisé en 80 actions, de 100 euros chacune entièrement libérées.

Forme

• Ancienne mention : Société à responsabilité limitée

• Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

Administration

• Anciennes mentions : La Direction est assurée par un seul Gérant : Monsieur Johannes Maarten KUBBE, demeurant 31 chemin de la Chapelle St Antoine, 06130 GRASSE

• Nouvelles mentions : Le Président de la Société : Monsieur Johannes Maarten KUBBE, demeurant 31 chemin de la Chapelle St Antoine 06130 GRASSE

Mentions complémentaires

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé peut participer aux assem-

blées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Mention sera faite au RCS de NEVERS

Pour avis

AL580523426

➜ FUSION

FMB
Société par actions simplifiée
Au capital de 190.450 euros
Siège social : Route du Circuit
58490 SAINT
PARIZE LE CHATEL B 571 880 012
RCS NEVERS

AVIS DE FUSION

Suivant décision en date du 31 décembre 2018, l'associé unique de la Société FMB, sus désignée:

a approuvé le projet de fusion établi le 15 novembre 2018 aux termes duquel la Société FRESH'ALP, Société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros, ayant son siège social 21 Rue du Colonney, Zone Industrielle, 74700 SALLANCHES, immatriculée au RCS de ANNECY sous le n° B 499 655 769, a fait apport, à titre de fusion, à la Société FMB de la totalité de son patrimoine, les apports effectués et leur évaluation. Ce projet de fusion a été préalablement approuvé par une décision de l'associé de la Société FRESH'ALP, absorbée.

a décidé d'augmenter le capital social de la Société FMB d'une somme de 58.500 euros, par la création de 900 actions de 65 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées. Le montant de la prime de fusion s'est élevé à 115.061 euros,

a décidé de modifier les articles 6 et 7 des statuts, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 6 - APPORTS

Il est rajouté à cet article le paragraphe suivant:

« L'associé unique, dans le cadre d'une décision du 31 décembre 2018, a

approuvé la fusion par voie d'absorption par la société de la Société

FRESH'ALP, société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros, dont

le siège social est 21 Rue du Colonney, Zone Industrielle, 74700

SALLANCHES, immatriculée au RCS de ANNECY sous le numéro B

571 880 012. Il a été fait apport de la totalité du patrimoine de cette société,

la valeur nette des biens transmis s'élevant à 17 4.101 euros. Le capital

social de la Société s'en trouve augmenté d'un montant de 58.500 euros.

La prime de fusion ressort à 115.601 euros. »

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 248.950 euros, divisé en 3 830 actions.

Toutes les actions sont de même catégorie.

2/ FIN DE LOCATION-GERANCE

1) Comme conséquence directe de la fusion précitée, l'associé constate le

terme, au jour de la fusion, de la location-gérance initialement conclue entre

les Sociétés FRESH'ALP et HAUTE SAVOIE VIANDE, avec prise d'effet au

1er octobre 2007, de la branche d'activité de distribution, commerce de gros

de produits alimentaires, notamment de viandes, lui appartenant, exploité

21 Rue du Colonney à SALLANCHES (74700) et 59 Avenue de Jourdies à

SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (74800).

2) Comme conséquence directe de la fusion précitée, l'associé constate le

terme, au jour de la fusion, de la location-gérance initialement conclue entre

les Société FRESH'ALP et FMB, avec prise d'effet au 19 mars 2018, du

fonds de commerce de distribution de produits alimentaires, lui appartenant,

exploité 21 Rue du Colonney à SALLANCHES (74700).

Pour avis,

Le Représentant légal

AL580523404

➜ CESSION

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS

Suivant acte sous seing privé en date à COSNE COURS SUR LOIRE (58200) du 17 janvier 2019, enregistré au SPFE NEVERS 1, le 21 janvier 2019, dossier 2019 00001697, référence 5804P01 2019 A 00087, Monsieur Moïse NDONGO DIKONGUE et Madame Evelyne POUSSEROL épouse NDONGO DIKONGUE, demeurant La Forêt 58310 BOUHY, ONT CEDE à la société LE BON SERVICE DE COSNE, Société à responsabilité limitée au capital de 500 euros dont le siège social est 33 Avenue du 85ème de ligne 58200 COSNE COURS SUR LOIRE, en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NEVERS, un fonds de commerce de

cordonnerie, clefs, gravure, imprimerie, tampons, plaques auto, laverie automatique en libre-service sis et exploité 33, avenue du 85ème de ligne 58200 COSNE COURS SUR LOIRE moyennant le prix de 40 000 euros. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1er février 2019. L'acquéreur sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au siège social de la Société LE BON SERVICE DE COSNE, 33 Avenue du 85ème de ligne – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

AL580523402

Notaire

ME CHERAMY
3,rue Henry Barbusse
BP 50634
58006 NEVERS CEDEX

AVIS DE CESSION

Suivant acte reçu par : Maître Marie CHERAMY, notaire à NEVERS (Nièvre), 3, rue Henri Barbusse, le VINGT-TROIS JANVIER DEUX MILLE DIX-NEUF enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS 1 le 24 janvier 2019 référence 5804P01 2019N00071.

Madame Julie DANDEVILLE, coiffeuse, demeurant à VARENNES VAUZELLES (Nièvre) 31 Route de Paris, divorcée, non remariée, de Monsieur Cyril Henri Louis FRAU suivant jugement du Tribunal de grande instance de NEVERS (Nièvre) en date du 18 mai 2017.

Née à NEVERS (Nièvre) le 16 juin 1988.

A CEDE A :

Madame Sophie Françoise Micheline Gisèle BERNARD, coiffeuse, épouse de Monsieur Fabien LEON demeurant à GERMIGNY SUR LOIRE (Nièvre) 19 rue du Petit Varennes.

Née à NEVERS (Nièvre) le 16 avril 1985.

Un fonds artisanal et de commerce de COIFFURE, VENTE DE PRODUITS DE BEAUTE, BIJOUX FANTAISIE situé et exploité à CHAULGNES (Nièvre) rue Jean-François Frémillon Prix : VINGT MILLE EUROS (20.000,00 €) s'appliquant savoir: aux éléments incorporels pour DIX SEPT MILLE HUIT CENT CINQUANTE EUROS (17.850,00 €)

- aux éléments corporels pour DEUX MILLE CENT CINQUANTE EUROS (2.150,00 €)

Prise de possession à compter de ce jour.

Les oppositions devront être faite en l'office notarial de Maître Marie CHERAMY, notaire où domicile est élu dans les DIX (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.

Pour avis unique

AL580523429

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

FIDACT AVOCATS

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

GAEC LANGLET
Société civile au capital de 301 965 euros
Siège social : L'Huis Gauthereau 58140 GACOGNE
349 992 057 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte SSP du 21/01/19, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Francis LANGLET de ses fonctions de gérant du groupement à compter du 31/12/18.

Pour avis et mention

La Gérance

AL580523401

SCI LA TURQUOISE

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale en date du 24 décembre 2018, les associés de la SCI LA TURQUOISE, au capital de 90.000 euros dont le siège est situé à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 71 rue Emile combes, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 484 947 072, ont nommés comme nouveau gérant de ladite Société : Mr Marc BRUGNON, époux de Mme Chantal MAKARAWIEZ, dt à SOYEN-SEPTAINE (18340) 1 bis rue du riot, en remplacement de Mr MAKARAWIEZ Patrick époux de Mme LIENNE Michèle, décédé le 30 octobre 2018.

En conséquence, ladite société sera à compter du 30 octobre 2018 gérée par Mr Marc BRUGNON.

POUR AVIS

Le Gérant.

AL580523412

HEMONYA COIFFURE

SARL au capital de 5.000€ Siège social : 29 RUE SAINT MARTIN, 58000 NEVERS 840 347 579 RCS de NEVERS Le 05/01/2019, l'AGO a décidé de nommer gérant, Mme Mourad AIT MOKHTAR 29 Bis rue du Père Mazurie, 94550 CHEVILLY-LARUE en remplacement de M. Fathi GAMOUDI. Mention au RCS de NEVERS

AL580523428

SOCIETE DE PROMOTION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE SOPRICOM

Société à Responsabilité Limitée au capital de 167 960 €
Siège social : 7 bis, Boulevard de la République
58000 NEVERS
311 843 064 RCS NEVERS

Par décision du 15/01/2019, l'Associé Unique a pris acte de la démission de Mr Stéphane HOUBE de ses fonctions de co-gérant à compter du 1er février 2019.

AL580523432

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

GDS CONSTRUCTION

Société par Actions Simplifiée
en liquidation au capital de 8 000 €
Siège social : Les Queudres
58130 SAINT AUBIN LES FORGES
819 687 021 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 15/01/2019 les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargés de leur mandat de liquidateur Mr José RODRIGUES DOS SANTOS dt à SAINT AUBIN LES FORGES (58) – Les Queudres et Mr Xavier GUYOT dt à COULANGES LES NEVERS (58) – Rue de la Pique – Lieudit Le Moulin Meulot, donné à ces derniers quitus de leur gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 31/12/2018. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

AL580523399

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE T.E.D.

41 rue du Filet
58400 La Charité sur Loire
RCS Nevers 392 730 305

DISSOLUTION

Suivant délibération d'assemblée générale extraordinaire du 26 décembre 2018, enregistrée, il a été décidé la dissolution anticipée et constaté la liquidation de la Société Civile Immobilière T.E.D.

Pour avis

AL580523408

TRISI

Société Civile Immobilière
21 rue Saint Just Les Etiveaux
58400 La Charité sur Loire
RCS Nevers 420 007 627

DISSOLUTION

Suivant délibération d'assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2018, enregistrée, il a été décidé la dissolution anticipée et constaté la liquidation de la société TRISI.

Pour avis

AL580523409

SCI ALEX

Société Civile en liquidation
au capital de 11 000 €
Siège Social : RN 7
58640 VARENNES VAUZELLES
435 380 332 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 29/12/2018, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.

Mr Jean-Pierre TENAILLES dt à NEVERS (58) – 20, rue Pasteur, a été nommé liquidateur, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à NEVERS (58) – 20, rue Pasteur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

Pour avis

Le Liquidateur

AL580523413

LES FILAOS

SARL en liquidation
au capital social de 10 000 Euros
Siège social
41 avenue Colbert 58000 Nevers
R.C.S. Nevers 478 501 372

Le 17.01.2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 17.01.2019.

La société sera radiée au RCS de NEVERS.

AL580523419

GARAGE TENAILLES MOULINS – G.T.M.

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 60 000 €
Siège Social : RN 7
58640 VARENNES VAUZELLES
348 182 627 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGE du 29/12/2018 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.

Mr Jean-Pierre TENAILLES dt à NEVERS (58) – 20, rue Pasteur a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à NEVERS (58) – 20, rue Pasteur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

Pour avis

Le Liquidateur

AL580523422

FIDACT AVOCATS

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

STICK PNEUS 58
SARL AU CAPITAL DE 7 600 EUROS
14 Route de Moulins Engilbert
58290 VANDENESSE
RCS NEVERS 491 391 793

Suivant acte SSP du 23/01/19 à VANDENESSE, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 31/12/18, et sa mise en liquidation. Les associés ont nommé comme liquidateur Monsieur Patrick GUERIN. Le siège de la liquidation est fixé à 14 Route de Moulins Engilbert - 58290 VANDENESSE.

AL580523437

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

AMENAGEMENTS ET VOIRIE-TRAVAUX PARTICULIERS

par abréviation AEVTP
SARL au capital de 60.000 € en liquidation
Siège de liquidation
Le Pont Carreau – RD 976
58000 Challuy
422 925 107 RCS Nevers

DISSOLUTION ANTICIPEE

L'assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2018 a prononcé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société qui subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. M. Vincent VIALA dt Impasse de la Garenne – 58160 IMPHY, a été désigné liquidateur. Les actes concernant la liquidation doivent être notifiés et la correspondance adressée à l'ancien siège social devenu siège de liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

Pour avis, le liquidateur, V. VIALA

AL580523441

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

CLIMAFROID ETABLISSEMENTS MARILLER

SARL en liquidation
au capital de 10.800 euros
Siège de liquidation : 3, chemin de la Sarre
58400 CHAULGNES
325 079 788 RCS NEVERS

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale ordinaire réunie le 24 décembre 2018 au siège de liquidation a approuvé le compte de clôture de liquidation de la société et donné quitus à M. Denis MARILLER, dt 3, chemin de la Sarre - 58400 CHAULGNES, de son mandat de liquidateur.

Le compte de clôture de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le liquidateur, D. MARILLER

AL580523442

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP le 02/01/2019, il a été constitué l'EURL: ROCALPHA Capital: 20000?.Objet: Commerce de gros et semi-gros de tous produits non réglementés. Siège: Rue de Gerigny ZI des Bertranges, 58400 LA CHARITÉ-SUR-LOIRE. Gérance:ROCHE DANIEL,35 Rue du Petit Musc, 75004 PARIS;Durée: 99 ans. Au RCS de NEVERS

AL580523117

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 17/01/2019, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes: DENOMINATION : GD CROQS SIEGE SOCIAL : 9001 rue de la Pétroque, NEVERS (Nièvre) OBJET : Négoce, vente et stockage de produits alimentaires pour animaux, chiens, chats, chevaux et autres animaux, accessoires pour animaux, colliers, produits de nettoyage pour animaux et toutes autres activités liées à l'activité principale. DUREE : 99 ans CAPITAL : 1 000 euros divisé en 50 actions de 20 euros PRESIDENT : M. Gaylord DRONNE, demeurant 14 rue de La Chaume des Drus, MARZY (Nièvre), IMMATRICULATION : RCS de NEVERS. Pour avis, le Président.

AL580523229

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) du 15 janvier 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE CIVILE DE MOYENS DES INFIRMIERS DE LA RUE PASTEUR

Forme : Société civile régie par l'article 36 de la loi n° 66-879 du 29 novembre 1966 et les dispositions du Code Civil.

Capital : 600 € en numéraire

Siège : 17, rue Pasteur -58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Objet : Faciliter l'exercice de l'activité professionnelle d'infirmier de ses associés

Durée immatriculation : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

Gérants :

Mme Brigitte FRÉNOY, dt 15, rue du 85e de ligne - 58200 COSNE COURS SUR LOIRE, Mme Anne-France BOTTÉ, dt 88 rue Emile Combes - 58200 COSNE COURS SUR LOIRE et M. Philippe VOLKRINGER, dt 26, route des Mollets – Villechaud - 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Clauses relatives à l'agrément des cessionnaires de parts : Les parts ne peuvent être cédées même entre associés qu'avec l'agrément de la majorité en nombre des deux tiers des associés.

Pour avis, la gérance

AL580523396

FIDACT AVOCATS

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date 21/01/19 à ISENAY, il a été constitué un GFA présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Groupement foncier agricole.

DENOMINATION : « GFA DES 5 ».

SIEGE SOCIAL : ISENAY - 58260 - Mazille.

OBJET : La société a pour objet la propriété, la jouissance et l'administration par bail à ferme de tous immeubles et droits immobiliers à destination agricole.

DUREE : 99 ans RCS NEVERS.

CAPITAL : 100 euros de numéraire.

GERANCE : Madame Cécile BEGHUIN et Monsieur Lucien BEGHUIN demeurant ensemble à Mazille - 58260 ISENAY.

CESSION DE PARTS : Les cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément des associés.

Pour avis et mention

La Gérance

AL580523400

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 07/01/2019, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : SCI LE MOSSÉ

Forme : SCI

Capital : 1.000 €

Siège social : 76 rue Jean Gautherin 58000 NEVERS

Objet social : Acquisition, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Gérance : Mlle LINARD Delphine 4 impasse du Laser 67800 BISCHHEIM

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de

parts.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL580523403

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 2 janvier 2019, constitution de la SCI :

Dénomination : SHUNXIN

Capital : 1.000 Euros

Siège social : 19 bis rue Instituteur Pittié 58000 NEVERS

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion et l'exploitation de tous biens et droits immobiliers

Gérant : M. CHEN Wu, 22 rue Bernard Palissy - Apt 197 - 58000 NEVERS

Cession des parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Toutes autres cessions y compris en cas d'apport au titre d'une fusion ou d'une scission, ne peuvent intervenir qu'avec l'agrément des associés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL580523406

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/01/2019, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SCI LOÏSA Objet social : acquisition, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers Siège social : RD 976, Le Pont Carreau, 58000 Challuy. Capital : 1000 € Durée : 99 ans Gérance : M. PERROTIN Jérôme, demeurant 6 impasse des Rompées, 18150 Cuffy Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas Immatriculation au RCS de Nevers

AL580523416

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : A.D. ENERGIE

Forme sociale : SAS

Capital social : 2 000 €

Siège social : Segoule - 2, rue du Montsavault – 58270 SAINT BENIN D'AZY

Objet social : Travaux d'électricité générale - Travaux de plomberie - Installation, entretien, réparation d'équipements climatisation et de pompes à chaleur, de chaudières et de tous équipements de chauffage, d'équipements de production d'énergie renouvelable (ballon solaire ou/et thermodynamique, etc), d'équipements d'alarmes de protection de maison et de protection incendie

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

Président : Mr Denis ARTEMOV dt à SAINT BENIN D'AZY (58) – Segoule - 2, rue du Montsavault

Immatriculation : RCS de NEVERS

AL580523420

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : LES TONTONS CAVEURS ; Forme sociale : SARL ; Siège Social : 4, Place Guy Coquille – 58000 NEVERS ; Objet social : Activité de caviste ; Petite restauration et snacking ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 500 € ; Gérance : Mr Christophe BERNARD dt à NEVERS (58) – 24, rue du Rivage ; Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

AL580523421

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10.01.2019, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : PROVIDENCE FARIDA.

Nom commercial : PROVIDENCE FARIDA.

Forme : Société à responsabilité limitée (associée unique).

Capital : 3 000 euros.

Siège social : 23 Chemin de la Grenouillère 58640 VARENNES VAUZELLES.

Objet social : Vente de produits électroménagers, vente de produits alimentaires, et vente de produits « bazar » auprès des collectivités et associations.

Durée : 99 années.

Gérant : Farida ROCHEL, demeurant VARENNES VAUZELLES (58640) 23 CHEMIN DE LA GRENOUILLERE.

Immatriculation : au RCS de NEVERS.

Pour avis. La Gérance.

AL580523427

OFFICE NOTARIAL SERAUCOURT
3, rue de Séraucourt,
18000 Bourges

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Charles ARMANDET, Notaire, le 16 janvier 2019, a été constitué un groupement foncier agricole ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Groupement Foncier Agricole «APOELO DES GRIOTTES».

Objet : la propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine.

Siège : SAINT-ANDELAIN (58150), 23 rue de la Citadelle SOUMARD.

Durée : 99 années.

Apport(s) en nature : DEUX CENT TRENTE-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGTS EUROS (239.480,00 EUR).

Apport(s) en numéraire : CINQ CENT VINGT EUROS (520,00 EUR).

Le montant total des apports s'élève à DEUX CENT QUARANTE MILLE EUROS (240.000,00 EUR), somme égale au montant du capital social.

Cession des parts : toute cession ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés.

Le premier gérant est Melle Sandrine BAILLY, demeurant à SAINT-ANDELAIN (58150) 23 rue de la Citadelle SOUMARD.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

Pour avis

AL580523433

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, dénommée PMB WEB au capital de 7.500 €, ayant pour objet la vente et la location par correspondance ou par internet de produits d'hygiène et de confort pour le bien être de la personne. Le siège social est situé 4, rue de Rémigny - 58000 NEVERS. La gérante est Madame Aurélie BERTRAND demeurant 7, rue Louis Vicat – 58000 NEVERS

Pour avis, A. BERTRAND

AL580523434

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seings privés en date à NEVERS du 25/01/2019, constitution d'une SAS unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : BOUCHERIE FACHE

Siège : 40 Rue du Général Leclerc 58220 DONZY

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 100 euros

Objet : Boucherie, charcuterie, traiteur, plats à emporter, plats cuisinés ; Achat, vente de produits artisanaux ou régionaux.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de GLUX-EN-GLENNE:

2 ha 04 a 65 ca - Chaumois: B-525 - Les champs bons: B-366-1018[367] - Pres bernard: B-528(*)

Et par extension cmne de VILLAPOURCON:

1 ha 88 a 09 ca - Bois de lissard: C-1739 - Bois des boulets: C-2069[1821] - Les bondons: C-1340 - Pres des boulets: C-1775 - Pres millars: C-1488

Cmne de LUCENAY-LES-AIX:

9 ha 23 a 44 ca - Le gravas: B-1148[307]-1149[312] - Les broutats: ZB-9 - Les places: ZB-20 - Les proles: B-301-306

Cmne de POUGNY:

2 ha 14 a 60 ca - Les fougiers: ZS-47(*)

Cmne de SAINT-MARTIN-D'HEUILLE:

Bien loué sur la totalité de la surface

2 ha 51 a 84 ca - Prairie de montmiens: B-324-326-331-366[323]

Cmne de TOURY-LURCY:

Avec moulin en nature d'habitation

8 ha 36 a 64 ca - Le vieux chateau de lurcy: B-649[190] - Les baches: C-183-185-608[184] - Moulin de lurcy: B-255(*)-256-258(*)-259-260-261-262(*)-263-264

Cmne de TRACY-SUR-LOIRE:

15 a 28 ca - Les champs de cri: B-103

Bien à louer par bail SAFER - Surface toale du bien: 97 ha 85 a 16 ca

Cmne de LANGERON :

87 ha 81 a 06 ca - 'Beaufils': B- 27- 28 - 'Champs de la croix': A- 323(*)- 324- 325(*) - 'Champs de villars': A- 117(*) - 'Dhere': B- 91(*)- 94 - 'La grainetiere': B- 291 - 'La saulaie': B- 241 - 'Le vignot': B- 293- 294

- 'Les alleux': B- 20 - 'Les craies': B- 247-582[559] - 'Les crales': B- 240 - 'Les noues': A- 339 - 'Les religieuses': B- 230 - 'Les rodez': B- 180- 181- 182- 184- 185- 189-578[555]- 580[557]

- 'Pre de beaufils': B- 24 - 'Pre nedon': B- 25

Et par extension cmne de SAINT-PARIZE-LE-CHATEL

10 ha 04 a 10 ca - 'Grand pre de moiry': E-293[45] - 'La rue aux femmes': E- 57

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 18/02/2019** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS, Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL580523439

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Denis FACHE, dt 328 Rue Louise Michel 58600 GARCHIZY

La Société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

POUR AVIS Le Président

AL580523440

YONNE

DIVERS

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188.

Le nouveau prix indicatif de référence des Certificats Coopératifs d'Associés (C.C.A.) est de 263,85 euros par titre.

Il assure un rendement total (y compris dividende distribué) de 6,6% par rapport au prix de référence au 31 décembre 2017.

Le Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne du 25 janvier 2019 a fixé ce nouveau prix indicatif de référence du CCA, sur la base de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2018.

Ce prix a été validé par un cabinet externe, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il prendra effet à compter du 1er février 2019 et restera valable jusqu'au paiement du dividende.

Le communiqué financier complet peut être consulté sur www.ca-cb.fr.

AL890523443

NOMINATION

NOMINATION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Par décision en date du 20/12/2018, l'assemblée de la société ERTOP société par actions simplifiée au capital de 150 000 euros ayant son siège social 12 Route de Montargis 89300 Joigny immatriculée au RCS du tribunal de commerce de Sens sous le n° 830 782 587, a nommé EUCLIDE EXPERTISE sise 86 rue du Gouveneur Félix Eboué 92130 Issy les Moulineaux immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 353 294 754, en qualité de commissaire aux comptes de la société.

AL890523421

FONCIÈRE 90

**Société Civile au Capital de 324.000 €
Siège social : Le Buisson Souef
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
353 666 555 RCS SENS**

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 02 Janvier 2019, il a été décidé de nommer à compter de ce jour : Madame Sophie BARBAT du CLOSEL née SERVAN SCHREIBER, demeurant Le Buisson Souef - 89500 VILLENEUVE SUR YONNE, en qualité de co-gérante en adjonction de Monsieur Christian BARBAT du CLOSEL.

Mention sera faite au RCS de SENS

Pour avis,

AL890523430

CABLERIE SAB

**Société Anonyme
Au capital de 1.455.000 euros
Siège social : rue des Caillottes
ZI la Plaine des Isles
89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 339 444 184**

Aux termes du PV du Conseil d'Administration du 21 décembre 2018, il a été décidé de nommer Madame Anne LECLAIRE, demeurant 5 rue des Nouvelles 89230 VENOUSE, en

qualité de Directeur Général, en remplacement de Monsieur Jean-Michel HUE, démissionnaire, à compter du 1er janvier 2019.

Mention en sera faite au RCS de AUXERRE

AL890523440

TRANSFERT DE SIÈGE

**Etude de Maître Sylvie HURET-FERRAND
Notaire à Auxerre (Yonne)
5, rue Marcelin Berthelot**

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination sociale : SCI TEVIEC

Forme : SCI

Siège social : ANNAY LA COTE (89), 4 ruelle des Chaumes.

Capital social : 160.000,00 Euros.

Immatriculée au RCS d'AUXERRE (89) sous le numéro 810 914 796.

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 23 décembre 2018, les associés ont décidé de transférer à compter du 23 décembre 2018, le siège social qui était situé à ANNAY LA COTE (89), 4 ruelle des Chaumes à l'adresse suivante : NEVEZ (29920), 8 Navarro.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au registre du commerce et des sociétés de QUIMPER.

Pour avis.

AL890523404

SARL PROVENCE

**SARL au capital de 5.000 €
Siège social
50 bis rue Paul Doumer
77400 Thorigny sur Marne
487 540 361 RCS Meaux**

Suivant AGE du 18/01/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 7 avenue Jean Jaurès - 89220 BLENEAU. Gérant : Mr Christophe PROVENCE demeurant 7 avenue Jean Jaurès - 89220 BLENEAU. Les statuts ont été modifiés en conséquence. La société sera radiée du RCS de MEAUX et immatriculée au RCS de SENS.

AL890523431

KONCEPT PAYSAGE SERVICES

**Société à responsabilité limitée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 35 Route Nationale 6
89100 ROSOY
819 021 767 RCS SENS**

Aux termes d'une décision en date du 25/01/2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 1 Route Nationale 6 89100 ROSOY à compter du 07/12/2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL890523442

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 28/09/18, l'AGM des associés de la SAS Manufacturing of Electronics, au capital de 450 000 € immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n°519 247 365, a décidé de transférer le siège social du Route de Tonnerre - Les Houches 89430 MELISEY au 1 route de coussegrey 10130 BERNON à compter du 02/01/2019 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président

AL890523444

MODIFICATION DE CAPITAL

LSG

**SAS au capital de 339.190 euros
Siège social
66 avenue Haussmann - Zac des Clairions
89000 Auxerre
RCS de Auxerre n° 524 689 981**

Le 22/01/2019, les associés ont décidé, par décision collective, d'augmenter le capital d'une somme de 34.666 euros par apport en nature de titres pour le porter à 373.856 euros. Modification au RCS de AUXERRE.

AL890523414

DU PAYS DES MERVEILLES

SCI au capital de 2 euros Siège

social : 18 rue Saint Martin - 89170 SAINT FARGEAU 792 708 364 RCS AUXERRE

Par AGE en date du 8.01.2019 le capital a été augmenté d'une somme en numéraire de 998 euros. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence :

Ancienne mention Le capital est fixé à la somme de 2 euros

Nouvelle mention Le capital est fixé à la somme de 1 000 euros Mention sera faite au RCS de AUXERRE.

Pour avis,

AL890523429

SCEV DOMAINE DES GRANDES VIGNES

Suivant acte reçu par Me Laurent TOPIN, Notaire à MALIGNY, le 31 Décembre 2018, il a été procédé à une augmentation de capital de la SCEV DOMAINE DES GRANDES VIGNES, immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE, sous le n° 843 122 805, ayant son siège social à VILLY (89800), 3 rue de la Genillotte, au capital social initial de MILLE CENT EUROS EUROS (1.100,00 €), Augmentation de capital réalisée par voie d'apport en nature et numéraire afin de le porter à la somme de TROIS CENT VINGT ET UN MILLE CINQ CENTS EUROS (321.500,00 €).

Pour insertion. Me TOPIN

AL890523448

RECTIFICATIF

Rectificatif à la constitution parue le 18/01/2019, concernant : L'ELIXIR SIGNATURE DE BIEN-ETRE, lire pour le siège social : 4 chemin de Neuilly, 89110 MONTHOLON.

AL890523403

AVIS RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans le journal Terres de Bourgogne, le 18/01/2019, concernant la société EURL CYRIL, lire rectification de l'annonce du 18 janvier 2019 : immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

Pour avis,

AL890523420

Avis rectificatif : suite à l'annonce AL892021676 du 18/05/2018 concernant la société

VAL DE REUX il y a lieu de rajouter : lors l'AGE du 20/12/2017 les fonctions de

gérant de Hubert AHANG ont pris fin.

AL890523428

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**le Mardi 12 mars 2019 à 11 H 00
au Palais de Justice de SENS (89),
1 rue du Palais de Justice**

UNE MAISON d'habitation à **PONT-SUR-YONNE (89)**

13 rue du Haut du Ravillon

d'une surface totale de 112 m² environ (hors sous-sol).

Elevée sur sous-sol et rez-de-chaussée, **de 4 pièces. Sur un terrain de 07 a 23 ca.**

Ce bien semble inoccupé (à la connaissance du poursuivant)

MISE A PRIX : 160.000 Euros (outre les charges)

Avec faculté de baisse, en cas de carence d'enchère, du quart, puis du tiers, et à défaut, indéfiniment jusqu'à provocation d'enchères

Pour consulter le cahier des charges, s'adresser au Greffe du Juge

de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de SENS, où il a été déposé,

à la **SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD,**

Avocats au Barreau de SENS, demeurant 9 boulevard Maupéou,

89100 SENS, **Tél. : 03 86 65 81 35**

VISITE sur place le Mardi 26 février 2019 de 11 Heures à 12 Heures

AL890523407

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**le Mardi 12 mars 2019 à 11 H 00
au Palais de Justice de SENS (89),
1 rue du Palais de Justice**

UN PAVILLON d'habitation à **PARON (89)**

10 rue des Brémonts

de 118 m² environ (hors garage et buanderie et hors Loi Carrez).

Elevé sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée et d'un étage. De **5/6 pièces**

avec buanderie et **garage**. Sur un terrain de 09 a 11 ca

Etait occupé au 20 février 2017 (à la connaissance du poursuivant)

MISE A PRIX : 55.000 Euros (outre les charges)

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de SENS, où il a été déposé,

à la **SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD**, Avocats au Barreau de SENS, demeurant 9 boulevard Maupéou, 89100 SENS, **Tél. : 03 86 65 81 35**

VISITE sur place le Mardi 26 février 2019 à 14 H 00

AL890523408

MODIFICATION DE STATUTS

ICAUPACK

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés d'ICAUPACK, société à responsabilité limitée, au capital de 30000 euros ayant son siège social 13 Rue Plaine des Isles ZI de la Plaine des Isles 89000 AUXERRE, immatriculée 495244360 RCS AUXERRE, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du 1er janvier 2019, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 30000 euros.

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.

Messieurs Fabrice BERCHE, Gilles BION, Sylvain FOUGERAY, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par un comité de direction dont le président est M. Fabrice BERCHE demeurant 2 Chemin Neuf 89710 SENAN, et les directeurs généraux sont M. Gilles BION demeurant 2 Rue des Sources 89200 SAUVIGNY LE BOIS, et M. Sylvain FOUGERAY demeurant 30 Rue des Buttes 89000 AUXERRE.

Pour avis

Le Président

AL890523262

FINANCIERE HMY

**Société par actions simplifiée
au capital de 46.170.999 €
Siège social :
50 route d'Auxerre
89740 Monéteau
829 253 061 R.C.S. Auxerre**

Les membres du Conseil de surveillance le 21/01/2019

- ont décidé de révoquer à compter de ce jour Monsieur Ignacio Marin Villamayor de ses fonctions de président, de membre et président de directoire de la Société.

- ont nommé en remplacement en qualité de Président, et à compter de ce jour GTu Services, SARL, 5 rue Malebranche, 75005 Paris 751 604 489 RCS Paris, étant précisé que le Président de la Société est membre de droit du directoire et Président du directoire,

- ont pris acte de la démission de GTu Services de ses fonctions de membre du Conseil de surveillance.

AL890523422

SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE DE LA RUE

**SCEA au capital de 15 244,90 euros
Siège social : la Ferme de la Rue
89150 Saint Valérien
326 578 986 RCS Sens**

L'assemblée générale extraordinaire en date du 24 décembre 2018 : - A pris acte de la démission de M. Pierre-Jean RENOUX de ses fonctions de gérant. - A nommé M. Julien PLANTIÉ demeurant à SAINT VALÉRIEN (Yonne), 11 chemin de César, aux fonctions de gérant. - A décidé de proroger la durée de la société de 84 ans, reportant son terme au 22 février 2117. Ces décisions prennent toutes effet à compter du 1er janvier 2019.

Pour avis, la gérance.

AL890523434

SCI DES PINS

**Société Civile au capital de 1 000 €
Siège social : 33 rue du Port
89100 SAINT-CLEMENT
808 584 379 RCS SENS**

L'assemblée générale extraordinaire du 04 janvier 2019 a :

· Constater la démission M. Laurent HERVE, en qualité de gérant, à compter du 4 janvier 2019 ;

· Nommer la Société SOCIETE IMMOSTEF, société anonyme au capital de 6 800 000 euros, dont le siège social est à 75008 Paris - 93 boulevard Malesherbes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 572 065 050, représentée par son Directeur Général, M. Gilles SAUBIER, en qualité de nouveau gérant, à compter du 4 janvier 2019.

Mention sera faite au RCS de SENS

AL890523447

TRANSPORTS FRIGORIFIQUES GREGOIRE-GALLIARD

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 500 000 €
Siège social :
Boulevard des Noyers Pompons
Zone Industrielle des Vauguillet
89100 SENS
706 280 070 RCS SENS**

Par décisions de l'associé unique en date du 04 janvier 2019, il a été pris acte :

- de la démission de la société LIP GESTION de ses fonctions de Président, à compter du 04 janvier 2019,

- de la nomination de la société STEF TRANSPORT, société par actions simplifiée au capital social de 15 000 000 € dont le siège social est situé 93 boulevard Malesherbes - 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 733 001 010, en qualité de nouveau Président de la Société, avec effet au 04 janvier 2019, pour une durée illimitée,

- de la nomination de M. Patrick MARQUART demeurant 11 rue de Luxembourg – 67610 LA WANTZENAU, en qualité de Représentant Permanent de STEF Transport, Président, à compter du 04 janvier 2019 pour une durée illimitée.

Mention sera faite au RCS de SENS.

AL890523449

CESSION

HOPALE

**Société par actions simplifiée
au capital de 30.000 euros
Siège social
440 rue de la Tour
89000 St Georges sur Baulche
813130234 RCS Auxerre**

Suivant acte sous seing privé en date à AUXERRE du 31/12/2018, enregistré au Service des Impôts d'AUXERRE le 14/01/2019,

La Société HOPALE, SAS au capital de 30.000 euros, dont le siège social est 440 rue de la Tour, 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE sous le numéro 813 130 234 représentée par Monsieur Eric LEURET, Président, A CEDE

à la Société HOPALE, EURL au capital de 5.000 euros dont le siège social est 16 Grande rue, 89460 STE PALLAYE immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés

d'AUXERRE sous le numéro 845 025 121, représentée par Monsieur Romaric LENOIR, Gérant,

un fonds de commerce de

Commercialisation, réparation de matériels et accessoires informatiques et de télécommunications, sis et exploité Centre commercial "Fontaines des Clairions", avenue Haussmann, 89000 AUXERRE, moyennant le prix de 6.820 euros, stock en sus.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1er janvier 2019.

L'acquéreur sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE.

Les oppositions et les correspondances seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité.

Pour avis

AL890523415

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL LES OUVOTS

**EARL au capital de 121 959,21 €
Siège social
4 les Ouvots – 89520 Saints
323 402 180 RCS Auxerre**

L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2018 a pris acte de la démission de M. Gilles FROMENTIN de ses fonctions de gérant.

Pour avis, la gérance.

AL890523432

SARL AVALLONNAISE ESPACE FUNERAIRE

**(A.E.F)
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 €uros
Siège social : Zone Artisanale Grandmont<\n>89200 SAUVIGNY LE BOIS
RCS d'Auxerre : B 449 974 146**

Aux termes d'une l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 Décembre 2018, les associés ont pris acte de la démission de son cogérant, Monsieur Yves SENNEQUIER. La seule gérance de la société sera désormais assurée par Monsieur Pascal DUBOIS pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Il convient donc de modifier l'annexe des statuts à cet effet.

Inscription modificative : RCS d'Auxerre.

Pour Avis la gérance

AL890523436

SCEA DELIGAND

Société civile au capital de 300 000 € Siège social : La Margottière – 89150 VALLERY 338 229 917 RCS SENS L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2018 a pris acte de la démission de M. Didier DELIGAND de ses fonctions de gérant.

Pour avis, la gérance

AL890523435

BEAUREGARD

SARL au capital de 22 867,35 € Siège social : La Margottière – 89150 VALLERY 391 348 083 RCS SENS Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2018, les associés ont pris acte de la démission de M. Didier DELIGAND de ses fonctions de gérant, et ont nommé Mme Colette TRABUCHET épouse DELIGAND, demeurant à VALLERY (Yonne), La Margottière, auxdites fonctions pour une durée non limitée. Pour avis, la gérance

AL890523438

SCEA DE LA BORDE

Société civile au capital de 194 340 euros - Siège social : Ferme de la Borde – 89310 NOYERS SUR SEREIN - 381 468 974 RCS AUXERRE - L'assemblée générale du 31 décembre 2018 a pris acte de la démission de M. Philippe BARDET de ses fonctions de gérant. Pour avis, la gérance

AL890523446

LOGISTIQUE FRIGORIFIQUE BOURGUIGNONNE

**Société à Responsabilité Limitée
au capital de 76 000 €
Siège social : ZI des Vauguillettes
Boulevard de la Côte aux Pigeons
89100 SENS
444 411 607 RCS SENS**

Par procès-verbal de l'associé unique du 04 janvier 2019, il a été pris acte de :

la démission de Mme Valérie GREGOIRE de ses fonctions de gérante à compter du 04 janvier 2019 la nomination en qualité de nouveau gérant de la société, à compter du 04 janvier 2019 et pour une durée illimitée, M. Patrick MARQUART, demeurant 11 rue de Luxembourg – 67610 LA WANTZENAU.

Mention sera faite au RCS de SENS.

AL890523268

SCEA DE L'AUBEPINE

Société civile au capital de 89 190 euros - Siège social : Domaine de l'Aubépine – 89310 ANNAY SUR SEREIN - 325 437 952 RCS AUXERRE - L'assemblée générale du 31 décembre 2018 a pris acte de la démission de M. Philippe BARDET de ses fonctions de gérant. Pour avis, la gérance

AL890523450

SNC BARDET

Société en nom collectif au capital de 8 320,00 euros Siège social : Ferme de la Borde – 89310 NOYERS SUR SEREIN - 523 740 983 RCS AUXERRE - La collectivité des associés, réunie le 31 décembre 2018, a pris acte de la démission de M. Philippe BARDET de ses fonctions de gérant. Pour avis, la gérance.

AL890523451

DISSOLUTION LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 décembre 2018 de la société STTINA SAS Société en liquidation, Société par actions simplifiées au capital social de 9.000€, siège social : Chemin de la Renauderie 89150 DOLLOT– RCS 808.126.940.

Il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Monsieur Serge MACOR, demeurant 4 impasse des Genêts 77590 BOIS LE ROI, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS.

Pour avis, le liquidateur

AL890523412

SCI DU PUITS

**Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 38 112,25 euros
Siège social : 9 rue du Jeu de Paume
89500 Villeneuve sur Yonne
Siège de liquidation : 9 rue du Jeu de Paume
89500 Villeneuve sur Yonne
399722008 RCS Sens**

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 31 décembre 2018 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Laetitia FAVEREAU, demeurant Tourneboules, 89500 CHAUMOT, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL890523413

EARL GROGUENIN

EARL au capital de 345 830,60 euros Siège social : Cormarin - 89420 VIGNES 395 106 487 RCS AUXERRE Dissolution et nomination du liquidateur Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2018, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société, il a été mis fin aux

fonctions du gérant, et M. Jean-Louis GROGUENIN demeurant à GUILLON (89420), 18 rue de Montot, a été nommé aux fonctions de liquidateur. Il aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société, à

VIGNES (89420), Cormarin. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés

et notifiés à cette adresse. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL890523417

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE DISSOLUTION

MOLTENI-CONVERSE Société à Responsabilité Limitée en liquidation Au capital de 5 000 euros Siège social : 6 Rue Robert Schuman - 89800 CHABLIS Siège de liquidation : Résidence Les Bleus - Route de l'Adrech 12470 ST CHELY D'AUBRAC 804 777 258 RCS AUXERRE Aux termes d'une décision en date du 8 janvier 2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter rétroactivement du 24 décembre 2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Stéphan MOLTENI, demeurant Résidence Les Bleus - Route de l'Adrech 12470 ST CHELY D'AUBRAC, associé unique, exercera les fonctions de

liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Résidence Les Bleus - Route de l'Adrech - 12470 ST CHELY D'AUBRAC. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL890523418

AUXERRE SIGNALETIQUE

Société à responsabilité limitée
Société en liquidation
au capital de 7 500 euros
Siège social : 23 Rue de Preuilly
89000 Auxerre
502227010 RCS AUXERRE

AVIS DE PUBLICITE

Par décision du 31/12/2018, l'associé unique, statuant au vu du rapport du Liquidateur a,

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur Monsieur Aurélien Michoux, demeurant 31 Bis, Route de Petit Vaux 89290 Champs-sur-Yonne et l'a déchargé de son mandat ;
- décidé la répartition du produit net et de la liquidation ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de Auxerre.

Mention sera faite au RCS : AUXERRE.

Pour avis,

AL890523426

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

SCIERIE D'HAUTERIVE
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 18 446,33 euros
Siège social : Rue Feuillée 89250 HAUTERIVE
390 216 729 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 15 janvier 2019, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Patrick OUDIN de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au RCS.

AL890523427

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : LAURENT ROUSSELAT. Forme : EURL société en liquidation. Capital social : 6000 euros. Siège social : 8 Route de Guerchy, 89110 Laduz. 752391268 RCS Sens. Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2018, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société . Monsieur Laurent ROUSSELAT, demeurant 8 route de Guerchy 89110 Laduz a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être

envoyée la correspondance.

AL890523441

→ **AVIS DE CONSTITUTION**

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte S.S.P. du 01/01/2019 il a été constitué une EURL :

Dénomination : L'ELIXIR SIGNATURE DE BIEN ETRE

Capital : 1000 euros

Siège social : 4, chemin de Neuilly, 89110 AILLANT-SUR-THOLON

Objet : Soins esthétiques, soins corporels, modelages, onglerie, maquillage, teinture permanente de cils

Gérante : Melle DE OLIVEIRA Marie, 2, rue de l'Abreuvoir, Ponceau, 89113 CHARBUY

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE.

AL890523342

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 03/01/19 il a été constitué une SCI: SCI KAROUTCHO Capital: 100euros Siège social: 82 rue du Général Dubois 89100 SENS Objet social: La prise de participation par achat, souscription, apport, fusion et par tout autre moyen, et la gestion de toutes valeurs mobilières, ainsi que l'acquisition de tous biens mobiliers ou immobiliers, directement ou par l'intermédiaire de toute société ou entité juridique Gérance : Mr Nordahl GRENIER et Mme Claire GRENIER demeurant au 82 rue du Général Dubois 89100 SENS Cessions de parts sociales: les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale. Durée de la société: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS.

AL890523364

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 16 janvier 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI DES HAUTES CAVES

Forme : Société Civile Immobilière

Siège Social : 1 la Haute Cave 89120 CHARNY-ORÉE-DE-PUISAYE

Objet : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée : 99 années

Capital social : 1.000 €

Gérant : M. Hugues HASSELMANN, demeurant 5 boulevard Magenta 75010 Paris

Transmission des parts : libre entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Sens.

Pour avis.

AL890523416

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 22/01/2019, il a été constitué une SAS dénommée MY QUALITY PET SHOP. Sigle: MQPS.Siège social: 2 rue de la bourgeoisie 89150 Dollot. Capital : 1.000 euros. Objet: Boutique de vente direct et en ligne d'aliments, accessoires et équipements pour animaux de compagnie. Président: M. Emile FERCHICHI, 2 rue de la bourgeoisie 89150 Dollot.

Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de SENS.

AL890523425

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/01/2019, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : LE DAILY Objet social : RESTAURATION RAPIDE Siège social : 111 RUE DE PARIS, 89000 Auxerre. Capital : 1.000 ? Durée : 99 ans Gérance : M. BEN AMMAR NAOUFEL, demeurant 112 RUE DE PARIS, 89000 Auxerre Immatriculation au RCS d'Auxerre

AL890523433

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, à CHAMPIGNY (Yonne), en date du 18 Janvier 2019, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée à associé unique. Dénomination sociale : EURL CAPRICES D'ABEILLE Forme : Société à Responsabilité Limitée à associé unique. Objet : Exercice

d'activités réputées agricoles et plus particulièrement l'activité de l'apiculture, de la transformation du miel et de la ferme découverte. Capital social : 1 000 euros. Siège social : 15 rue du Bosquet - 89340 CHAMPIGNY. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Gérant : M. Damien DUMANT, demeurant 15 rue du Bosquet - 89340 CHAMPIGNY. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis et mention, la gérance.

AL890523439

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :

TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

AVEC VOTRE ABONNEMENT,

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

Je m'abonne pour 1 an 107 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ☐ pour 1 an 49 €
- ☐ pour 2 ans 98 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N° ___/___/___/___

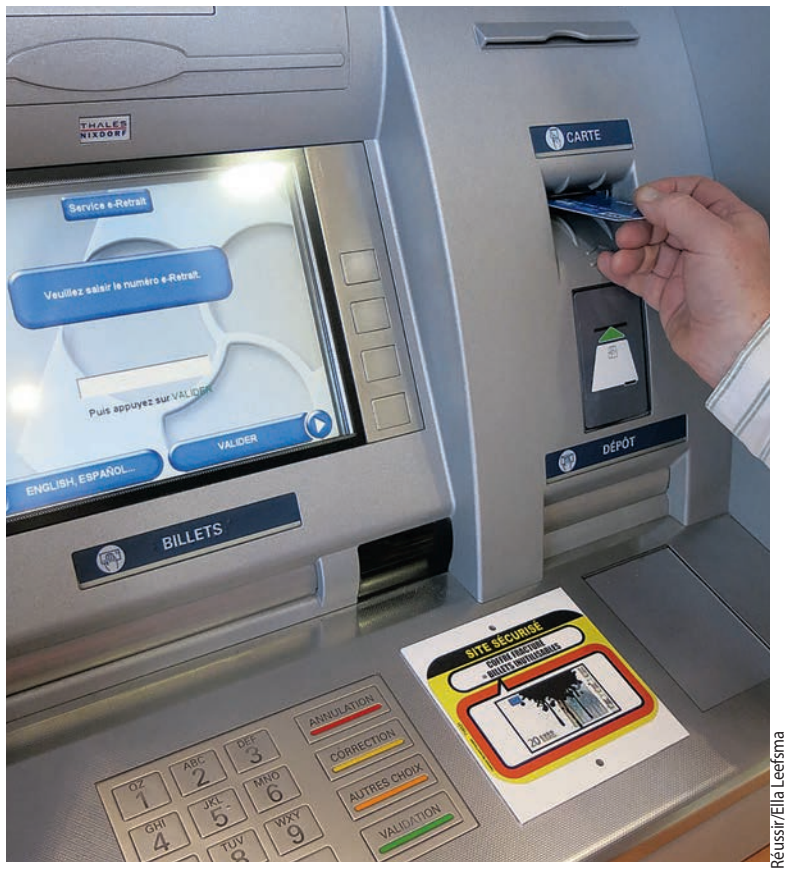
date d'expiration: ___/___

SIGNATURE

Finances personnelles

Une année difficile pour l'équilibre du budget des ménages

Après une année 2018 déjà délicate, les Français estiment que 2019 pourrait être une année difficile pour tenir leur budget. Résultats d'enquête.



Réussir/Ella Leefsma

L'Observatoire Cetelem (spécialiste du crédit à la consommation) a publié en janvier une enquête (réalisée par Harris Interactive) sur le budget des ménages et les arbitrages possibles dans le cadre d'un contexte économique difficile et d'une société en pleine évolution quant aux usages consuméristes.

Réductions

Les grandes tendances sont assez nettes selon cette étude : sur plusieurs postes de dépenses, les ménages envisagent de réduire leur budget en 2019 par rapport à 2018 ou, en tout cas, de ne pas l'augmenter. L'immense majorité des ménages interrogés (plus de 80% ou plus de 90% parfois) l'évoque. C'est le cas en particulier pour les vacances, les travaux de rénovation, les activités de loisir ou encore des achats de produits technologiques. Toute petite exception à cette règle, le budget des courses alimentaires : 49 % estiment quand même que ce budget sera le même mais 37% *«seulement»* pensent qu'il diminuera. Pour les autres postes évoqués ci-dessus, la proportion concernant la diminution du budget est nettement supérieure à 40%. Globalement les moins de 35 ans sont plus optimistes que les 50 et plus dans toutes les catégories examinées.

Les ménages estiment aussi majoritairement (53%) que ce qui va rester à leur disposition une fois réalisée les dépenses contraintes (loyer, courses alimentaires, transports…) va plutôt diminuer en 2019. Cette proportion est toutefois moindre qu'en 2018 (62%). Et globalement encore, 51% des personnes enquêtées estiment qu'il leur sera plus difficile de mettre de l'argent de côté en 2019 par rapport à 2018. Le chiffre atteint 50% pour le fait de se faire plaisir dans ses achats et pour le financement de projets personnels.

Transformations de la consommation

Mais l'Observatoire Cetelem relève que *«si les premiers constats financiers à l'orée 2019 sont donc plutôt pessimistes, les Français témoignent néanmoins d'une volonté de transformer leur consommation vers un modèle plus responsable, notamment sur les questions alimentaires. 74% affirment vouloir consommer davantage de produits locaux, 73% vouloir limiter leur consommation de produits transformés et 64% vouloir consommer plus de produits en vrac, afin de réduire les emballages. 57% ambitionneraient même de réduire leur consommation de viande»* notent ces experts. Ils sont également 68% à prévoir une augmentation de leur consommation de produits responsables. *«Les femmes, les personnes âgées de 50 ans ou plus, ainsi que les personnes issues des catégories les plus aisées montrent davantage leur volonté de réorienter leur consommation, notamment sur les questions d'alimentation»* précise encore Cetelem/Harris.

L'enquête montre enfin que si l'envie de faire évoluer les usages en matière de transports existe, les proportions sont bien moindres que pour l'alimentation. Les transports doux ou alternatifs et le recours aux transports en commun peinent à rassembler les suffrages. Sans doute en raison de l'absence d'une offre suffisante et inadaptée, une problématique récurrente en milieu rural notamment.

THIERRY MICHEL

Coin cuisine

Makis de jambon forêt noire et choucroute crue, pomme verte, noix et roquefort

(pour 20 pièces)
Temps de préparation : 30 minutes – Temps de cuisson : 15 minutes.


Leïla Martin/Je vais vous cuisiner

Ingrédients 200 g de jambon forêt noire ; 200 g de choucroute crue essorée ; 100 g de pomme verte ; 50 g de roquefort ; 50 g de noix hachées ; 5 brins de persil plat ; 10 brins de ciboulette.
Pour la vinaigrette 1 c. à café de moutarde alsacienne ; 2 c. à c de crème fraîche ; 1 c. à café de miel d'acacia ; 1 c. à café d'huile de noix ; poivre du moulin.
Pour la finition 1 pomme de terre de taille moyenne ; ciboulette ; pomme verte ; cerneaux de noix.

Réalisation

La farce

Dans un bol, mélanger la moutarde alsacienne, l'huile de noix, la crème, le miel et un peu de poivre du moulin. Réserver.
Ciseler la ciboulette et le persil. Râper la pomme verte. Essorer la choucroute au-dessus de l'évier en la pressant bien entre les mains.
Mélanger le tout. Ajouter les noix finement hachées, les herbes, la vinaigrette et bien mélangez.

Le façonnage

Placer une bande de film alimentaire sur le plan de travail. Juxtaposer les tranches de jambon sur leur longueur en les faisant se chevaucher sur au moins 1 cm afin d'obtenir un rectangle d'environ 20 cm de long et 10 cm de large.
Disposer la farce sur le bord de la longueur la plus proche de vous en l'étalant sur une bande de 5 cm de largeur environ, de façon à ce qu'elle occupe toute la longueur. Déposer au milieu de la bande le roquefort découpé en fins tronçons. Rabattre la choucroute sur le roquefort pour l'enfermer au milieu.
Façonner un rouleau en s'aidant du film alimentaire. Déposer le rouleau au réfrigérateur pendant 2h.

La finition

Eplucher et trancher la pomme de terre en rondelles de 5 mm d'épaisseur. La faire cuire pendant 15 minutes à partir du frémissement (départ eau froide). Egoutter, laisser refroidir. Découper des petites rondelles dans les tranches de pomme de terre en s'aidant d'un vide-pomme.
Sortir le rouleau du réfrigérateur et y découper des tronçons d'environ 1,5 cm de hauteur.
Déposer sur chaque maki, une petite rondelle de pomme de terre, un demi-cerneau de noix, un bâtonnet de pomme verte et un brin de ciboulette.

Coin cuisine

Basiques alimentaires du placard



«Mon épicerie maison. Plus de 50 recettes saines, faciles et gourmandes pour faire tous les basiques du placard» est un livre de Louise Browaeys et Hélène Schernberg avec des photographies de Delphine Paslin paru aux éditions Alternatives/Gallimard (www.editionsalternatives.com).
L'idée directrice de ce livre répond aux grandes tendances du moment appliquées aux produits d'épicerie : faire sain, gourmand, écologique et économique. Avec cette idée, les deux ingénieures agronomes-auteures ont rassemblé un ensemble de recettes allant de l'épicerie salée à l'épicerie sucrée en passant par les condiments, poudres magiques et assaisonnements ou encore les tartinades. L'introduction précise bien qu'il ne s'agit pas de conserves au sens de la stérilisation mais de conservation naturelle. Autre idée forte, le fait maison apporte aussi une touche liée aux notions de créatif, de relaxant ou encore d'initiation à la cuisine des enfants. Quelques conseils en termes de produits et de matériels sont donnés en fin d'ouvrage.

Prix : 14,95 euros

THIERRY MICHEL

Saint-Vincent tournante de Bourgogne à Vézelay

La colline éternelle étincelante

Le beau village de Vézelay a accueilli la 75ème Saint-Vincent tournante de Bourgogne. 25 000 visiteurs ont pu déguster les vins locaux récemment reconnus en AOC et admirer les décorations du village, dans un cadre et une ambiance hors du commun.



Les 91 confréries ont défilé au milieu des vignes encore enneigées depuis Saint-Père jusqu'à la basilique de Vézelay.

La Saint-Vincent Tournante de Vézelay en chiffres

25 000 visiteurs
6 000 bouteilles ouvertes
14 000 kits de dégustation vendus
91 confréries présentes pour le défilé
18 mois pour préparer l'événement
100 bénévoles mobilisés depuis un an
500 bénévoles présents pour le week-end
600 personnes présentes pour le grand banquet
Et beaucoup de sourires et de bonne humeur !

Vézelay, un des plus beaux villages de France, est connu pour sa basilique et son charme. Le week-end dernier, ce sont ses vins qui étaient à l'honneur. Et quel honneur ! La *«colline éternelle»* a eu le privilège d'accueillir la 75ème Saint-Vincent tournante de Bourgogne. Les rues ornées d'une multitude de décorations florales et viticoles grâce à l'engagement des nombreux bénévoles ont ravi les 25 000 visiteurs et viticulteurs. Top départ des festivités : le défilé des 91 confréries viticoles bourguignonnes depuis Saint-Père jusqu'à la basilique de Vézelay, au travers du vignoble encore recouvert de neige. S'en est suivie la traditionnelle messe en l'honneur de Saint-Vincent, patron des vignerons, *«un moment très fort»* confie Sophie Wolliez, viticultrice à Vezelay et organisatrice de l'événement. *«On voit cette basilique tous les jours, elle fait partie de notre quotidien. Vivre ce moment en son sein, c'était vraiment émouvant»*.

Une véritable chance pour les vins de Vézelay

L'AOC Vézelay, 44ème appellation village de Bourgogne obtenue en octobre 2017, a bénéficié d'un coup de projecteur bien mérité pendant deux jours. Les visiteurs ont pu découvrir et apprécier la fraicheur des vins du cépage Chardonnay présentés dans 10 caveaux, tenus par des viticulteurs de toute l'Yonne. Les millésimes 2015, 2016 et 2017 blancs avaient chacun trois caveaux avec deux vins au choix à déguster. L'appellation Bourgogne Rouge avait aussi un caveau dédié, pour les amateurs de vin rouge. Grâce à cette mise en avant de la production viticole locale, Vézelay ne sera plus connue que pour sa colline et sa basilique, mais aussi pour ses vins, relancés il y a de cela 40 ans et dynamisés par les nouvelles générations de vignerons. Ils sont aujourd'hui une dizaine de domaines et une coopérative regroupant douze viticulteurs à produire sous l'appellation. L'AOC s'étend sur 256 ha dont 112 plantés, répartis sur les quatre communes d'Asquins, Saint-Père, Tharoiseau et Vézelay.

Un charmant village, une ambiance festive toute en animations, fanfares, théâtre, et visites guidées, et de succulents vins à découvrir : il n'en fallait pas plus pour charmer les visiteurs venus de Bourgogne et d'ailleurs. A l'image de ce groupe de copains venus de Bretagne, Bordeaux et Paris, pour qui la Saint-Vincent est l'occasion de se retrouver le temps d'un week-end depuis maintenant 15 ans.

ORIANNE MOUTON



La confrérie de Vézelay ouvre le bal du défilé.



Bonne humeur matinale avant d'entrer dans le village de Vézelay.



Le rendez vous des bons copains: venus de Bretagne, Bordeaux et Paris, le groupe se retrouve chaque année à la Saint-Vincent tournante, depuis 15 ans !



La messe a été célébrée dans la basilique, sous l'œil bienveillant du saint patron de la confrérie des chevaliers du Tastevin.



Le froid et la boue n'ont pas atteint la bonne humeur pendant le défilé.



La confrérie des chevaliers du Tastevin ont intronisé les anciens vignerons.



Le thème des quatre saisons comme fil rouge de l'ascension du village, orné de multiples fleurs préparées par les bénévoles.



Dégustation de produit locaux



Les 10 caveaux servaient à la dégustation les blancs des millésimes 2015, 2016 et 2017, ainsi que du Bourgogne rouge.